



“ Si tout le monde s’y met, d’ici peu, nous allons changer radicalement le visage du Sénégal grâce à l’agriculture. ”

S.E. Macky Sall, Président de la République du Sénégal

Programme d’Accélération de la Cadence de l’Agriculture Sénégalaise **PRACAS**

Volet agricole du Plan Sénégal Emergent (PSE)



Document principal



Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise PRACAS

Volet agricole du Plan Sénégal Emergent (PSE)

PREFACE

Son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal, a engagé notre pays dans une opération difficile mais exaltante : faire de notre agriculture la force motrice pour l'avènement d'un Sénégal émergent. Ce faisant, pour mettre en œuvre la vision du Chef de l'Etat, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), fruit d'une longue réflexion et déclinaison du Plan Sénégal Emergent (PSE) constitue, dans son opérationnalisation, une rupture.

Rupture dans la démarche, le PRACAS se veut le résultat d'un processus participatif et inclusif entre le Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers, les Organisations Non Gouvernementales et les Organisations Professionnelles qui ont participé à sa conception et à son élaboration. Que tous ces acteurs reçoivent à travers mon propos, mes remerciements les plus sincères.

Se fondant sur une tradition désormais bien ancrée au Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, le PRACAS, pour atteindre ses objectifs, a défini une trajectoire réaliste, souple et glissante. Ainsi, au-delà du champ chronologique restreint d'un mandat, la démarche adoptée a permis, tout d'abord, de commencer par quatre filières prioritaires et d'y ajouter progressivement d'autres filières nouvelles, à partir des acquis capitalisés.

L'approche retenue vise, avant tout, à partager le concept de rupture avec les acteurs qui, au-delà de leur implication dans l'élaboration du document du PRACAS, sont appelés à rester mobilisés dans la mise en œuvre des stratégies définies. En un mot, il s'agit de construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable, facteur de renforcement d'une résilience qui tire avantage du commerce international tout en garantissant des revenus stables aux ruraux. L'autre objectif majeur du PRACAS, c'est de créer un grand nombre d'emplois agricoles et non agricoles, notamment pour les jeunes.

Ce document n'a pas la prétention d'être exhaustif et figé. Tout au contraire, il s'articule parfaitement au Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) et à la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), tout en prenant en charge les priorités définies dans le PSE au titre de l'axe 1 « *transformation structurelle de l'économie et croissance* ».

La publication du PRACAS nous donne l'occasion d'évaluer la distance qui nous sépare des objectifs définis par filière et de l'ensemble des réformes que nous devons mener afin d'adapter notre action à l'exigence de redevabilité, de subsidiarité et de responsabilité des acteurs des chaînes de valeurs.

Nous le savons, le plus difficile sera de provoquer les changements de comportement et de consentir les sacrifices nécessaires pour se mettre résolument et qualitativement au travail, afin que le Sénégal, dont le développement est si cher à Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République, puisse prétendre à l'émergence économique et sociale à l'horizon 2017.

Il me plaît, à ce stade d'exprimer à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, la FAO, ma gratitude pour la qualité de son accompagnement dans la finalisation et l'édition du document du PRACAS.



Dr Papa Abdoulaye SECK

Ministre de l'Agriculture
Et de l'Équipement Rural du Sénégal



*« Si tout le monde s’y met,
d’ici peu, nous allons changer
radicalement le visage du
Sénégal grâce à l’agriculture. »*

S.E. Macky Sall, Président de la République du Sénégal

SOMMAIRE



CHAPITRE 1



CHAPITRE 2



CHAPITRE 3

Preface	2
Liste des tableaux	6
Liste des figures	7
Liste des encadrés	8
Liste des annexes	9
Liste des abréviations, acronymes et sigles	10

INTRODUCTION 14

CHAPITRE 1 : PRINCIPAUX ATOUTS ET FACTEURS LIMITANTS AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE 16

1.1 Atouts et opportunités à saisir dans le secteur agricole	17
1.1.1 Ressources humaines qualifiées et expérimentées	17
1.1.2 Infrastructures structurantes en construction	19
1.1.3 Accès privilégié aux marchés	19
1.1.4 Points forts pour la nutrition et la transformation	20
1.2 Facteurs limitants	20
1.2.1 Baisse de l'utilisation des intrants	20
1.2.2 Parc de matériel agricole vétuste, insuffisant et mal réparti	21
1.2.3 Déficit d'infrastructures économiques	21
1.2.4 Système de financement inadapté pour le secteur agricole	22
1.2.5 Mise en marché des produits agricoles désorganisée et insuffisamment régulée	22
1.2.6 Faible niveau du développement du capital humain	22

CHAPITRE 2 : PROGRAMME DE RELANCE ET D'ACCELERATION DE LA CADENCE 24

2.1 Filières prioritaires	25
2.1.1 Autosuffisance en Riz	25
2.1.1.1 Objectif de production	26
2.1.1.2 Coûts	27
2.1.1.3 Contraintes	28
2.1.2 Autosuffisance en oignon	29
2.1.2.1 Objectif de production	29
2.1.2.2 Coûts	29
2.1.2.3 Contraintes	30
2.1.3 Optimisation des performances de la filière arachidière	30
2.1.3.1 Objectif de production	31
2.1.3.2 Coûts	31
2.1.3.3 Contraintes	33
2.1.4 Développement de la filière de fruits et légumes de contre-saison	34
2.1.4.1 Objectif de production	34
2.1.4.2 Coûts	36
2.1.4.3 Contraintes	38
2.2 Coût global du PRACAS	39
2.3 Plan d'actions prioritaires pour 2014	40
2.4 Partenaires à impliquer	41

CHAPITRE 3 : STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT 42

3.1 Stratégies de mise en œuvre	43
3.1.1 Stratégies d'ensemble	43
3.1.1.1 Intensification des productions agricoles	43



CHAPITRE 4



CHAPITRE 5



CHAPITRE 6

3.1.1.2 Maîtrise de l'eau	45
3.1.1.3 Recherche agricole - Formation - Conseil agricole et rural.	45
3.1.1.4 Valorisation et mise en marché des produits agricoles	46
3.1.1.5. Gestion de la qualité	47
3.1.2 Stratégies spécifiques	47
3.1.2.1 Autosuffisance en Riz	47
3.1.2.2 Autosuffisance en oignon	50
3.1.2.3 Optimisation des performances de la filière arachide	51
3.1.2.4 Développement des filières fruits et légumes de contre-saison	54
3.2 Mesures d'accompagnement	55
3.2.1 Mécanismes de financement	55
3.2.2 Gestion durable des terres agricoles, adaptation aux changements climatiques et amélioration de la Résilience des communautés vulnérables.	56
3.2.3 Réformes sur les subventions.	56
3.2.4 Assurance agricole	57
3.2.5 Appui conseil et renforcement des capacités.	57
3.2.6 Autonomisation économique des femmes	58
3.2.7 Nutrition	58
3.2.8 Formulation et mise en œuvre d'un plan stratégique pour les statistiques agricoles et rurales	59

CHAPITRE 4 : PILOTAGE, COORDINATION ET SUIVI-EVALUATION 60

4.1 Principes de base de la coordination et du pilotage	61
4.2 Cadre institutionnel de coordination et du pilotage.	61
4.3 Suivi évaluation.	63

CHAPITRE 5 : IMPACTS DU PRACAS 70

5.1 Impacts sur le secteur agricole	71
5.2 Impacts sur l'économie	71
5.2.1 Effets d'entraînement sur les secteurs et branches d'activités de l'économie nationale	72
5.2.1.1 Répartition de la variation de la production induite par secteur	72
5.2.1.2 Répartition de la variation de la production induite par branche d'activités	72
5.2.2 Impacts sur l'emploi.	72

CHAPITRE 6 : RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION 74

6.1 Risques liés aux ressources humaines du MAER	75
6.2 Risques liés aux aléas et aux changements climatiques	75
6.3 Risques liés au foncier.	76
6.4 Risques liés au comportement des consommateurs pour toutes les filières visant le marché domestique, telles que le riz local et l'oignon	76

CONCLUSION. 78

ANNEXES 80

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Articulation entre PRACAS / PNIA / PSE	18
Tableau 2	Projections d'emblavures en hectares (ha)	26
Tableau 3	Projections de production en tonnes paddy	27
Tableau 4	Répartition projections d'emblavures pluviales en ha par région.	27
Tableau 5	Répartition du coût global de l'autosuffisance en Riz	27
Tableau 6	Répartition des besoins de financement par source (million de FCFA) - Riz	28
Tableau 7	Projections de production d'oignon	29
Tableau 8	Répartition coût - Oignon	29
Tableau 9	Répartition des besoins de financement par source (million de FCFA) - Oignon	29
Tableau 10	Besoins en intrants - Oignon	30
Tableau 11	Projections de production d'arachide	31
Tableau 12	Besoins en matériels de culture attelée - Arachide	31
Tableau 13	Besoins en matériels de collecte - Semences arachidières	32
Tableau 14	Besoins annuels en financement à l'horizon 2015 (en milliards de FCFA).	32
Tableau 15	Répartition du coût de l'optimisation des performances de la filière arachidière	33
Tableau 16	Répartition du coût global de la reconstitution du capital semencier - Arachide	33
Tableau 17	Répartition des besoins de financement par source (million de FCFA) – Arachide	33
Tableau 18	Projections des exportations en fruits et légumes de contre-saison	35
Tableau 19	Besoins en superficie (ha) – fruits et légumes de contre-saison	35
Tableau 20	Projections des rendements et productions à l'exportation – fruits et légumes de contre-saison	36
Tableau 21	Projections des valeurs des exportations (Euros)– fruits et légumes de contre-saison	36
Tableau 22	Investissements privés (3 500 ha) – fruits et légumes de contre-saison	36
Tableau 23	Investissements publics en nouveaux aménagements hydro-agricoles dans la zone du Nord (PDMAS et PDIDAS)	37
Tableau 24	Répartition des besoins de financement par source (million de FCFA) – fruits et légumes de contre-saison	37
Tableau 25	Plan d'actions prioritaires du PRACAS pour 2014	40
Tableau 26	Formules d'engrais par spéculation	44
Tableau 27	Gain de production par axe stratégique	48
Tableau 28	Variétés riz cultivées au Sénégal	49
Tableau 29	Variétés arachide homologuées au Sénégal	52
Tableau 30	Plan détaillé de production de semences certifiées – Arachide (horizon 2015)	53
Tableau 31	Répartition sectorielle des VA qui seront induites par le PRACAS 2014-2017 (en milliards de FCFA).	72

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Carte de l'espace agricole du Sénégal	19
Figure 2	Production et consommation mondiales de riz	26
Figure 3	Potentiel de rendement selon le topo séquence - Filière Riz	26
Figure 4	Répartition coût global – Autosuffisance en Riz	28
Figure 5	Evolution des exportations de fruits et légumes	34
Figure 6	Evolution des principaux produits horticoles de 2000 à 2012	35
Figure 7	Répartition du coût global de l'accélération de la cadence par filière	39
Figure 8	Schéma des axes stratégiques du PRACAS	43
Figure 9	Diagramme loop causal des impacts de la mise en œuvre du PRACAS	71
Figure 10	Répartition de la production en valeur induite	72
Figure 11	Les 10 briques de la Maison de l'agriculture sénégalaise	79



LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1	Caractéristiques et atouts physiques de l'agriculture sénégalaise	19
Encadré 2	Réalisation des OP et de la société civile agricole : Cas de l'ASPRODEB	20
Encadré 3	Riz, menace pour le Sénégal, l'Afrique et le monde	25
Encadré 4	Les 7 Ruptures – Autosuffisance en riz.	50
Encadré 5	ANIDA	54
Encadré 6	Exemple d'une plateforme de représentation d'OP, cas du Mouvement Sénégalais pour le Développement (MSD)	58
Encadré 7	Point de vue – Foncier.	76



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Articulation des axes stratégiques des filières prioritaires du PRACAS.	80
Annexe 2	Besoin par composante pour le développement de la filière riz	80
Annexe 3	Besoin en engrais - Filière Riz	81
Annexe 4	Besoin en aménagements - Filière Riz	81
Annexe 5	Besoin en équipements agricoles- Filière Riz.	81
Annexe 6	Besoin en appui technique- Filière Riz.	82
Annexe 7	Besoin en formation- Filière Riz	82
Annexe 8	Besoin en recherche- Filière Riz	82
Annexe 9	Amortissements sur investissements – Développement fruits et légumes	83
Annexe 10	Coût de fonctionnement, production et exportation - Fruits et Légumes	83
Annexe 11	Résultats prévisionnels pour 3 500 ha des cultures d'exportation - Fruits et Légumes.	84
Annexe 12	Prévalence Malnutrition Aigue Globale au Sénégal	84
Annexe 13	Prévalence Retard Croissance Globale au Sénégal	85
Annexe 14	Schéma de Suivi-Evaluation du PRACAS	85
Annexe 15	Contraintes fruits et légumes	86
Annexe 16	Intentions de financement des PTF dans le cadre de la NASAN.	88
Annexe 17	Emplois directs et indirects induits par le PRACAS (en personnes)	89
Annexe 18	VA induites par le PRACAS (en FCFA)	90
Annexe 19	Plans d'actions des mesures d'accompagnement du PRACAS.	92
Annexe 20	Cadre de mesure du rendement du PRACAS.	94
Annexe 21	Plan d'actions – Riz.	100
Annexe 22	Plan d'actions – Oignon.	102
Annexe 23	Plan d'actions – Arachide.	103
Annexe 24	Plan d'actions – Fruits et Légumes de contre-saison.	104
Annexe 25	Plan d'actions des mesures d'atténuation des risques du PRACAS	105

LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ACP	Afrique Caraïbe Pacifique
AECID	Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement
AFAO	Association des Femmes de l'Afrique de l'ouest
AFD	Agence Française de Développement
AGIR	Alliance Globale pour l'Initiative Résilience
AGOA	African Growth and Opportunity Act
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANDERI	Association Nationale pour le Développement de la Riziculture
ANIDA	Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole
APIX	Agence pour la promotion des investissements et des grands travaux
ASPRODEB	Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base
BA	Bassin arachidier
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Arab Bank for Economic Development in Africa
BID	Banque Islamique de Développement
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BOAD	Banque ouest-africaine de développement - BOAD
BOS	Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent
CAIT	Complexe Agro-Industriel de Touba
CAF	Coût Assurance Frêt
CAM	Croissance Annuelle Moyenne
CASP	Conseil Agro-Sylvo-Pastoral
CCPA	Cadre de concertation des producteurs d'arachide
CEDEA	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEP	Cellule d'Etudes et de Planification
CFAHS	Coopérative fédérative des acteurs de l'horticulture au Sénégal
CIRIZ	Comité interprofessionnel du riz
CNAAS	Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNCR	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CNDR	Confédération Nationale pour le Développement Rural
CNIS	Cadre National d'Investissement Stratégique - GDT
CONGAD	Conseil des ONG d'Appui au Développement
CSC	Contre saison chaude
CTB	Coopération technique de la Belgique
CTS	Centre de Triage de Richard-Toll
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
DA	Direction de l'Agriculture
DAC	Domaines Agricoles Communautaires
DAP	Di-Ammonium Phosphate
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DLC	Diagramme Loop Causale
DISEM	Division des Semences
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DRDR	Direction Régionale de Développement Rural
DRIARS	Développement d'une Résilience à l'Insécurité Alimentaire Récurrente au Sénégal
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECOWAP	Politique Agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
FADSR	Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAR	Formation Agricole et Rurale
F CFA	Franc de la communauté financière africaine
FEBI	Fédération Nationale des Producteurs de Bissap
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNDASP	Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral
FNGPF	Fédération nationale de groupement de promotion féminine
FNRAA	Fonds National de Recherche Agricole et Agroalimentaire
FONGIP	Fonds d'Investissements et de Garantie Prioritaire
FONGS	Fédération des ONG du Sénégal
FONSIS	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
FP	Forces Paysannes
FPA	Fédération des producteurs d'arachide
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GIPD	Programme de Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs
GDT	Gestion Durable des Terres
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
HCC	Haut Conseil de la Consommation
IPAR	Initiative prospective agricole et rurale
ISRA	Institut sénégalais de recherches agricoles
IRD	Institut de recherche pour le développement
ITA	Institut de technologie alimentaire
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
KCI	Chlorure de potasse
KOICA	Korea International Cooperation Agency
LPDFA	Lettre de Politique de Développement de la Filière Arachide
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
LMR	Limites Maximales de Résidus
LPDI	Lettre de Politique de Développement Institutionnel
MAER	Ministère de l'Agriculture et l'Equipeement Rural
MB	Ministère du budget
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MSD	Mouvement Sénégalais pour le Développement
MUH	Ministère de l'urbanisme et de l'habitat
NASAN	Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition
NPA	Nouvelle politique agricole
NPK	Azote Phosphore Potassium
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAPES	Organisation nationale des producteurs et exportateurs de fruits et légumes du Sénégal
OPA	Organisations de Producteurs Agricoles
PPAAO	Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest
PADAER	Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entrepreneuriat Rural
PADEN	Programme d'Aménagement et de Développement Economique des Niayes
PAFA	Programme d'Appui aux Filières Agricoles
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PAPIL	Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale
PAPSEN	Programme d'Appui au Programme National d'Investissement de l'Agriculture au Sénégal
PASA	Programme d'ajustement structurel du secteur agricole
PASAEAL	Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à l'Elevage
PASA/Lou-Ma-Kaf	Projet d'Appui à la sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kafrine
PDDAA	Programme Détaillé Développement de l'Agriculture Africaine
PDIDAS	Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal
PDMAIS	Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal
P2RS	Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle récurrente au Sahel
PME	Petites et Moyennes Entreprises

PMI	Petites et Moyennes Industries
PNAR	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PND	Programme National de Développement Agricole
PNVA	Programme National de vulgarisation Agricole
PPDC	Programme pour le Développement de la Casamance
PPP	Partenariat Public-Privé
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PRODAM	Programme de développement agricole de Matam
PSAOP	Programme des services agricoles et des organisations de producteurs
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RESOPP	Réseau des organisations de producteurs et des pasteurs
RFCAR	Recherche Formation Conseil agricole et rural
RNA	Régénération Naturelle Assistée
SAED	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal
S.E	Son Excellence
SEPAS	Sénégalaise des exportations des produits agricoles et de services
SFD	Système de Financement Décentralisé
SISMAR	Société industrielle et sahélienne de Matériels agricoles et de Représentations
SODAGRI	Société de développement agricole et industriel de l'Anambé
SODEFITEX	Société de développement et des fibres textiles
SODEVA	Société de développement et de vulgarisation agricole
SONACOS	Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal
SNCASP	Système National de Conseil Agro-Sylvo-Pastoral
SNFAR	Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale
SNRASP	Système national de recherche agro-sylvo-pastoral
SRDR	Sociétés Régionales de Développement Rural
SUNEOR	Contraction du mot « <i>Sunou OR</i> »
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
U3P	Union Paysans, Pasteurs et Pêcheurs
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNIS	Union Nationale Interprofessionnelle des Semences
UNPSS	Union Nationale de Producteurs semenciers du Sénégal
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International
USDA	United States Department of Agriculture
VA	Valeur ajoutée
VFS	Vallée du Fleuve Sénégal
WAAPP	West Africa Agricultural Productivity Program



INTRODUCTION

La sécurité alimentaire et nutritionnelle, la lutte contre la pauvreté rurale et l'agriculture durable constituent des défis pressants au Sénégal. Ces trois problématiques complexes et interconnectées sont aujourd'hui affectées par les changements climatiques.

Le Sénégal regorge cependant de potentialités (terres, ressources humaines) et bénéficie d'un contexte politique démocratique, gage de paix et de sécurité, qui permettent de donner de l'espoir pour répondre à la problématique de l'emploi de jeunes et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des Sénégalais. S.E. Monsieur le Président de la République a déclaré récemment : « *Si tout le monde s'y met, d'ici peu, nous allons changer radicalement le visage du Sénégal grâce à l'agriculture* ». Pour le Président de la République, l'agriculture doit devenir le moteur de l'économie sénégalaise.

La déclaration de politique générale du Premier Ministre du 28 octobre 2013 accorde une grande importance à la nécessité d'accélérer le processus de transformation de l'agriculture pour accroître la productivité et la compétitivité afin que celle-ci devienne le moteur de l'économie sénégalaise. Afin d'atteindre ces objectifs macroéconomiques, un Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) sera mis en place.

A cet effet, le Gouvernement du Sénégal a fixé les grandes orientations agricoles portées par le Plan Sénégal Emergent (PSE), qui à l'horizon 2035 et à moyen terme dès 2018, va apporter des réponses pertinentes pour placer l'économie sénégalaise sur une trajectoire de croissance durable de 7% par an. Des réformes critiques et cinq projets phares structurants sont proposés dans l'axe 1 « *Transformation structurelle de l'économie et Croissance* » du PSE, notamment : (i) Mise en place de 100-150 projets d'agrégation ciblés sur les filières à hautes valeurs ajoutées et l'élevage ; (ii) Développement de trois corridors céréaliers ; (iii) Mise en place de 150-200 projets de soutien à l'agriculture familiale ; (iv) Restructuration de la filière arachide ; et (v) Création de trois agropoles intégrés, pour stimuler l'investissement privé national et étranger, diversifier les moteurs de la croissance et renforcer la résilience de l'économie.

L'agriculture sénégalaise n'a d'autre alternative que d'accélérer la cadence en mettant en place un Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) qui va s'inscrire parmi les projets structurants du PSE.

Le PRACAS répond à trois questions : Dans quelles directions accélérer la cadence ? Comment l'accélérer ? Pour quel impact ?

Il s'appuie sur une claire vision du Président de la République qui se décline ainsi : « *Construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable* ». Cette vision met clairement l'accent sur l'émergence d'une agriculture capable de : (i) nourrir au mieux et durablement, sur une base endogène, les populations, (ii) tirer profit des avantages du commerce international, (iii) sécuriser et augmenter les revenus des ruraux, (iv) procurer des emplois agricoles et non agricoles, (v) gérer durablement les ressources naturelles, et (vi) améliorer l'état nutritionnel des populations.

Pour opérationnaliser cette vision, le PRACAS a comme objectif l'atteinte à moyen terme de la sécurité alimentaire et nutritionnelle par cercles concentriques glissants à partir des produits prioritaires à haut potentiel de développement et à hautes valeurs ajoutées.

Le programme vise spécifiquement les trois aspirations déclinées dans l'axe 1 du PSE « *Transformation structurelle de l'économie et croissance* » : (i) renforcer la sécurité alimentaire du Sénégal et rééquilibrer une balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires, (ii) développer des filières intégrées compétitives à haute valeur ajoutée, et (iii) préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale.

En conformité avec les objectifs du PSE en matière agricole, le PRACAS se fonde sur :

- la modernisation de l'exploitation agricole familiale à travers la formation professionnelle des agriculteurs et un financement et un équipement adaptés ;
- l'émergence d'un entrepreneuriat agricole et rural basé sur une synergie intelligente entre l'agrobusiness et l'agriculture familiale, respectueuse de l'environnement, soucieuse de l'adaptation aux changements climatiques et basée sur une approche chaîne de valeur ;
- une organisation des filières commandée par l'aval ;
- une bonne implication des jeunes et des femmes dans le secteur agricole avec la mise en place de fermes agricoles génératrices d'emplois et un renforcement des connaissances techniques et des équipements adaptés ;
- la résilience des populations vulnérables.

Le programme ciblera des filières prioritaires par cercles concentriques glissants à l'horizon 2017 et, progressivement, couvrira toutes les principales filières agricoles. Les filières concernées par le programme prioritaire (2014-2017) sont, dans un premier temps, le riz, l'igname, l'arachide et les fruits et légumes de contre-saison.

Dans un deuxième temps, le mil, le sorgho, le maïs, le coton et l'ail pourraient intégrer le second cercle concentrique de priorité et, au fur et à mesure de la mise en œuvre du PRACAS, d'autres filières nouvelles pourraient remplir les critères d'éligibilité au PRACAS. Le développement des filières citées se fera dans un esprit d'intégration agricole, notamment avec les productions animales, voire agro-forestières.

Les stratégies globales ainsi que les mesures d'accompagnement et d'atténuation des risques prévues par le PRACAS auront des impacts sur toutes les filières agricoles.

Les objectifs de ce programme prioritaire visent :

- L'autosuffisance en riz en 2017 avec une production de 1 600 000 tonnes de paddy ;
- L'autosuffisance en oignon en 2016 avec une production de 350 000 tonnes ;
- L'optimisation des performances de la filière arachidière avec une production en 2017 de 1 000 000 tonnes et un volume d'exportation de 100 000 - 150 000 tonnes par an ;
- Le développement des filières fruits et légumes de contre-saison avec un objectif d'exportation de 157 500 tonnes en 2017.

Le coût de mise en œuvre du PRACAS se chiffre à 581 milliards de FCFA, ainsi réparti :

- 424,7 milliards de FCFA pour le riz ;
- 20,9 milliards de FCFA pour l'oignon ;
- 92 milliards de FCFA pour l'arachide ;
- 43,5 milliards de FCFA pour les fruits et légumes de contre-saison.

L'originalité de ce programme réside dans le fait qu'il intègre toute la chaîne de valeur allant de l'approvisionnement en intrants à la mise en marché du produit, ce qui renforce sa pérennisation.

En outre, il innove par une démarche qui repose sur :

- le choix des filières structurantes qui ont un effet d'entraînement élevé sur l'économie agricole et rurale ;
- le renforcement des acquis et des résultats probants obtenus par des programmes et projets existants ;
- l'exploitation optimale des avantages comparatifs de l'agriculture sénégalaise.

L'approche exige l'implication de plusieurs acteurs ou institutions et leur coopération étroite pour atteindre les résultats. L'ensemble des actions de tous les acteurs des chaînes de valeur agricole doit concourir à l'atteinte de l'objectif. Ainsi, les services de base qui s'appuient sur les infrastructures, l'énergie, en particulier l'énergie solaire, l'adduction en eau, le réseau de télécommunication (téléphonie, internet) doivent viser en priorité tous les circuits de la chaîne de valeur de production agricole.

Les programmes d'enseignement et de formation professionnelle doivent également intégrer les nouveaux métiers

de l'agriculture, aussi bien sur le plan des techniques de production mais aussi et surtout au niveau des stratégies d'organisation qui assurent la sécurité des approvisionnements en intrants, le stockage, la transformation, le transport, les techniques commerciales et de gestion des produits agricoles.

Le PRACAS est en parfaite cohérence avec l'option de territorialisation des politiques publiques en ce qu'il s'appuie sur les dotations factorielles de chaque zone agro-écologique pour promouvoir les productions agricoles qui présentent des avantages comparatifs. Autrement dit, cette démarche, fondée sur la promotion des territoires ruraux est le seul procédé permettant de garantir un aménagement du territoire cohérent, équilibré et durable. La mise en œuvre de l'acte 3 de la décentralisation constitue le socle de cette vision globale de responsabilisation des acteurs à la base.

Ce document comprend six parties. La première partie passe en revue les atouts et les potentialités et fait le diagnostic des politiques mises en œuvre par le passé pour la levée des contraintes et défis pour une exécution rapide des actions de développement agricole. La deuxième présente les éléments du PRACAS à travers un programme prioritaire de sécurité alimentaire et nutritionnel sur la période 2014-2017. La troisième développe la stratégie de mise en œuvre du PRACAS et précise aussi les mesures d'accompagnement. La quatrième définit les mécanismes de pilotage, de coordination et de suivi évaluation du PRACAS. La cinquième évalue les impacts du PRACAS sur l'économie nationale. Enfin, la sixième traite des risques et des mesures d'atténuation.

Chapitre 01



PRINCIPAUX ATOUTS ET FACTEURS LIMITANTS AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

Les différentes politiques et stratégies agricoles nationales qui se sont succédées, depuis l'accession du Sénégal à la souveraineté nationale, indiquent la ferme volonté politique de faire de l'agriculture un secteur prioritaire. Toutefois, elles n'ont pas entraîné des améliorations durables dans la contribution du secteur à l'économie nationale et dans les conditions d'existence des ruraux.

En effet, les politiques agricoles mises en œuvre au Sénégal ont connu les étapes ci-dessous :

- avant 1958, durant la période coloniale, l'accent a été mis sur la promotion de la monoculture de l'arachide ;
- de 1958 à 1964, les politiques mises en œuvre étaient centrées sur l'animation rurale et le développement des coopératives ;
- de 1965 à 1979, l'approche a privilégié la mise en place par zone écologique des sociétés régionales de développement rural (SRDR) ;
- de 1979 à 1997, l'adoption et la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole (NPA) et du programme d'ajustement structurel du secteur agricole (PASA) ont débouché sur la libéralisation accélérée du secteur agricole ;
- de 1998 à 2012, plusieurs stratégies et programmes ont été mis en œuvre.

Depuis le début des années 2000, l'Etat sénégalais a consenti d'importants efforts pour le développement de l'agriculture. Le premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 1) avait déjà mis l'accent sur la nécessité de lutter contre la pauvreté et l'exclusion particulièrement en milieu rural, où la population est constituée principalement d'agriculteurs. En 2004, le Gouvernement a adopté une vision à long terme traduite dans la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) pour la période 2004-2024 qui fonde la politique de développement Agro-Sylvo-Pastoral. La GOANA, élaborée en 2008, exprime une volonté de relever le défi de la souveraineté alimentaire et de produire en abondance.

Le PNIA constitue un ensemble de programmes nationaux prioritaires d'investissements agricoles et traduit les priorités définies dans la LOASP en programmes spécifiques d'une durée déterminée visant à la réalisation des objectifs définis dans le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) en conformité avec les priorités de la Politique Agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) au niveau sous-régional. En outre, il constitue le cadre unique de programmation et

de mise en œuvre de l'action politique en matière de développement rural et d'intervention pour les partenaires techniques et financiers (PTF), le secteur privé, la société civile, les organisations de producteurs, les institutions de développement et de recherche et les Think-Tank.

Le PRACAS est articulé à la LOASP et au PNIA dont il hiérarchise, à moyen terme, les actions du volet agriculture, en ciblant les filières porteuses et en tirant les leçons de la mise en œuvre des stratégies antérieures.

Le tableau 1 illustre l'alignement et la cohérence entre le PSE, le PNIA et le PRACAS.

Le PRACAS constitue une reformulation et une mise en cohérence des stratégies de développement agricole du Gouvernement pour l'atteinte plus rapide des objectifs fixés. Il vise à faire jouer à l'agriculture un rôle déterminant dans la croissance de l'économie, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, tout en préservant les ressources naturelles, en s'adaptant aux changements climatiques et en développant la résilience des populations. L'action du Sénégal s'inscrit, comme pour la plupart des pays au sud du Sahara, dans la mise en œuvre de l'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience (AGIR).

1.1 Atouts et opportunités à saisir dans l'Agriculture

L'agriculture constitue un pilier fondamental de la politique de développement du Sénégal qui bénéficie de conditions favorables (cf encadré 1) à l'essor d'une agriculture compétitive assurant la sécurité alimentaire et d'importants flux d'exportation de produits à haute valeur ajoutée vers des marchés porteurs.

1.1.1 Ressources humaines qualifiées et expérimentées

Le secteur agricole peut compter sur des ressources humaines caractérisées par :

- une solide tradition agraire multiséculaire, la technicité de ses agriculteurs qui les distingue en Afrique de l'Ouest ;
- une disponibilité d'un important pool de cadres et d'experts de haut niveau formés localement ou à l'étranger ;
- un savoir-faire traditionnel acquis de longue date dans les pratiques culturelles de beaucoup de filières agricoles ;
- un dynamisme et une diversité des formes d'organisation verticale et horizontale des organisations de producteurs ;

TABLEAU 1. ARTICULATION ENTRE PRACAS / PNIA / PSE

PLAN SENEGAL EMERGENT (PSE) : Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et un Etat de droit
Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance

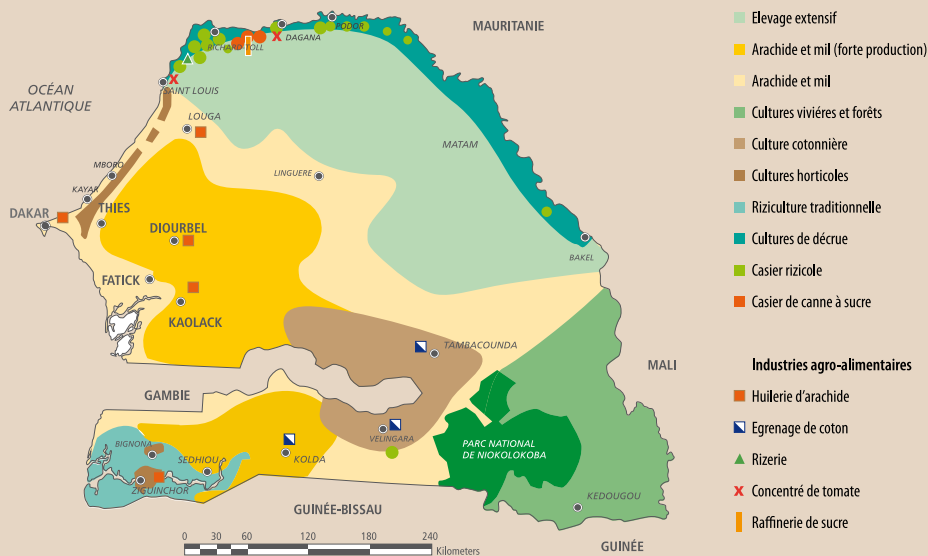
LE PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE (PNIA) : Faire jouer à l'agriculture un rôle majeur dans la croissance de l'économie, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté

PROGRAMME D'ACCELERATION DE LA CADENCE DE L'AGRICULTURE SENEGALAISE (PRACAS) : Atteinte dans des délais très courts, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et développement des exportations agricoles

AXES DU PSE	AXES DU PNIA	PRACAS	
		AXES	OBJECTIFS SPECIFIQUES
1. Renforcer la sécurité alimentaire du Sénégal et rééquilibrer une balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires	1. Contribuer à la relance durable de la production agricole et à la promotion d'un développement agricole efficient 2. Améliorer les conditions de mise en valeur des périmètres irrigués villageois existant et faciliter ainsi l'intensification et la diversification des cultures irriguées	1. la promotion de l'exploitation agricole familiale par l'intensification, par une meilleure mise en marché et une meilleure gestion de la qualité	Autosuffisance en riz en 2017 production de 1 600 000 T de paddy
			Autosuffisance en oignon en 2016, production de 350 000 T
2. Développer des filières intégrées compétitives, à haute valeur ajoutée (HVA)	3. Faciliter la modernisation des exploitations agricoles en majorité familiale, et l'intensification des activités en vue d'accroître significativement les productions d'exportation	2. l'émergence d'un entrepreneuriat agricole et rural basé sur une synergie intelligente entre l'agrobusiness et l'agriculture familiale, respectueuse de l'environnement, soucieuse de l'adaptation aux changements climatiques	Optimisation des performances de la filière arachidière, production de 1 000 000T et un volume d'exportation de 100 000 - 150 000 T/an
			Autosuffisance en oignon en 2016, production de 350 000 T
3. Préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale (Maîtriser l'exode rural par le maintien des emplois locaux et la stimulation de l'économie rurale)	4. Renforcer la professionnalisation des acteurs ; appuyer le processus de syndicalisation et mettre en place un dispositif de protection sociale 5. Renforcement du système de prévention et de gestion des crises alimentaires pour accroître les capacités d'anticipation de différents acteurs de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN)	3. une bonne implication des jeunes et des femmes dans le secteur agricole avec la mise en place de fermes agricoles génératrices d'emplois et un renforcement des connaissances techniques et des équipements adaptés 4. une résilience des populations vulnérables (diversification des productions et satisfaction des besoins en céréales au niveau national)	Le développement des filières fruits et légumes de contresaison avec un volume d'exportation de 157 500 T
			Autosuffisance en riz en 2017 production de 1 600 000 T de paddy
			Autosuffisance en oignon en 2016, production de 350 000 T
			Optimisation des performances de la filière arachidière, production de 1 000 000 T et un volume d'exportation de 100 000 - 150 000 T/an
			Le développement des filières fruits et légumes de contresaison avec un volume d'exportation de 157 500 T

FIGURE 1

CARTE DE L'ESPACE AGRICOLE DU SÉNÉGAL



Source : IRD

ENCADRÉ 1 CARACTÉRISTIQUES ET ATOUTS PHYSIQUES DE L'AGRICULTURE SÉNÉGALAISE

Superficie : 197 161 km²**Terres Arables :** 3.8 millions d'hectares (ha), dont 2.5 millions ha emblavés en moyenne par an**Climat :** Soudano-Sahélien permettant trois saisons de culture (Hivernage ; Contresaison froide/CSF contresaison chaude/CSC).**Pluviométrie :** Nord environ 300 mm/an ; Centre environ 600-800 mm/an ; Sud – Est environ 1 200 mm/an**Ressources en eau :** 35 milliards m³ (eaux de surface : 31 milliards m³ - Fleuve Sénégal, Fleuve Gambie, Casamance et Kayanga, eaux souterraines : 4 milliards m³) Le niveau de mobilisation des eaux souterraines est de l'ordre de 5% utilisées essentiellement pour satisfaire la demande en eau potable**Potentiel irrigable :** 350 000 ha dont seulement 130 000 ha aménagés**Population :** 12 873 601 habitants dont 60 % vivent en milieu rural et 2/3 ont moins de 25 ans (résultats provisoires du 4^{ème} recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage)**Principales cultures :** Riz, Mil, Maïs, Sorgho, Fonio, Arachide, Sésame, Oignon, Tomate, Coton, Pomme de terre, Haricot, Patate douce, Manioc, Melons, Pastèques, Mangues, Bananes, Papaye, Agrumes**Type agriculture :** Agriculture familiale (environ 90% d'exploitations familiales) Agro-business /Agriculture industrielle (Investissements Nationaux et Internationaux)

- une majorité d'actifs jeunes, avec 70% de la population qui a moins de 35 ans ;
- la disponibilité et la culture de mobilité d'une main d'œuvre agricole « *Sourgas* » ;
- des expériences innovantes de formation professionnelle d'agriculteurs en langues nationales « *chefs de cultures, chefs d'exploitation, relais techniques* » (tiers sud) ;
- l'existence d'une banque de crédit agricole solide.

A cela s'ajoute une recherche agricole séculaire et un maillage relativement important de dispositifs de formation et de conseil agricole.

1.1.2 Infrastructures structurantes en construction

Pour une plus grande maîtrise de l'eau et pour l'amélioration de la productivité, une gamme d'infrastructures structurantes est réalisée ou en cours de réalisation. Il s'agit entre autres de :

- aménagements hydro-agricoles dans la Vallée du Fleuve Sénégal (VFS) et l'Anambé ;
- nouvelles installations modernes (Aéroport International Blaise Diagne ; travaux d'élargissement et d'approfondissement du Port Autonome de Dakar) ;
- programmes intégrés de revitalisation des zones de cultures et de maîtrise des eaux de ruissellement ;
- réseau de pistes de production.

Par ailleurs, il existe un important potentiel de barrages et de forages et les investissements privés dans les équipements et infrastructures productifs sont en hausse.

1.1.3 Accès privilégié aux marchés

Le Sénégal dispose d'un avantage certain par rapport à l'accès aux marchés régionaux et internationaux :

- Il est membre de deux unions économiques (UEMOA, CEDEAO) ;
- Il est ouvert sur un marché d'environ 300 millions de consommateurs ;
- Il partage un droit des affaires avec dix-sept autres pays dans le cadre de l'Organisation en Afrique du Droits des Affaires (OHADA) ;
- Il bénéficie d'accès préférentiel aux marchés européens et nord-américains (Accord de Partenariat Economique/ APE, African Growth and Opportunity Act/AGOA, Initiative Canadienne) ;

Il dispose également de connexions avec le reste du monde à travers :

- **Des liaisons aériennes** vers des destinations multiples et diversifiées :
 - ✓ vols journaliers vers l'Europe (Paris + 3 charters hebdomadaires : 5 h de vol) ;
 - ✓ vols quotidiens vers les États-Unis (8 h de vol vers New York, Atlanta et Washington) ;
 - ✓ vols réguliers vers l'Afrique de l'ouest, l'Afrique Centrale, l'Afrique du Sud, l'Afrique Australe, le Maghreb, le Moyen Orient et l'Asie.
- **Des liaisons maritimes** :
 - ✓ A travers 11 Compagnies majeures (Maersk/SDV/P&O Nedlloyd)
 - ✓ En direction de l'Europe (6 jours) avec 55 liaisons par mois
 - ✓ En direction des USA, liaison directe (7 jours).

- **Des liaisons terrestres** : De plus en plus le transport par camion connaît un développement important vers :

- ✓ L'Europe, via la Mauritanie et le Maroc (4 jours)
- ✓ L'Afrique de l'Ouest, en passant par le Mali et le Burkina Faso.

1.1.4 Points forts pour la nutrition et la transformation

Ces points s'expriment à travers :

- La fortification des aliments (farine, lait, huile) ;
- Le développement de produits de diversification nutritionnelle ;
- L'existence d'un réseau national de Laboratoires de contrôle de la Sécurité Sanitaire des produits agricoles dont celui d'analyse de résidus pesticides (CERES-Locustox) est accrédité selon ISO/CEI 17025 ;
- La valorisation et l'existence de réseaux de distribution de produits locaux.

Enfin, le PRACAS bénéficiera largement des réalisations des programmes et projets mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER), tels que Agence Nationale d'Insertion et du Développement Agricole (ANIDA), West Africa Agricultural Productivity Program (WAAPP/PPAAO), Programme d'Appui aux Filières Agricoles (PAFA) et PAFA extension, Programme de Développement Agricole de Matam (PRODAM), Programme d'Aménagement et de Développement Economique des Niayes (PADEN), Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural (PADAER), Projet d'Appui à Sécurité Alimentaires dans les Régions de Louga, Matam et Kaffrine (PASA Lou-Ma-Kaf), Projet d'Appui au PNIA du Sénégal (PAPSEN), Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale (PAPIL), Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal (PDIDAS), Projet de Renforcement de la Résilience à

ENCADRÉ 2 REALISATION DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS (OP) ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AGRICOLE : CAS DE L'ASPRODEB

L'ASPRODEB accompagne plus de 40 coopératives et plus de 50 groupements de producteurs agricoles qui sont, aujourd'hui, leaders en matière de production de semences certifiées. La FONGS, le CCPA, le RESOPP et la FNGPF mènent, depuis plus de deux décennies, des actions de transformation et de valorisation des produits agricoles, notamment pour le mil, le maïs, le sorgho, l'arachide et le lait.

Face aux difficultés de mise en marché des produits agricoles, l'ASPRODEB a accompagné ses membres dans la contractualisation avec des industriels transformateurs de l'arachide, du riz et des céréales sèches.

La FONGS a développé depuis plus de deux décennies des systèmes et des approches pour accompagner les exploitations familiales dans leurs projets de modernisation grâce à des actions de conseil et des investissements. Au niveau des filières riz irrigué, tomate industrielle et coton, l'ASPRODEB est engagée depuis des années dans des opérations d'appui aux achats groupés en intrants ; de telles actions ont permis de : (i) réduire sensiblement les coûts des intrants, et (ii) relever le niveau de productivité et de compétitivité de ces produits agricoles au niveau de ces filières, par une réorganisation de l'interprofession, par la contractualisation avec les industriels-transformateurs. Les petits producteurs et leurs OP ont pu : (i) accéder aux crédits bancaires et (ii) accroître les productions en organisant au mieux l'approvisionnement en intrants, en fournissant davantage de conseils et en négociant aussi les coûts d'acquisition des intrants et équipements (iii) vendre leurs produits à des niveaux très rémunérateurs.

Ainsi, les rendements moyens à l'hectare en riz et en tomate industrielle qu'obtiennent les exploitations familiales de la VFS sont respectivement de 6T/ha et 40T/ha, avec des pointes de rendement de 10T/ha et 60T/ha. Ces rendements les placent dans le peloton de tête des meilleurs rendements au monde.

la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle Récurrente au Sahel (P2RS), Développement d'une Résilience à l'Inécurité Alimentaire Récurrente au Sénégal (DRIARS), qui contribuent directement au renforcement de la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la balance commerciale agricole.

Il bénéficiera également d'importants acquis techniques, économiques, financiers et sociaux des exploitations agricoles et familiales et de leurs organisations telles que Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR), Mouvement Sénégalais pour le Développement (MSD), Confédération paysanne, Union Paysans, Pasteurs et Pêcheurs (U3P), Forces paysannes (FP), Confédération Nationale pour le Développement Rural (CNDR), Union Nationale des Producteurs Semenciers du Sénégal (UNPSS), Fédération des ONGs du Sénégal (FONGS), Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base (ASPRODEB, cf encadré 2), Réseau des Organisations de Producteurs et des Pasteurs (RESOPP), Cadre de Concertation des Producteurs d'Arachide (CCPA), Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF), Fédération des Producteurs de Bissap (FEBI), Association Nationale pour le Développement de la Riziculture (ANDERI).

1.2 Facteurs limitants

Malgré les atouts et opportunités cités précédemment, le développement du secteur agricole est confronté à plusieurs facteurs limitants.

Au-delà du faible contrôle des facteurs climatiques, de l'insuffisante maîtrise des eaux de surface, de la baisse de fertilité des sols, de la détérioration des écosystèmes et de la faible valorisation des produits agricoles, le développement du secteur agricole et rural continue de subir des contraintes majeures liées à :

- La baisse de l'utilisation des intrants;
- Un parc de matériel agricole vétuste, insuffisant et mal réparti ;
- Un déficit d'infrastructures économiques ;
- Un système de financement inadéquat au secteur;
- Une mise en marché des produits agricoles désorganisée et insuffisamment régulée et ;
- Un faible niveau de développement du capital humain.

1.2.1 Baisse de l'utilisation des intrants

Depuis la mise en œuvre de la politique d'ajustement du secteur agricole, la conservation de semences personnelles et les achats au comptant sont devenus les principales sources d'approvisionnement en semences des producteurs d'arachide. La capacité potentielle de constituer des réserves est liée au pouvoir d'achat et au volume des récoltes. La répartition spatio-temporelle erratique de la pluviométrie, conjuguée à l'insuffisance voire l'absence de semences certifiées et de fertilisants ont limité les volumes produits et en conséquence souvent réduit la disponibilité et l'accessibi-

lité aux semences. Dans ces conditions, le renouvellement périodique du capital semencier, qui constitue un impératif technique de qualité, n'est plus assuré.

De l'indépendance à 1980, l'utilisation de semences sélectionnées avait connu un développement important jusqu'à atteindre un capital de 114 000 tonnes en arachide pour baisser à partir de 1985 à moins de 25 000 tonnes.

La survenue de la sécheresse et l'invasion du criquet pèlerin entre 2004 et 2008, de même que la forte implication de l'Etat dans cette filière, ont marqué un arrêt du schéma de multiplication de semences de qualité.

En définitive, dans un passé récent, le taux d'utilisation de semences sélectionnées, ne dépassant pas 14% du capital semencier national, n'a pas favorisé l'augmentation de la productivité et de la qualité dans cette filière.

Les différents programmes agricoles mis en œuvre par l'Etat sur la période 1960-1980 avaient permis de porter les consommations annuelles d'engrais à 84 000 tonnes. Par la suite, la consommation d'engrais est restée fluctuante avec un minimum de 22 000 tonnes en 1995 et un maximum de 48 000 tonnes en 2000, avec une nouvelle baisse en 2007. Depuis lors, la consommation d'engrais s'est graduellement redressée pour se situer autour de 80 000 tonnes en 2013.

1.2.2 Parc de matériel agricole vétuste, insuffisant et mal réparti

Le Sénégal possède une longue histoire en matière de mécanisation agricole, aussi bien en matériel de culture attelée qu'en motorisation. Les différentes stratégies de mécanisation mises en œuvre en direction du monde rural ont toujours eu comme objectif principal de contribuer à l'effort d'intensification de la production agricole, à travers l'augmentation de la productivité de la terre et de la main d'œuvre.

Malgré les efforts notables en matière de mécanisation, les actions sont restées ponctuelles et géographiquement très localisées, en rapport avec la spécificité des zones de culture dispersées à travers le pays.

Concernant l'équipement des exploitations agricoles en matériel de culture attelée, on estime à 5% la part relative des exploitations correctement équipées. Le programme agricole qui avait permis l'équipement adéquat des exploitations agricoles avait été arrêté depuis 1979. De 2000 à 2012 il n'y a eu que 50 000 unités (semoirs houes, arara) distribuées dans le bassin arachidier. En 2014 une reprise a été amorcée avec la distribution de 16 800 unités de cultures attelées livrées en mars.

L'équipement motorisé n'a concerné pour l'essentiel que les périmètres irrigués de la SAED, de la SODAGRI, la zone cotonnière (Programme sénégaléo-indien) ainsi que quelques organismes d'assistance au monde rural.

De l'étude menée par l'ISRA et la SAED en 2008, axée sur la mécanisation de la riziculture (opérations culturales, technologies post-récoltes et transformation), il ressort que dans la vallée du fleuve Sénégal (VFS), 43% des tracteurs, 22% des équipements, 53% des matériels de récolte et 64% des batteuses sont soit en panne soit inutilisables parce qu'inadaptés à l'environnement de la vallée. Dans ces conditions, les tracteurs ne couvrent que 50% des besoins en travaux culturaux, les moissonneuses-batteuses et les batteuses respectivement 20% et 4% des demandes. Néanmoins, les demandes en matériels motorisés, tous genres confondus, vont croissantes dans tout le pays et surtout dans les zones de riziculture irriguée. L'autosuffisance alimentaire dépendra essentiellement des quantités de céréales produites dans le futur. Les plus grands potentiels de production existent dans la VFS et de l'Anambé pour le riz et le maïs. La valorisation des périmètres aménagés est essentiellement tributaire du développement des systèmes motorisés et de leur capacité à augmenter la productivité de la main d'œuvre, à accroître l'intensité culturale à travers la double culture et à contribuer significativement à l'intensification des systèmes de culture considérés tout au long de la chaîne de valeur.

1.2.3 Déficit d'infrastructures économiques

L'insuffisance des infrastructures économiques affecte la rentabilité et la compétitivité des filières agricoles, en engendrant des surcoûts de production et en limitant la production. L'insuffisance et parfois la non-conformité en matière d'équipements post-récoltes, de pistes de production et d'infrastructures de marché induit aussi des difficultés de commercialisation de la production agricole.

Une étude faisant l'inventaire des aires de collecte arachidière et de réhabilitation de magasins métalliques (seccos), réalisée en 2008-2009, dans le cadre du projet Com STABEX Arachide, établit la défectuosité des infrastructures post-récoltes (stockage, transformation, conservation) en zone de production. Elle note également que la plupart des 97 seccos existants dans la zone d'étude ont tous subi des dégradations à différents degrés ou ne sont plus disponibles pour l'agriculture. Elle conclut que, sur le plan comptable, tous les équipements de collecte (cribles, tarares à moteur, bascules) recensés sont amortis avec une durée de vie dépassant 20 ans. La situation en ce qui concerne les autres filières est moins alarmante mais reste à améliorer.

Ainsi, des magasins adaptés sont en construction dans les Niayes et dans la VFS pour le groupage et le stockage des oignons, en vue de l'étalement de l'offre. De même, pour la conservation des céréales, un important programme de mise en place de silos dans le Centre et l'Est du Sénégal est en cours.

Le réseau de pistes rurales, inventorié en 2010, couvrait près de 13 480 km, dont 4 074 km de pistes classées et 9 406 km de pistes non classées. Rapporté à la superficie totale, il est de 7 217 km de pistes pour 100 km² en moyenne nationale. D'importants programmes de construction ou de réhabilita-

tion de pistes de production sont mis en œuvre à travers les programmes suivants : Programme National de Développement Local (PNDL), Programme pour le Développement de la Casamance (PPDC), PDMAS, PADAER, PADERCA, PASA Lou-Ma-Kaf avec comme agence d'exécution l'AGERROUTE.

1.2.4 Système de financement inadapté pour le secteur agricole

Divers acteurs interviennent dans le financement du secteur rural au Sénégal : le secteur public (Etat, bailleurs de fonds et ONG), le système bancaire, les systèmes financiers décentralisés (SFD) et les systèmes informels (tontines, commerçants, usuriers, crédits fournisseurs).

Ces trois dernières années, l'Etat a injecté dans le secteur agricole au sens large 145 milliards de FCFA par an en moyenne, avec un pic de 180 milliards de FCFA en 2012. Le Sénégal fait ainsi partie des sept pays ayant atteint l'objectif de 10% de Maputo en Afrique subsaharienne.

Sur la période 2000-2011, en moyenne 3% des crédits déclarés à la centrale des risques (2281,917 milliards FCFA à fin décembre 2012) vont vers ce secteur avec une prédominance des crédits à court terme (76%). A titre indicatif, les financements accordés par la CNCAS pour la campagne 2012-2013 se sont chiffrés à 48 milliards de FCFA.

Quant à la contribution des SFD au financement de l'agriculture, elle est estimée en moyenne à 15 milliards de FCFA.

Par le passé, le financement du secteur agricole a souffert des contraintes suivantes :

- Réticence du système bancaire à financer l'agriculture du fait d'une faible attractivité du secteur agricole et de l'importance des risques encourus ;
- Insuffisance de ressources stables au niveau des banques pour le financement des investissements agricoles ;
- Concentration du système bancaire et du système de financement décentralisé (SFD) sur l'octroi de crédits court terme au détriment du moyen et du long terme indispensables aux investissements dans l'agriculture ;
- Taux d'intérêts de sortie élevés, maillage du territoire national déséquilibré ;
- Conditions d'intervention non harmonisées des partenaires en matière de lignes de crédit/financement direct du secteur agricole ;
- Produits financiers peu adaptés aux besoins des différentes filières agricoles ;
- Accumulation d'impayés couplée à des taux de remboursement souvent faibles entraînant souvent des épongements de dettes ;
- Insuffisances du système d'assurance agricole et du système de garantie pour les demandeurs de crédits ;
- Absence d'un système de financement spécifique pour prendre en charge les besoins importants en vivres de soudure, surtout en année de mauvaises récoltes. Cela introduit souvent des distorsions dans la distribution du crédit car le producteur confronté à un problème aigu de

subsistance utilise le financement (ou revend le matériel ou les intrants obtenus par crédit) pour acheter des vivres.

- Manque d'expertise dans l'instruction des dossiers de prêts (détournement d'objet et projets mort-nés)

1.2.5 La mise en marché des produits agricoles désorganisée et insuffisamment régulée

La faible industrialisation de la transformation des produits agricoles et la prédominance du marché informel caractérisé par l'insuffisance de contractualisation entre les acteurs, la faible réglementation et des mécanismes de régulation ne couvrant pas toutes les filières agricoles (ne permettant pas de garantir une bonne rémunération des acteurs de la chaîne de valeur) constituent des goulots d'étranglement qui limitent l'augmentation de la production agricole à mettre sur le marché en réponse à la demande croissante des populations urbaines.

1.2.6 Faible niveau du développement du capital humain

Malgré les initiatives et programmes mis en œuvre dans les domaines de l'animation, de la formation formelle et informelle et du conseil agricole et rural, le monde rural est encore caractérisé par :

- Un taux élevé d'analphabétisme ;
- Une pauvreté bien plus marquée dans les campagnes que dans les villes et des conditions d'existence difficiles marquées par un accès encore insuffisant aux services sociaux de base ;
- Un exode rural qui prive l'agriculture de ses bras les plus valides qui migrent vers les villes et vers l'extérieur à la recherche d'emplois, de revenus et de mieux-être ;
- Un vieillissement et une féminisation de plus en plus marqués de la main d'œuvre ;
- Un faible taux d'occupation de la main d'œuvre agricole au sein des exploitations causé par l'insuffisante généralisation de la maîtrise de l'eau ;
- Un manque de professionnalisme.

Chapitre 02



PROGRAMME D'ACCELERATION DE LA CADENCE

La gamme de produits agricoles vivriers, industriels et d'exportation est large et offre de nombreuses opportunités touchant déjà ou pouvant potentiellement toucher chacun à son niveau des milliers d'acteurs (producteurs, transporteurs, commerçants transformateurs, industriels, exportateurs). Parmi ces produits, on peut retenir l'arachide, le riz, les céréales (maïs, mil, sorgho), l'oignon, la tomate industrielle, le sucre, les légumes, les produits fruitiers (mangue, agrumes, banane), l'anacarde, le coton et le sésame.

Le ministère en charge de l'Agriculture souhaite maintenir voire développer, avec l'appui de ses partenaires, des stratégies d'accélération pour tous ces produits essentiels à la sécurité alimentaire et/ou à la croissance économique et sociale. Toutefois, pour accélérer significativement la cadence dans un contexte de raréfaction des ressources financières, le Gouvernement du Sénégal a choisi de faire un effort de priorisation. Ainsi, le Gouvernement avec toutes les parties prenantes compte concentrer et booster ses investissements agricoles dans des produits hautement stratégiques pour le Sénégal touchant la totalité du monde rural à savoir le riz, l'oignon, l'arachide et les fruits et légumes de contre-saison. Ce choix traduit également la volonté du Gouvernement d'obtenir rapidement des impacts avec des actions ciblées tant au niveau de la production que de l'approvisionnement en semences de qualité certifiées, des infrastructures de stockage et des équipements et matériels agricoles. Le choix du riz, de l'oignon, de l'arachide et des fruits et légumes de contre-saison se justifie par quatre raisons principales :

- Couverture de l'ensemble du Sénégal avec ces produits, soit par le nombre de producteurs impliqués, soit par le

nombre de consommateurs concernés ;

- Suppression graduelle de la dépendance alimentaire ;
- Développement des exportations ;
- Génération de nouveaux emplois et de revenus supplémentaires.

Pour chacune des filières ciblées, le Gouvernement du Sénégal a défini des orientations stratégiques visant à accélérer la cadence.

La filière oignon qui est une composante des fruits et légumes est traitée à part du fait de l'objectif spécifique visé.

2.1 Filières prioritaires

2.1.1 Autosuffisance en Riz

La production rizicole a atteint 469 649 tonnes de riz paddy en 2012 alors que la production moyenne annuelle est de 436 153 tonnes sur la période 2010-2013. Sur cette production, 83% proviennent des zones irriguées de la VFS et de l'Anambé et 17 % des zones pluviales du Sud. Le gap pour atteindre le seuil de 1 600 000 tonnes de riz paddy, nécessaire pour assurer l'autosuffisance alimentaire, est de plus de 1 000 000 tonnes. Les importations annuelles s'élèvent à 650 000 tonnes. Ces importations proviennent, pour l'essentiel, de la Thaïlande, dont les perspectives d'exportation, d'ici 2017, risquent de baisser voire de s'estomper (cf encadré 3 et figures 2 et 3).

Fort de ce constat, un programme de développement de la filière riz au Sénégal sera mis en œuvre (cf annexes 2,3,4,5,6,7 et 8).

ENCADRÉ 3 RIZ, MENACE POUR LE SÉNÉGAL, L'AFRIQUE ET LE MONDE



FIGURE 2 PRODUCTION ET CONSOMMATION MONDIALES DE RIZ

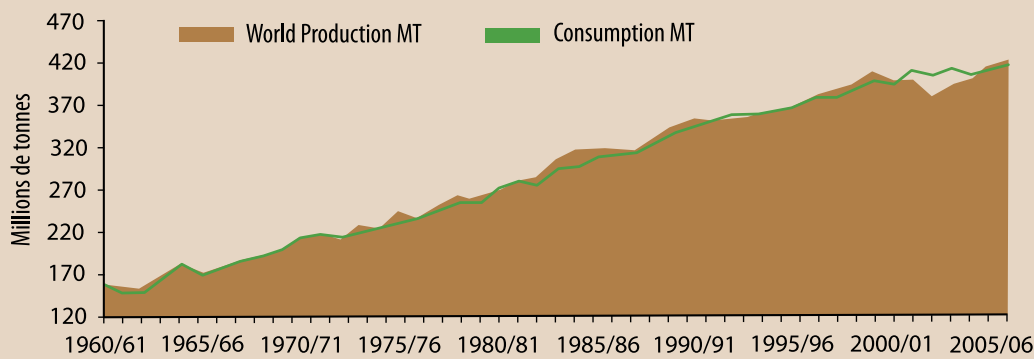
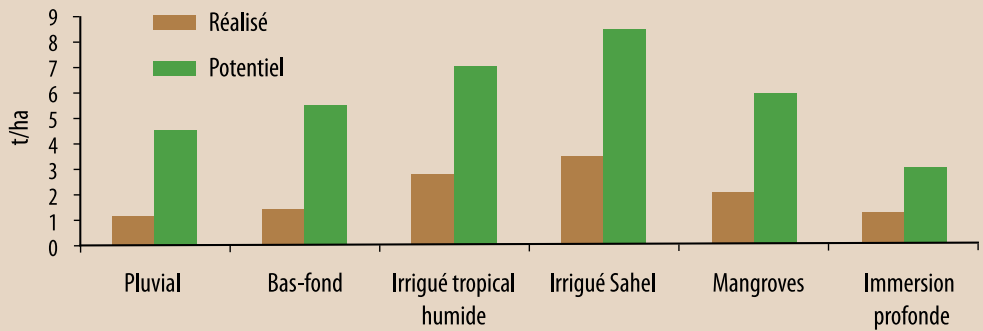


FIGURE 3 POTENTIEL DE RENDEMENT SELON LE TOPO SEQUENCE - FILIERE RIZ



Source : MAER

2.1.1.1 Objectif de production

L'objectif de production est de couvrir intégralement, à l'horizon 2017, la demande nationale en riz blanc de bonne qualité estimée à 1 080 000 tonnes, soit 1 600 000 tonnes de paddy,

à partir de la production locale et avec une contribution plus équilibrée de la VFS et des zones pluviales du Sud (cf tableaux 2, 3 et 4).

Tableau 2 PROJECTIONS D'EMBLAVURES EN HECTARES (HA) - FILIERE RIZ							
Année	Vallée du Fleuve Sénégal			Bassin Anambé			PLUVIALE
	Contre-saison chaude	Hivernage	Total	Contre-saison chaude	Hivernage	Total	Hivernage
2014	40 000	50 000	90 000	400	3 500	3 900	120 000
2015	60 000	60 000	120 000	2 000	4 000	6 000	140 000
2016	65 000	65 000	130 000	2 500	4 500	7 000	160 000
2017	70 154	70154	140 308	3 000	5 000	8 000	183 000

Source : SAED

Tableau 3 PROJECTIONS DE PRODUCTION EN TONNES PADDY - FILIERE RIZ

Année	Vallée du Fleuve Sénégal			Bassin Anambé			PLUVIALE
	Contre-saison chaude	Hivernage	Total	Contre-saison chaude	Hivernage	Total	Hivernage
2014	260 000	325 000	585 000	2 400	21 000	23 400	360 000
2015	390 000	390 000	780 000	12 000	24 000	36 000	420 000
2016	422 500	422 500	845 000	15 000	27 000	42 000	560 000
2017	456 001	456 001	912 002	18 000	30 000	48 000	640 500

Source : SAED

Tableau 4 REPARTITION PROJECTIONS D'EMBLAVURES PLUVIALES EN HA PAR REGION - FILIERE RIZ

Année	2014	2015	2016	2017
Ziguinchor	38 000	42 000	46 000	52 000
Sedhiou	34 000	38 000	42 000	46 000
Kolda	35 000	40 000	43 000	48 000
Tamba	3 000	4 000	6 000	9 000
Kédougou	3 000	5 000	9 000	10 000
Fatick	4 000	5 000	6 000	8 000
Kaolack	1 500	3 000	4 000	5 000
Kaffrine	1 500	3 000	4 000	5 000
TOTAL	120 000	140 000	160 000	183 000

Source : SAED

2.1.1.2 Coûts

Au total, le coût global pour accélérer la cadence et assurer l'autosuffisance en riz à l'horizon 2017 est estimé à **424,7 milliards de FCFA**. Ce volume d'investissement est réparti comme indiqué au tableau 5 :

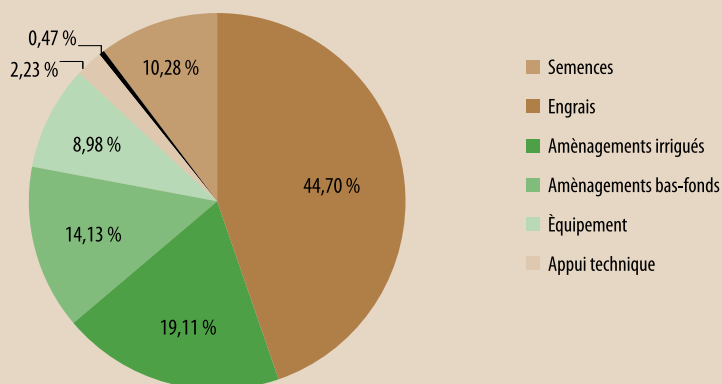
Tableau 5 REPARTITION DU COUT GLOBAL DE L'AUTOSUFFISANCE EN RIZ

Années	Semences	Engrais	Aménagements irrigués	Aménagements bas-fonds	Équipement	Appui-technique	Formation	Total (Million FCFA)
2014	8813	39184	24012	15000	22872	1879	500	112260
2015	10644	43992	15904	15000	4659	2222	500	92921
2016	11481	50620	22376	15000	4841	2714	500	107532
2017	12733	56037	18876	15000	5767	3026	500	111939
Total	43672	189833	81168	60000	38139	9841	2000	424653

Source : SAED

Les sources de financement seront les fonds publics (Etat et PTF) et les partenariats publics-privés (Etat, exploitations familiales et secteur privé) selon la répartition suivante des financements : 25% de l'Etat (106,388 milliards de FCFA), 40% des PTF (167,094 milliards de FCFA) et 35% du secteur privé et des exploitations familiales (151,171 milliards de FCFA, cf figure 4 et tableau 6).

FIGURE 4 **REPARTITION DU COUT GLOBAL DU PROGRAMME D'AUTOSUFFISANCE EN RIZ**



Source : SAED

Tableau 6 **REPARTITION DES BESOINS DE FINANCEMENT PAR SOURCE POUR LE PRACAS (MILLION DE FCFA) - RIZ**

Sources de financement / Année	Total	Engagement Etat	Attendu des PTF	Exploitations familiales, Privé
2014	112 260	28 140	43 461	40 659
2015	92 921	23 305	32 046	37 570
2016	107 532	26 883	53 766	26 883
2017	111 939	28 060	37 821	46 059
Total	424 652	106 388	167 094	151 171

Source : MAER

2.1.1.3 Contraintes

Les contraintes sont de deux ordres :

(1) Les contraintes communes aux différentes zones de culture

- Dégradation des aménagements et des infrastructures hydro-agricoles ;
- Vétusté des équipements d'irrigation ;
- Insuffisance et vétusté du matériel de préparation du sol, de récolte et de battage ;
- Faiblesse voire absence ou inadéquation du financement sur toute la chaîne de valeur ;
- Insuffisance des infrastructures de stockage et de conditionnement ;
- Insuffisance d'unités de transformation (rizeries à Anambé, décortiqueuses en zones pluviales) ;
- Mécanisme de commercialisation du riz sénégalais peu performant ;
- Insuffisance du dispositif d'appui conseil ;
- Enclavement des zones de production ;
- Problématique du foncier ;
- Divagation des animaux ;
- Prolifération des mauvaises herbes ;
- Dégradation des terres (salinisation et acidification).

(2) Les contraintes spécifiques aux différentes zones de culture

(i) Les contraintes spécifiques aux zones irriguées (VFS et Anambé) :

- Prolifération des végétaux aquatiques au niveau des axes hydrauliques et chenaux ;
- Insuffisance des aménagements hydro-agricoles ;
- Endettement excessif des producteurs vis-à-vis de la CNCAS conduisant souvent à la rupture des relations ;
- Cherté de l'électricité (coût, prime fixe et TVA) ;
- Forte pression aviaire.

(ii) Les contraintes spécifiques aux zones pluviales (Sud, Sud-Est et Centre)

- Faible niveau d'aménagement des vallées et bas-fonds (moins de 15%) ;
- Absence d'aménagements terminaux dans les vallées et bas-fonds rizicultivables ;
- Difficultés d'accès aux intrants (semences de qualité/certifiées, engrais, pesticides) ;
- Présence des déprédateurs ;
- Ensablement des rivières ;
- Mauvaises pratiques culturales (utilisation de semences

de mauvaise qualité, non-respect des itinéraires techniques, peu ou pas d'utilisation d'engrais)

- Faible dynamique organisationnelle des producteurs de riz ;
- Absence de stratégie d'entretien et de maintenance des ouvrages structurants des vallées et bas-fonds ;
- Faibles harmonisation et coordination des stratégies d'intervention.

2.1.2 Autosuffisance en oignon

La production annuelle moyenne d'oignon sur la période 2010-2012 était de 186 667 tonnes avec un pic de 210 000 tonnes en 2012, dont 180 000 tonnes ont été commercialisées. Des importations d'oignons des Pays-Bas (130 000 tonnes importées en 2012) sont nécessaires pour répondre à la demande qui s'élève à plus de 300 000 tonnes. Ceci porte le taux de couverture des besoins en oignons à 70%. Pour satisfaire le marché, assurer l'autosuffisance en oignon et résorber les importations, le déficit de production doit être comblé. Les perspectives des marchés de l'oignon indiquent des difficultés d'approvisionnement à partir des Pays-Bas à l'horizon 2017. Or cette filière se distingue par des pertes post-récoltes considérables allant de 20 à 30% de la production.

L'accélération de la cadence pour la filière oignon passera par le renouvellement du capital semencier et la création de systèmes de stockage pour relever le défi de la conservation et des pertes post-récolte (cf annexes 9, 10 et 11).

2.1.2.1 Objectif de production

L'objectif à l'horizon 2016 est d'atteindre l'autosuffisance avec une production de 350 000 tonnes, en comblant le déficit actuel de 150 000 tonnes par la régénération des semences et la mise en place d'infrastructures de stockage (cf tableaux 7 et 10).

Tableau 7 PROJECTIONS DE PRODUCTION D'OIGNON

Année	Production projetée (tonne)
2014	280 000
2015	315 000
2016	350 000

Source : Direction Horticulture (DHT)

2.1.2.2 Coûts

Le coût global de l'autosuffisance en oignon à l'horizon 2016 est estimé à 20,90 milliards de FCFA.

Les besoins en financements pour développer la filière oignon sont consignés dans le tableau 8 ci-dessous :

Tableau 8 REPARTITION COUT OIGNON

Rubriques	2014	2015	2016	2017
Formation - Encadrement - Organisation	0,696	0,697	0,697	2,09
Infrastructures (magasins)	0	4,18	2,09	6,27
Equipements d'irrigation / Pulvérisateurs	0,696	0,697	0,697	2,09
Engrais	2,786	2,787	2,787	8,36
Pesticides	0,696	0,697	0,697	2,09
Total	4,874	9,058	6,968	20,9

Source : MAER

Le mode de financement proposé sera tripartite : Etat avec 1,253 milliards de FCFA (6%), les PTF avec 6,480 milliards de

FCFA (31%) et le secteur privé avec 13,162 de milliards de FCFA (63%, cf tableau 9).

Tableau 9 REPARTITION DES BESOINS DE FINANCEMENT PAR SOURCE (MILLION DE FCFA) - OIGNON

Sources de financement / Année	Total	Engagement Etat	Attendu des PTF	Secteur privé
2014	4 875	418	697	3 760
2015	9 055	418	3 623	5 014
2016	6 965	418	2 160	4 387
Total	20 900	1 253	6 480	13 162

Source : MAER

Tableau 10 **BESOIN EN INTRANTS - OIGNON**

Intrants	2014	2015	2016
Superficie (ha)	10450	10925	11400
Semences (T)	41,8	43,7	45,6
10 10 20 (T)	5225	5 462,5	5700
Urée (T)	2 612,50	2 731,25	2850
Nématicides (T)	1254	1311	1368
Insecticides (L)	10450	10925	11400

Source : Direction de l'Horticulture

2.1.2.3 Contraintes

Les contraintes sont d'ordre technique, économique et organisationnel (cf annexe 15).

Contraintes d'ordre technique

- La dégénérescence génétique du matériel végétal : la variété violet de Galmi, largement utilisée, présente des contreperformances d'où la nécessité de mettre en œuvre un programme de reconstitution du matériel de base. Il existe d'autres variétés sur le marché qui ont un potentiel productif assez intéressant (Orient F1, Deyo, Mercedes). Des recherches doivent être menées pour une meilleure diversification du matériel de base associé à une meilleure connaissance de l'itinéraire technique ;
- La faible maîtrise des techniques d'ensachage, de standardisation des emballages et de gestion de la traçabilité.

Constat :

- Les rendements optimaux ne sont pas encore atteints par la plupart de producteurs ;
- Les qualités organoleptiques ne sont pas toujours conformes aux normes requises par le marché ;
- La qualité de la production souvent non-conforme aux normes de stockage longue durée.

Recommandations :

- Programme spécifique de formation et d'organisation des acteurs ;
- Redynamisation et mise en œuvre d'un système d'appui conseil ;
- Programme d'échange d'expérience avec les pays gros producteurs d'oignons.

Contraintes d'ordre économique

- Contrainte financière : Absence de soutien à l'investissement et insuffisance des moyens financiers des programmes en cours ; Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural (FADSR), Fonds National de Développement Agrosylvopastoral (FNDASP), Fonds National de Recherche Agricole et Agroalimentaire (FNRAA) ;

- Insuffisance d'infrastructures post-récolte : la mise en place d'infrastructures post-récolte (stockage et conservation des oignons) permettra de mieux étaler l'offre ;
- Enclavement des zones de production : le désenclavement de certaines zones de production devra être envisagé ;
- Coût élevé des opérations post-récolte (frais d'entreposage, taxes marchés villageois, frais de transport).

Contraintes d'ordre organisationnel

- Mauvaise planification de la production d'oignon : il y a des insuffisances dans la planification pouvant avoir un impact sur l'approvisionnement du marché et provoquer une forte fluctuation des prix accentuée par le manque de professionnalisme de beaucoup d'organisations de producteurs.

Recommandations :

- En rapport avec les structures d'Appui Conseil, il doit être envisagé un renforcement de capacités au profit des organisations de producteurs pour une appropriation de la chaîne de valeur ;
- Les thèmes en rapport avec la planification de la production d'oignons devront être vulgarisés par le dispositif d'Appui Conseil ;
- Des statistiques fiables sur l'offre devront être générées et partagées.

2.1.3 Optimisation des performances de la filière arachidière

Le Sénégal a enregistré sur la période 2010-2013 une production annuelle moyenne de 677 456 tonnes d'arachide. En 2012, la production d'arachide a atteint 693 000 tonnes sur une superficie de 709 000 ha, soit un rendement moyen de 0,977 T/ha. Pour atteindre l'objectif d'une production annuelle de 1 000 000 tonnes d'ici 2017, des efforts devront être faits sur l'augmentation des rendements moyens à 1,3 - 1,4 tonne par hectare. Ceci se fera en reconstituant un capital semencier de qualité certifiée en 2 ans au lieu de 3, en intensifiant davantage (meilleure utilisation des paquets technologiques), en généralisant la mécanisation et en rendant plus formelles les relations d'affaires entre les industriels et les organisations de producteurs.

2.1.3.1 Objectif de production

L'objectif est d'atteindre une production de **1 000 000 tonnes** à l'horizon 2017 (cf tableau 11).

Tableau 11 PROJECTIONS DE PRODUCTION D'ARACHIDE	
Année	Production projetée (tonne)
2014	758 092
2015	838 728
2016	919 364
2017	1 000 000

Source : Direction de l'Agriculture (DA)

2.1.3.2 Coûts

Appui en équipements agricoles et de collecte

La réussite d'un tel programme dépend en bonne partie de la capacité technique et organisationnelle des opérateurs à prendre en charge les aspects liés à la mobilisation des ressources nécessaires, mais aussi et surtout à l'engagement des producteurs multiplicateurs des semences à respecter l'ensemble des itinéraires techniques, à savoir :

- l'utilisation de semences mères d'origine (traçabilité) ;
- l'application des doses d'engrais ;
- la collecte à temps des semences produites ;
- les mesures de protection phytosanitaires adaptées ;
- le traitement, le conditionnement et le stockage des semences.

Le succès du programme nécessiterait également la mise en place de matériels de culture attelée (cf tableau 12) et

d'infrastructures de stockage, l'acquisition de cribles et tarares à moteur, la mise en place d'unités de conditionnement mobiles et la réhabilitation des stations de conditionnement. (cf tableau 13)

Enfin, le MAER privilégiera la promotion de la semence certifiée en matière de subvention aux producteurs d'arachide. Le MAER prendra toutes les dispositions pour assurer la certification à temps des semences.

Le MAER, en plus de son appui à la production, à la collecte et à la certification des semences, intrants stratégiques pour améliorer les rendements, veillera à la transparence et la bonne gouvernance en matière de commerce de graines et de semences. Cette veille devra permettre d'obtenir des prix compétitifs pour les semences certifiées et d'améliorer la compétitivité globale de la filière.

Appui en engrais

Sur la base de la dose recommandée de 150 kg d'engrais 6 20 10, les besoins annuels en engrais pour la multiplication semencière se chiffrent à **10 000 tonnes**. Au prix actuel du marché et en conservant le même niveau de subvention, le montant de la subvention annuelle devra être de **1,5 milliard de FCFA**.

Coût de production des semences

L'hypothèse de travail s'est faite sur la base des comptes d'exploitation de certaines organisations et des prix d'acquisition des semences au niveau des producteurs et/ou de l'ISRA.

Les montants ci-dessous sont considérés comme prix de référence pour la semence d'arachide selon les niveaux concernés. Les frais de collecte, de conditionnement, les frais financiers et la marge de l'opérateur semencier sont estimés à environ 75 à 80 FCFA.

Tableau 12 BESOIN EN MATERIELS DE CULTURE ATTELEE - ARACHIDE					
Sup. nécessaires	Matériels	Norme	Nombre	Coût unitaire	Coût total
70 000 ha	Semoir	1 pour 8 ha	8 000	246 620	1 972 960 000
	Houe Sine 3 dents	1 pour 10 ha	4 500	128 148	576 666 000
	Houe occidentale	1 pour 12 ha	2 500	87 084	217 710 000
	Arara	1 pour 10 ha	6 000	131 098	786 588 000
	Charrue UCF	1 pour 8 ha	3 000	129 446	388 338 000
	Charrette équine	1 pour 10 ha	4 000	380 196	1 520 784 000
	Charrette asine	1 pour 10 ha	3 000	260 662	781 986 000
Total					6 245 032 000

Source : DA

Pré base	1 000 à 1 250 FCFA/kg
Base	350 FCFA/kg
Niveau 1 (R1)	260 FCFA/kg
Niveau 2 (R2)	240 FCFA/kg
Prix ordinaires	200 FCFA/kg en 2013

Frais de 75 à 80 FCFA au kilogramme de semences conditionnées pour le niveau R2.

Pour atteindre l'objectif qui consiste à renouveler de moitié le capital semencier arachide à l'horizon 2015, les tableaux 14 et 16 nous renseignent sur les coûts de production de la semence qui doit être cédée aux producteurs.

Coût global de l'optimisation des performances de la filière arachide

Le coût global pour optimiser les performances de la filière arachide est estimé à **92 milliards de FCFA** sur les cinq prochaines années. Ce montant est constitué de 54,04 milliards de FCFA pour la reconstitution du capital semencier arachide, de 27,96 milliards de FCFA pour les subventions aux semences et 10 milliards de FCFA pour satisfaire les besoins en matériel agricole (cf tableau 15).

Tableau 13 **BESOIN EN MATERIELS DE COLLECTE SEMENCES ARACHIDE**

Niveau	Production (tonne)	Besoins en infrastructure		Coût total
		Tarare à moteur	Crible	
Base et N1	7 500	30		200 000 000
N2	60 000		200	200 000 000
Total		30	200	400 000 000

Source : DA

Tableau 14 **BESOIN ANNUEL EN FINANCEMENT A L'HORIZON 2015 (EN MILLIARDS DE FCFA)- SEMENCES ARACHIDE**

Besoins en financement	2013	2014	2015
Coût de Production	7,25	13,41	14
Frais de conditionnement	2,23	4	4,31
Coût de la collecte	9,48	17,51	18,31

Source : DA

Tableau 15 **REPARTITION DU COUT DE L'OPTIMISATION DES PERFORMANCES DE LA FILIERE ARACHIDE**

	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Reconstitution du capital semencier	9.48	22.275	22.285			54.04
Subvention intrants	8.2	4.94	4.94	4.94	4.94	27.96
Subvention matériel agricole	2	2	2	2	2	10
Total	19.68	29.215	29.225	6.94	6.94	92

Source : DA / MAER

Les coûts pour la reconstitution du capital semencier se répartissent comme indiqué dans le tableau 16 :

Tableau 16 REPARTITION DU COUT GLOBAL DE LA RECONSTITUTION DU CAPITAL SEMENCIER – ARACHIDE			
	2013	2014	2015
Production semences	9.48	17.5	18.31
Matériel de culture attelée	-	2.1	2.1
Matériel de collecte	-	0.4	0
Appui en engrais	-	1.5	1.5
Laboratoire et équipements	-	0.25	0.25
Contrôle et certification	-	0.525	0.125
Total	9.48	22.275	22.285
	54.04		

Source : DA

Tableau 17 REPARTITION DES BESOINS DE FINANCEMENT PAR SOURCE (MILLION DE FCFA) – ARACHIDE			
Sources de financement / Année	Total	Etat	Attendu Secteur privé et PTF
2013	19 680	15 778	3 902
2014	29 215	20 048	9 167
2015	29 225	20 054	9 171
2016	6 940	6 940	0
2017	6 940	6 940	0
Total	92 000	69 760	22 240

Source : DA

Le coût du programme pour la reconstitution de la moitié du capital semencier se chiffre à 54 milliards pour les trois années, incluant le coût du programme d'urgence de reconstitution de 2013. Cependant, avec les subventions accordées pour l'acquisition de semences, à hauteur d'environ 50%, les coûts supportés directement par l'Etat s'élèvent à 31,8 milliards de FCFA.

Le mode de financement proposé prévoit que 75% du coût soit à la charge de l'Etat (69,76 milliards de FCFA) contre 25% à la charge du secteur privé et des PTF (22,24 milliards de FCFA, cf tableau 17).

2.1.3.3 Contraintes

Les systèmes mis en place pour assurer un approvisionnement du monde rural en semences certifiées ont connu entre autres difficultés :

- l'absence d'un cadre général qui oriente les activités, donne les priorités et précise les rôles et les responsabilités ;

- le faible niveau d'organisation du système semencier caractérisé par des insuffisances dans la coordination des différents programmes ;
- la faible disponibilité en semences certifiées, induite par le dysfonctionnement du dispositif de production et de distribution des semences ;
- la faiblesse des ressources humaines, matérielles et financières des acteurs de la filière, notamment, les services de contrôle et la recherche ;
- l'inadaptation du système de crédit en vigueur, au regard des capacités d'éligibilité des acteurs (production et commercialisation des semences) ;
- la faiblesse des capacités techniques et managériales des semenciers privés ;
- les dysfonctionnements d'une interprofession peu dynamique ;
- un outil industriel aux équipements devenus obsolètes et éprouvant des difficultés à assurer le financement des campagnes de collecte et son approvisionnement adéquat en matières premières.

2.1.4 Développement de la filière de fruits et légumes de contre-saison

Les fruits et légumes de contre-saison sont hautement stratégiques et possèdent des avantages comparatifs considérables. Sur la période allant de 2000 à 2012, le volume des exportations de fruits et légumes tous produits confondus (hormis vers la Suisse) a été multiplié par 6 avec une croissance annuelle moyenne (CAM) de 16%.

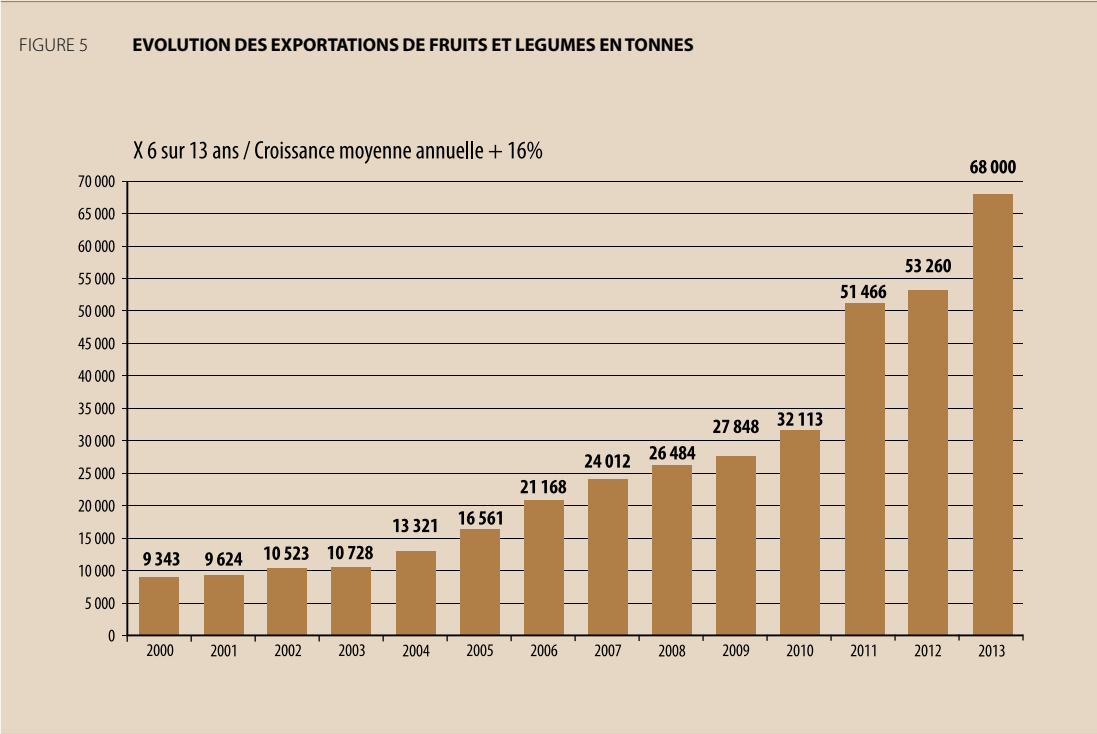
Les exportations de produits horticoles ont connu une évolution favorable sur la période de 2000 à 2012. (cf figures 5 et 6) On peut noter notamment :

- une croissance annuelle moyenne (CAM) des exportations de 15% pour la tomate cerise, 21% pour la mangue, 30% pour le melon et 45% pour la pastèque;
- l'apparition puis progression rapide des exportations de maïs doux avec une CAM de 41% de 2005 à 2012 ;

- la stagnation des exportations de haricots verts avec une CAM de -1% sur la période allant de 2000 à 2012, mais une progression significative en 2013 avec un record atteint pour ce produit s'établissant à 8 000 tonnes environ (+38% par rapport à 2012) ;
- la diversification des produits horticoles exportés au cours des dernières années avec notamment l'apparition de la courge butternut (1 546 tonnes en 2012), de l'oignon (798 tonnes en 2012) et du radis (307 tonnes en 2012).

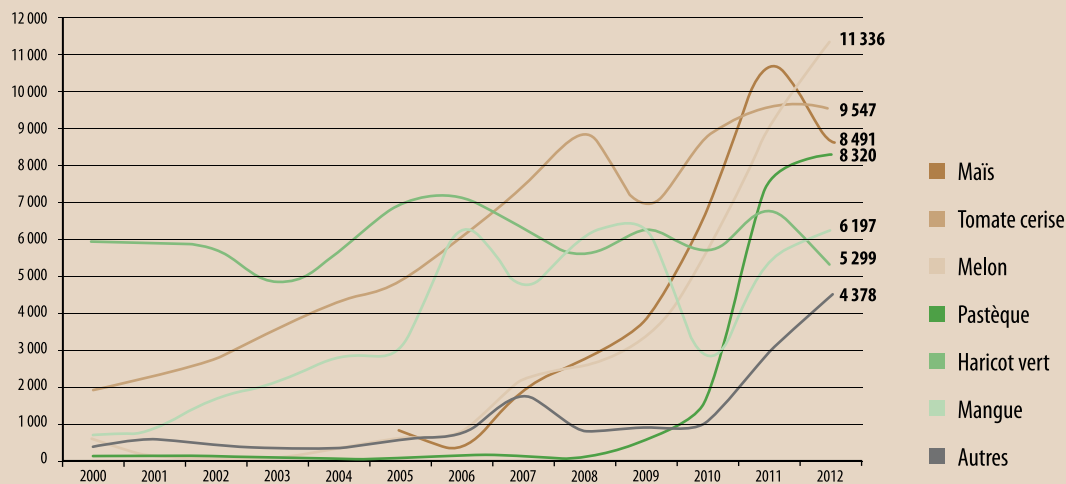
2.1.4.1 Objectif de production

L'objectif est d'atteindre, avec une croissance de +/- 10% par an, **des exportations vers l'Europe de 157 500 tonnes à l'horizon 2017** (cf tableaux 18, 19, 20 et 21).



Source : PDMAS

FIGURE 6 EVOLUTION DES PRINCIPAUX PRODUITS HORTICOLES EXPORTES DE 2000 A 2012 EN TONNES



Source : PDMA5

Tableau 18 PROJECTIONS DES EXPORTATIONS EN FRUITS ET LEGUMES DE CONTRE-SAISON

Année	Production projetée (tonne)
2014	90 375
2015	112 750
2016	135 125
2017	157 500

Source : PDMA5

Tableau 19 BESOINS EN SUPERFICIE (HA) – FRUITS ET LEGUMES DE CONTRE-SAISON

Spéculation	Type	2013	2014	2015	2016	2017
Haricot vert	plein champs	100	150	300	400	500
Maïs doux	plein champs	200	375	550	850	1 000
Melon / pastèque	plein champs	150	300	400	800	1 000
Patate douce	plein champs	50	150	200	375	900
Tomate cerise	sous abris	0	25	50	75	100
Total		500	1 000	1 500	2 500	3 500

Source : PDMA5

Tableau 20 PROJECTIONS DES RENDEMENTS ET PRODUCTIONS A L'EXPORTATION – FRUITS ET LEGUMES DE CONTRE-SAISON

Spéculation	Rendement (T/ha)	Production à l'exportation (T)				
		2013	2014	2015	2016	2017
Haricot vert	6	600	900	1 800	2 400	3 000
Maïs doux	8	1 600	3 000	4 400	6 800	8 000
Melon / pastèque	25	3 750	7 500	10 000	20 000	25 000
Patate douce	15	750	2 250	3 000	5 625	13 500
Tomate cerise	80	0	2 000	4 000	6 000	8 000
Total		6 700	15 650	23 200	40 825	57 500

Source : PDMA5

Tableau 21 PROJECTIONS DES VALEURS DES EXPORTATIONS (EUROS)– FRUITS ET LEGUMES DE CONTRE-SAISON

Spéculation	P.U (Euro/T)	2013	2014	2015	2016	2017
Haricot vert	1 679	1 007 634	1 511 450	3 022 901	4 030 534	5 038 168
Maïs doux	992	1 587 786	2 977 099	4 366 412	6 748 092	7 938 931
Melon / pastèque	802	3 005 725	6 011 450	8 015 267	16 030 534	20 038 168
Patate douce	687	515 267	1 545 802	2 061 069	3 864 504	9 274 809
Tomate cerise	1 489	0	2 977 099	5 954 198	8 931 298	11 908 397
Total (Euro)		6 116 412	15 022 900	23 419 847	39 604 962	54 198 473
Total (FCFA)		4 006 250 000	9 840 000 000	15 340 000 000	25 941 250 000	35 500 000 000

Source : PDMA5

2.1.4.2 Coûts

Le coût global (hors amortissements) pour le développement de la production des fruits et légumes de contre-saison s'élève à 43,5 milliards de FCFA. Ce financement sera assuré par un partenariat public-privé et l'Etat facilitera les

exportations par le biais d'une détaxation ciblée et/ou d'une réduction de la fiscalité. Ainsi, l'investissement de l'Etat est évalué à 6,75 milliards de FCFA et celui des partenaires techniques et financiers à 36,75 milliards de FCFA (cf tableaux 22, 23 et 24).

Tableau 22 INVESTISSEMENTS PRIVES (3 500 HA) – FRUITS ET LEGUMES DE CONTRE-SAISON

Désignation	P.U (CFA/ha)	2013	2014	2015	2016	2017
Constructions et aménagement	2 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Irrigation	2 500 000	1 250 000 000	1 250 000 000	1 250 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000
Equipement agri. et matériel	1 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Sous abris équipés	70 000 000	0	1 750 000 000	3 500 000 000	5 250 000 000	7 000 000 000
Total (Euro)		2 750 000 000	4 500 000 000	6 250 000 000	10 750 000 000	12 500 000 000
Total (FCFA)		36 750 000 000				

Source : PDMA5

Tableau 23

INVESTISSEMENTS PUBLICS EN NOUVEAUX AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES DANS LA ZONE DU NORD (PDMAS ET PDIDAS) – FRUITS ET LEGUMES DE CONTRE-SAISON

	Unités	Quantité	2013	2014	2015	2016	2017
Investissements PDMAS							
Nbre d'hectares aménagés	Ha	2 500					
Coût total des aménagements hydro agricoles	FCFA	7 500 000 000					
Coût par hectare	FCFA/ha	3 000 000					
Nombre hectares cultures d'exportation	Ha	500					
Contribution de l'Etat aménagements export	FCFA	1 500 000 000					
Amortissement sur 25 ans	FCFA		60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
Investissements PDIDAS							
Nombre d'ha à aménager	Ha	10 000					
CT des aménagements hydro agricoles	FCFA	17 500 000 000					
Coût par hectare	FCFA/ha	1 750 000					
Nombre ha cultures d'exportation	Ha	3 000					
Contribution de l'Etat aménagements export	FCFA	5 250 000 000		1 312 500 000	2 100 000 000	1 050 000 000	525 000 000
Amortissement sur 25 ans	FCFA			52 500 000	136 500 000	178 500 000	199 500 000
Investissements PDMAS + PDIDAS							
Total investissements Etat du Sénégal	FCFA	6 750 000 000					
Coût par hectare	FCFA/ha	1 928 571					
Total amortissement sur investissement de l'Etat	FCFA		60 000 000	112 500 000	196 500 000	238 500 000	259 500 000
Amortissement / hectare	FCFA	77 143					

NB : Zone cible Delta du Fleuve Sénégal et Lac de Guiers, Seulement périmètres développés en PPP (excluant des investissements privés autonomes)
Investissements structurants : PDMAS (réalisé avant 2013), PDIDAS (2013 - 2017)

Source : PDMAS/PDIDAS

Tableau 24

REPARTITION DES BESOINS DE FINANCEMENT PAR SOURCE (MILLION DE FCFA) – FRUITS ET LEGUMES DE CONTRE-SAISON

Sources de financement / Année	Total	Engagement Etat	Attendu des PTF	Secteur privé
2013	2 750	0	2 750	Financement additionnel
2014	6 750	2 250	4 500	
2015	8 500	2 250	6 250	
2016	13 000	2 250	10 750	
2017	12 500	0	12 500	
Total	43 500	6 750	36 750	

Source : PDMAS /PDIDAS

2.1.4.3 Contraintes

Le développement de la filière fruits et légumes d'exportation est entravé par les contraintes suivantes :

- Insuffisance des infrastructures de conservation (traitement, chaîne de froid) ;
- Manque de maîtrise de l'information sur les marchés ;
- Absence d'offres de produits transformés à l'export (conserves de fruits et légumes, pulpe de fruits) ;
- Difficulté d'étaler la production afin d'avoir une offre de produits sur toute la période de contre-saison ;
- Pertes post-récolte encore notées sur certaines filières (mouche des fruits) ;
- Coûts élevés des facteurs de production ;

- Absence d'une réglementation foncière adaptée aggravée par la forte avancée de l'urbanisation dans les périmètres d'horticulture ;
- Enclavement de certaines zones de production (Casamance) ;
- Faiblesse des capacités au niveau de certaines organisations (ressources financières, management, statuts juridiques) ;
- Difficultés d'accès aux intrants de qualité ;
- Sous-équipement des exploitations ;
- Mauvaise gestion de la fertilité des sols ;
- Faiblesse de l'encadrement technique.

Contraintes majeures par spéculation :

Produits	CONTRAINTES PAR SPECULATION – FRUITS ET LEGUMES DE CONTRE-SAISON
Haricots verts	Faiblesse des infrastructures de traitement
	Cout du fret aérien élevé
	Tassement des prix surtout pour les produits maritimes
Tomate Cerise	Protection efficace contre les parasites (mouches blanches)
	Capacités de fret maritime limitées
Tomate séchée	Clientèle restreinte même si capacité d'absorption importante
Maïs doux	Parasitisme (chenilles)
	Coût important des infrastructures de traitement (proximité et chaîne du froid)
Melon	Maîtrise insuffisante des techniques de production
	Maladies (mildiou et oïdium – viroses)
	Cout de production élevé
Mangue	Risque élevé de maladies (mouches et anthracnose)
Banane	Choix et disponibilité limités des rejets de qualité
	Investissements lourds
	Enclavement des zones de production
	Accès limité aux intrants et emballages
	Absence d'infrastructure de murisserie
Oignons	Absence de planification étalée de la production
	Insuffisance des infrastructures de stockage et conservation
Patate douce	Non disponibilité de rejets des variétés demandées
	Longueur du cycle de production pour les petits producteurs
	Enclavement des zones de production
	Encadrement et organisation des producteurs insuffisants
	Non maîtrise de la gestion de la fertilité des sols

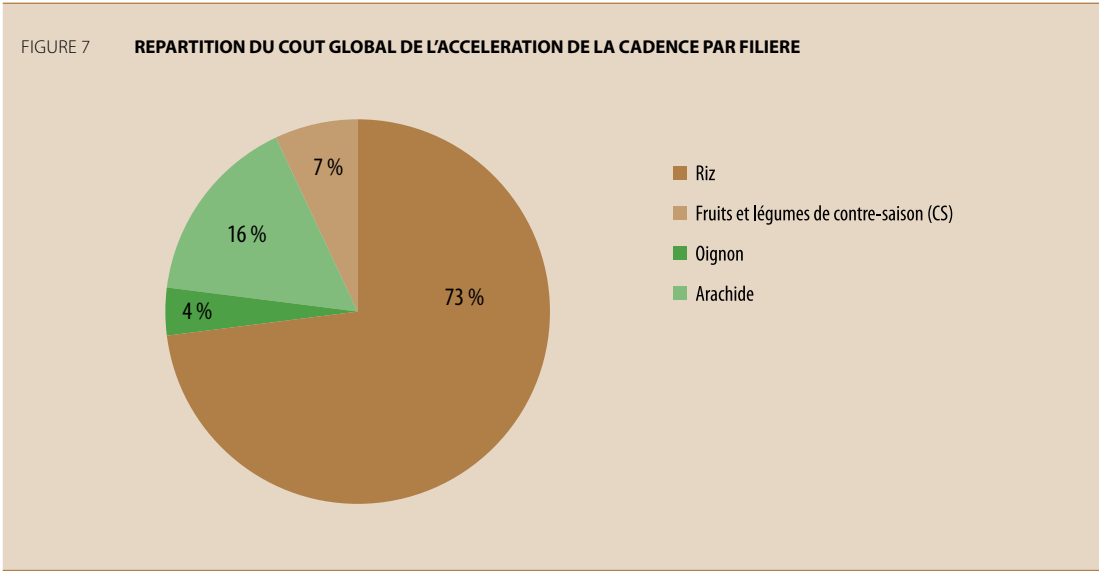
>> Tableau continue sur la page suivante

Produits	CONTRAINTES PAR SPECULATION – FRUITS ET LEGUMES DE CONTRE-SAISON
Pastèque	Non disponibilité des cultivars spécifiques
	Clientèle et destination non diversifiées
Limes	Non maîtrise dans le choix de porte greffe
	Présence de la mouche des fruits
	Non maîtrise de la gestion post-récolte
Asperges	Non maîtrise des techniques de récolte
	Investissement lourd au niveau de la production et des infrastructures post-récolte

2.2 Coût global du PRACAS

Les besoins globaux de financement pour accélérer la cadence de l’agriculture sénégalaise sont évalués à 581 milliards de FCFA, répartis comme suit : autosuffisance en riz avec 424,7 milliards de FCFA (73%), optimisation des perfor-

mances de la filière arachide avec 92 milliards de FCFA (16%), autosuffisance en oignon avec 20,9 milliards de FCFA (4%) et développement des fruits et légumes de contre-saison avec 43,50 milliards de FCFA (7%, cf figure 7).



Source : MAER

2.3 Plan d'actions prioritaires du PRACAS pour 2014

L'ensemble des actions retenues pour accélérer la cadence de l'agriculture sénégalaise par le ministère en charge de l'agriculture et les partenaires identifiés au cours d'un processus participatif ont été répertoriées dans un Plan d'Actions Prioritaires (PAP) pour l'année 2014. Ainsi, dès 2014, le

Gouvernement du Sénégal met en œuvre dix actions prioritaires pour l'ensemble des filières ciblées. Ces actions immédiatement visibles joueront un rôle de catalyseur avec un puissant effet d'entraînement qui permettra de développer l'agriculture sénégalaise en particulier et l'économie nationale en général (cf tableau 25). En plus, les plans d'actions pour les filières du PRACAS figurent en annexes 21, 22, 23 et 24.

Tableau 25 PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES DU PRACAS POUR 2014						
			C.U (million FCFA)	C.T (million FCFA)	PUBLIC	PRIVÉ
1. Centres semenciers arachidiers régionaux 10 x 5000 tonnes						
Laboratoires	10	unités	60	600	600	
Centre de traitement	10	unités	150	1 500	1 500	
Entrepôts	10 x 5 000	m²	0.1	5 000	5 000	
2. Centres de stockage de riz paddy - zone rizicoles 3 x 5000m²						
Entrepôts	40 x 2 000	m²	0.1	8 000	6 000	2 000
3. Centres de stockage d'engrais régionaux - zone rizicoles 3 x 5000m²						
Entrepôts	3 x 5 000	m²	0.1	1 500	1 125	375
4. Centres semenciers rizicoles 5 unités						
Laboratoires	5	unités	60	300	225	75
Centre de traitement	5	unités	150	750	563	188
Entrepôts	10 000	m²	0.1	1 000	750	250
5. Pôles de multiplication de semences d'oignon						
6. Acquisition d'équipements agricoles par crédit bail et financement bancaire						
Tracteurs	200	unités	30	6 000		6 000
Motoculteurs	500	unités	1	500		500
Moissonneuses batteuses	20	unités	50	1 000		1 000
7. Multiplication accélérée NERICA: 5000 tonnes						
Semence certifiée	5000	tonnes	0.5	2 500	2 500	
8. Aménagements rizicoles						
Vallée - primaires et secondaires	20000	Ha	3	60 000	60 000	
Sud Bas-Fonds	10000	Ha	2	20 000	20 000	
9. Rizeries industrielles						
Rizeries industrielles - 200 T/J	2	unités	700	1 400		1 400
Rizeries moyennes 50T/J	5	unités	100	500		500
10. Mini-Rizeries – Sud						
Mini rizeries (5 T/J)	50	unités	3.0	150	150	
Total investissements prioritaires 2014				110 950	98 663	12 288
			Dont aménagements	80 000	80 000	0
Total Hors aménagements				30 950	18 663	12 288

2.4 Partenaires à impliquer

La mise en œuvre du PRACAS se fera à travers la mobilisation de fonds et le renforcement des capacités de nombreux acteurs publics, privés, institutionnels et du développement (cf annexe 16) dont :

Gouvernement

- Ministère en charge de l'agriculture et structures rattachées
- Ministère en charge de l'économie et des finances
- Bureau Opérationnel du Suivi du plan Sénégal Emergent (BOS)
- Ministère en charge de l'Intérieur
- Ministère en charge de l'Élevage
- Ministère en charge de l'Environnement
- Ministère en charge du Commerce
- Ministère en charge de la Santé
- Ministère en charge de l'industrie et de la Transformation
- Ministère en charge de la Pêche
- Ministère en charge de la Femme
- Ministère en charge des PME
- Ministère en charge des Infrastructures
- Ministère en charge Promotion des Investissements et des Partenariats
- Ministère en charge de la Microfinance
- Secrétariat d'Etat à l'Accompagnement et à la Mutualisation des Organisations Paysannes
- Agence pour la Promotion des Investissements (APIX S.A.)

Secteur privé et Organisations des producteurs

- CNCR /ASPRODEB / Fédération des Périmètres autogérés (FPA)
- Coopérative fédérative des acteurs de l'horticulture au Sénégal (CFAHS)
- Organisation nationale des producteurs et exportateurs de fruits et légumes du Sénégal (ONAPES)

- Sénégalaise des exportations des produits agricoles et de services (SEPAS)
- Interprofessions des différentes filières
- Opérateurs semenciers privés
- Sociétés de contrôle et de certification
- Société de Développement des fibres textiles (SODEFITEX)
- Investisseurs industriels et sociétés de trading
- Caisse Nationale de Crédit Agricole au Sénégal (CNCAS)
- Banques commerciales et de trading de produits de base
- Sociétés de crédit-bail

Partenaires institutionnels

- Africa Rice
- UEMOA
- CEDEAO

Partenaires au développement

- Banque Mondiale
- FIDA
- Union Européenne
- Coopération Canadienne
- USAID / USDA
- AFD
- Coopération italienne
- Coopération belge
- FAO
- JICA
- AECID
- BID
- BAD
- BOAD
- BADEA
- Fonds koweïtien
- KOICA

Chapitre 03



STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Le succès de la stratégie se fonde sur le principe selon lequel l'accélération de la cadence du secteur agricole procurera des résultats socio-économiques supérieurs qui permettront d'atteindre plus vite les OMD en se mettant sur la trajectoire de l'abondance et de la prospérité.

La mise en œuvre du PRACAS va nécessiter l'implication et l'engagement d'acteurs locaux, nationaux et internationaux au niveau de chacun des maillons de la chaîne de valeur pour développer un positionnement plus avantageux de «l'origine Sénégal» sur le marché local, régional et international prenant en compte les impératifs de rentabilité et de compétitivité.

3.1 Stratégie de mise en œuvre

La nécessité d'avoir, dans les prochaines années, des résultats significatifs en termes d'augmentation et de valorisation de la production ainsi que d'amélioration des conditions de vie des populations rurales, amène à choisir les axes suivants :

- l'intensification des productions agricoles ;
- la maîtrise de l'eau ;
- la recherche agricole – formation – conseil agricole et rural ;
- la valorisation et la mise en marché des produits agricoles ;
- la gestion de la qualité.

3.1.1 Stratégies d'ensemble

3.1.1.1 Intensification des productions agricoles

La stratégie d'intensification va porter sur la mise en œuvre de :

- Programme de reconstitution du capital semencier ;
- Programme engrais ;
- Programme de production et protection intégrée des cultures ;
- Programme de renouvellement et de renforcement du parc de matériel agricole.

3.1.1.1.1 Programme de reconstitution du capital semencier

La disponibilité et l'accessibilité physique et financière de semences, à temps et en quantité et qualité suffisantes, constituent un défi majeur pour l'intensification des filières agricoles retenues.

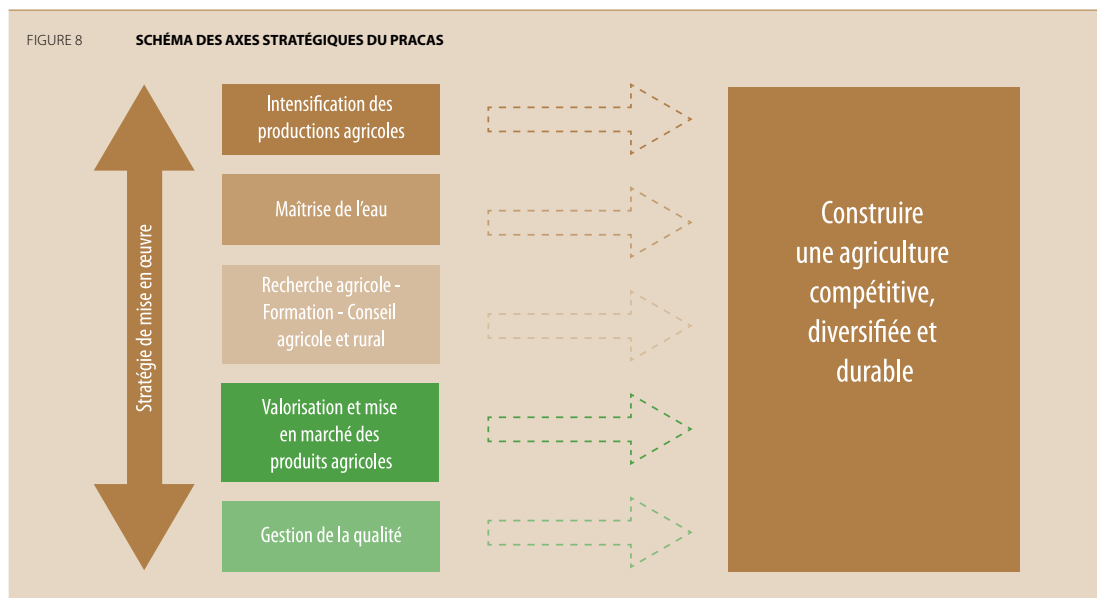
La mise en œuvre de cet axe nécessitera la reconstitution et le renforcement du capital semencier en particulier pour le riz, l'arachide, l'oignon et les fruits et légumes de contre-saison.

L'objectif de la stratégie en matière de production semencière vise :

- à l'horizon 2017 – 2018, la satisfaction des besoins en semences certifiées d'arachide ;

FIGURE 8

SCHÉMA DES AXES STRATÉGIQUES DU PRACAS



Source : MAER

- le renforcement des capacités techniques des différents acteurs impliqués dans la chaîne de valeurs semences ;
- l'amélioration du système de production, de contrôle de qualité et de suivi;
- l'amélioration du système de stockage, de conditionnement et de commercialisation.

L'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale de développement des semences sont urgentes et incontournables pour définir les mesures à mettre en œuvre et préciser davantage le partage des rôles entre les différents acteurs de la chaîne de valeur semence.

Dispositif de production de semences

Le schéma général de multiplication des semences repose sur l'ISRA, sur des opérateurs semenciers collectifs ou individuels et sur un dispositif de contrôle et de certification (Direction de l'Agriculture/DA, Division des Semences/DISEM).

Le PRACAS, pour atteindre ses objectifs d'autosuffisance, accompagnera ce dispositif dans le but de : (i) rendre disponible la semence certifiée à moindre coût pour les producteurs, (ii) autonomiser le sous-secteur semencier en promouvant des relations contractuelles formelles entre les différents maillons (ISRA et opérateurs semenciers) pour mieux planifier la production.

L'accompagnement du PRACAS devrait se traduire par une amélioration sensible de l'environnement des affaires de la filière semences. En effet, les subventions multiples devraient aider à alléger le taux d'intérêt débiteur des crédits de production et des crédits de collecte. Cela devrait amener les opérateurs semenciers à réduire leurs coûts de production et à fournir aux producteurs des semences certifiées à un prix qui inciterait tous les producteurs à une utilisation massive de la semence certifiée.

Dispositif de contrôle

L'objectif du contrôle semencier est de garantir à l'agriculteur la bonne qualité technologique de la semence loyale et marchande (conforme aux normes de certification) proposée à la vente et d'assurer la traçabilité des produits. Pour assurer sa mission régalienne, le service de contrôle et de certification doit disposer de techniciens, de contrôleurs et analystes bien formés ainsi que de laboratoires des semences équipés.

3.1.1.1.2 Programme engrais

Un programme engrais ciblant toutes les filières agricoles (cf tableau 26), et mobilisant annuellement une enveloppe financière importante dégagée du budget national sera mis en œuvre. Il permettra la subvention partielle de 50 000 à 80 000 tonnes d'engrais toutes formules confondues.

La stratégie reposera également sur l'amélioration de l'accès aux producteurs en encourageant la mise en place de points de vente en période de commercialisation des produits notamment de l'arachide. Elle doit aussi encourager l'utilisation des bio fertilisants en promouvant l'installation d'unités de production et de distribution.

3.1.1.1.3 Programme de production et protection intégrées

Un programme de lutte phytosanitaire intégrée et de gestion durable des principaux ravageurs des cultures est prévu. Ses actions principales seront les suivantes :

- la gestion des fléaux agricoles ;
- la réduction durable du péril aviaire (oiseaux granivores) ;
- la protection des cultures horticoles ;
- le renforcement de la politique de contrôle, d'assurance et de management de la qualité ;
- la poursuite de la lutte contre les ravageurs récemment introduits au Sénégal.

Tableau 26 FORMULES D'ENGRAIS PAR SPECULATION		
Spéculation	Formules	Doses préconisées par l'ISRA (Kg/ha)
Riz	NPK 18.46.0	100
	Urée	350
Arachide	NPK 6.20.10	150
Mil/Sorgho	NPK 15.10.10	150
	Urée	100
Mais	NPK 15.15.15	200
	Urée	200
Horticulture	NPK 9.23.30	400
	NPK 10.10.20	200
	Urée	50

Source : DA

3.1.1.1.4 Programme de renouvellement et de renforcement du parc de matériel agricole

La promotion de la mécanisation agricole vise l'amélioration de la productivité des systèmes de production (par exemple en facilitant la double culture dans la VFS) et l'extension des superficies cultivées. La mécanisation passe par la mise en œuvre d'approches participatives et inclusives impliquant les organisations de producteurs agricoles (OPA), les opérateurs privés et le système bancaire.

Elle cherche à instaurer une cohabitation harmonieuse entre la moto-mécanisation et le matériel de culture attelée.

Les orientations stratégiques suivantes ont été déclinées pour la mise en œuvre du programme de mécanisation :

- opérationnaliser la politique et la stratégie nationale de mécanisation de l'agriculture validée en 2012 ;
- faciliter l'accès au matériel agricole, notamment la traction animale mais également motorisée par l'amplification de l'important programme de distribution par crédit-bail de matériels et équipements agricoles au bénéfice des exploitants familiaux, des Organisations de Producteurs (OP) et des PME/PMI de transformation des produits agricoles. Cette initiative portée par les OP, Société de Crédit-Bail (LOCAFRIQUE), Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA), Société Industrielle et Sahélienne de Matériels Agricoles et de Représentations (SISMAR), Petite et Moyenne Entreprise spécialisée dans le domaine de l'Energie (ENERGECO) et Institut de Technologie Alimentaire (ITA) bénéficie d'un soutien du WAAPP/PAAO ; le PRACAS pourra apporter son soutien en allégeant sensiblement les conditions d'octroi du crédit-bail (baisse des frais de dossier et du taux d'intérêt) et il pourra influencer sur le coût de base des équipements par la suppression de certaines taxes.
- assurer la durabilité de l'utilisation du matériel : cette action prévue par l'initiative OP/LOCAFRIQUE/ISRA/ITA/SISMAR/ENERGECO est fondée sur la promotion dans les régions d'un réseau de PME/PMI d'artisans pouvant offrir des services de maintenance et de réparation mais aussi de vente de pièces de rechange. En outre, l'initiative considérée envisage de renforcer les capacités de tous les acteurs à l'utilisation et surtout à la maintenance régulière ;
- encourager la participation du secteur privé national et de l'artisanat local dans la fourniture du matériel de culture attelée ;
- rendre effective dans les meilleurs délais l'exonération de la TVA sur le matériel agricole par la publication de l'arrêté portant modalités d'application de cette exonération ;
- mettre en place un cadre institutionnel de suivi de la mise en œuvre de la politique : le PRACAS, en collaboration avec tous les acteurs, assurera le suivi de la mise en place des unités de culture et de valorisation/transformation des produits agricoles. Ce cadre pourra également fournir aux autorités des appréciations pertinentes sur les mesures de promotion de l'acquisition de matériels

agricoles suggérées plus haut (baisse des frais de dossier, bonification du taux d'intérêt, baisse de taxes).

3.1.1.2 Maîtrise de l'eau

Le rythme du développement des aménagements hydro-agricoles, inférieur à 4000 ha/an est très faible au regard des défis et des enjeux du développement socio-économique du pays. Il s'y ajoute un faible niveau de valorisation des terres aménagées qui traduit une intensité culturale atteignant très rarement 1,5. Il apparaît donc que la maîtrise de l'eau pour les besoins de l'agriculture reste un impératif de premier ordre.

Dans le cadre de ce programme, les interventions vont s'articuler autour de la valorisation des eaux de surface et des eaux souterraines avec :

- Une augmentation du rythme de réalisation des aménagements hydro-agricoles et une expansion des surfaces rizicoles irriguées de 35 000 ha en double culture intensive dans la VFS.
- Des aménagements hydro-agricoles axés sur la réhabilitation de 35 000 ha pour assurer la maîtrise de l'eau dans la VFS et l'Anambé.
- Des aménagements afin de viser l'extension sur 20 000 ha de bas-fond dans les zones de riziculture pluviale.
- Des aménagements hydro-agricoles visant le développement de l'exportation des fruits et légumes sur 10 000 ha dans la vallée du **Ngalam et la zone du lac de Guiers** ;
- Une valorisation des eaux souterraines et de ruissellement afin de permettre aux régions ne disposant pas d'eaux de surface pérennes d'avoir accès à l'irrigation.

3.1.1.3 Recherche agricole - Formation - Conseil agricole et rural

Le développement de la recherche, de la formation et du conseil agricole et rural permettra l'émergence d'exploitants agricoles formés, qualifiés et dotés des services nécessaires pour moderniser leurs unités économiques et assurer la relance du secteur.

Ce programme est l'occasion de décloisonner la recherche, la formation et le conseil agricole et rural (ossature du système Recherche-Formation-Conseil Agricole et Rural/RFCAR), et de favoriser la coopération entre les différents acteurs, afin qu'ils mobilisent l'ensemble des autres acteurs.

3.1.1.3.1 Système national de recherche agro-sylvo-pastoral (SNRASP)

Il a pour objectif de générer et diffuser des connaissances et des innovations technologiques permettant d'impulser des changements de comportements (petites exploitations agricoles et agrobusiness) et d'améliorer, de façon durable, la productivité, la compétitivité, les revenus agricoles et la sécurité alimentaire. Il s'agira spécifiquement de :

- générer des connaissances et technologies appropriées ;
- former des chercheurs et des cadres nationaux et renforcer les capacités des producteurs ;
- mettre à la disposition du secteur privé émergent de l'expertise agricole ;

- renforcer la coopération scientifique aux niveaux national, régional et international ;
- promouvoir la recherche/développement tout au long des chaînes de valeur agricoles ;
- mettre en valeur les résultats de la recherche.

3.1.1.3.2 Formation agricole et rurale

Il s'agit de faire du droit à la formation (art. 62, 63, 67 de la LOASP) une réalité tangible pour tous les ruraux, afin d'améliorer les rendements et revenus agricoles ainsi que leur sécurité alimentaire et de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Pour cela, il faut :

- assurer le pilotage et la coordination des initiatives dans le secteur de la Formation Agricole et Rurale (FAR) ;
- assurer la formation initiale des jeunes en agriculture et appuyer leur insertion professionnelle ;
- répondre à la demande en formation initiale et continue des producteurs à la base. Dans ce cadre, l'approche GIPD pourra trouver un domaine pertinent d'application ;
- Implication des entreprises du secteur privé dans la définition des curricula, le financement de la formation agricole et agro-alimentaire et renforcement des formations pratiques de professionnels et de techniciens à la base, de niveau Brevet Technique et Brevet de Technicien Supérieur dans le secteur agricole et agro-alimentaire.

3.1.1.3.3 Système national de conseil agro-sylvo-pastoral (SNCASP)

Il a pour objectif de faciliter l'accès à un service public de Conseil agro-sylvo-pastoral (art. 69 de la LOASP) permettant d'assurer un bien-être durable aux populations rurales.

Il s'agira spécifiquement de :

- Consolider les institutions de conseil agro-sylvo-pastoral (CASP) dans leur fonction d'outil au service des producteurs par le développement de programmes de CASP participatif, inclusif, accessible, équitable et comptable de ses résultats envers les producteurs et leurs organisations, les interprofessions et filières agricoles ;
- Renforcer l'offre de CASP harmonisé et normé (qualité du CASP) ;
- Réguler le marché des services de CASP par son contrôle et sa certification ;
- Favoriser la diffusion et l'adoption à grande échelle et dans les chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales des innovations technologiques à partir des acquis de la recherche.

3.1.1.3.4 Financement des services agricoles

Au Sénégal, le financement de la vulgarisation et du conseil agricole et rural a connu une évolution historique corrélée aux mutations politiques et institutionnelles :

- Entre 1960 et 1990, la vulgarisation agricole était financée par l'Etat-providence dans le cadre d'une économie agricole administrée, à travers la Société de Développement et de Vulgarisation Agricole (SODEVA), mais aussi des projets, programmes et Sociétés régionales de développement rural (SRDR) ;

- Entre 1990 et 2000, l'Etat finançait la vulgarisation agricole à travers le Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA) ;
- Entre 2000 et 2010, l'Etat a financé la vulgarisation devenue conseil agricole et rural par le biais du Programme des Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP).

Avec le vote de la LOASP, l'Etat s'est résolument engagé dans la promotion du développement rural en dotant le secteur agro-sylvo-pastoral de mécanismes de financement pérennes et adaptés. Ainsi, malgré les lenteurs notées dans sa mise en application, la LOASP est entrée dans sa phase d'opérationnalisation et constitue le cadre de référence de la mise en œuvre du PRACAS. Différents instruments y sont institués pour permettre de combler les déficits constatés dans le secteur du financement agricole et rural. Il s'agit entre autres de :

- la définition et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de financement et de soutien des activités agro-sylvo-pastorales (article 71) ;
- l'institution d'un Fonds National de Développement Agro-sylvo-pastoral (FNDASP-article 72) ;
- la création d'un Fonds d'aide à la modernisation des exploitations agricoles devenu finalement Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural (FADSR-article 73) ;
- la définition et la mise en œuvre d'une politique de soutien aux mutuelles d'épargne et de crédit en milieu rural (article 74).

Le Fonds National de Recherche Agricole et Agroalimentaire (FNRAA), créé par le décret 99-85 du 4 février 1999 a été le premier instrument mis en place dans le cadre de l'exécution du Programme des Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP). Il est le bras financier du système national de recherche agro-sylvo-pastoral (SNRASP), et le FNDASP est celui du système national de conseil agro-sylvo-pastoral (SNCASP), au profit des acteurs de la stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR). Il est également chargé du financement de l'appui institutionnel aux organisations de producteurs.

3.1.1.4 Valorisation et mise en marché des produits agricoles

L'augmentation de la production agricole doit s'appuyer sur la disponibilité des débouchés. Pour faciliter l'écoulement des productions agricoles, il s'agit de procéder aussi bien à la réhabilitation des pistes de desserte agricole qu'à la construction/réhabilitation des infrastructures post-récoltes.

Ceci permettra de rompre l'isolement des zones de production. Les marchés devront être redynamisés à travers leur fonctionnement physique et commercial.

Le programme repose sur l'amélioration de l'accès aux marchés des produits agricoles. La contrainte très forte d'accès aux zones rurales va être prise en compte avec des travaux de réfection et de réalisation de pistes de production et de création de pistes de désenclavement.

Les principales mesures prévues portent sur :

- l'appui à la gestion de la qualité des produits agricoles (de consommation et d'exportation) et au suivi de l'impact environnemental des traitements phytosanitaires ;
- la réfection et la création de pistes de production ;
- la création et la réhabilitation de pistes de désenclavement ;
- la construction d'infrastructures de stockage, de transformation, de conditionnement et de conservation des produits ciblant le marché domestique et l'export ;
- la promotion de la valorisation des produits du terroir et leur labellisation ;
- l'adoption généralisée d'une stratégie de commercialisation qui s'appuie sur une approche chaîne de valeurs à partir de la contractualisation ;
- l'amélioration de la transformation artisanale des produits agricoles en appuyant en particulier les groupements de femmes en rapport avec le Ministère chargé de la femme, des PME et du commerce.
- la facilitation de la contractualisation entre les OP et les industriels, semi-industriels et commerçants.

3.1.1.5 Gestion de la qualité

Les productions agricoles, notamment celles ciblant les marchés internationaux, à l'exception du coton, souffrent de l'inorganisation et du manque de professionnalisme de beaucoup de petits producteurs, ce qui limite l'accès à ces marchés. L'exportation suppose en effet la normalisation des procédés et une conformité obligatoire aux cahiers des charges imposés par les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) gouvernant l'accès aux marchés internationaux conformément à l'Accord de l'OMC. Les acteurs en amont doivent s'adapter aux exigences d'un marché déjà très concurrentiel. Ces exigences, mises en place par les autorités publiques et les sociétés privées, entraînent une série d'innovations institutionnelles sur la qualité et la sécurité sanitaire des aliments. Elles se sont traduites notamment par une standardisation des règles et des normes sanitaires et phytosanitaires sur les marchés internationaux. Elles se matérialisent également par un renforcement des règles et par un contrôle « physique » de conformité aux normes SPS au niveau des marchés et des frontières.

Ces normes et règles doivent conduire à l'adoption par les différents acteurs de stratégies adaptées, en modifiant la gestion des activités de production et en établissant de nouvelles formes de gestion de la qualité conformément aux exigences réglementaires des marchés de destination de nos exportations.

C'est pourquoi le PRACAS intègre dans sa stratégie de mise en œuvre la gestion de la qualité avec :

- **La maîtrise de la qualité** : Elle passe par un effort au niveau des systèmes et pratiques des différents acteurs mais également par la constitution d'une infrastructure post-récolte et logistique susceptible de garantir aux

exportateurs une fluidité maîtrisée dans l'enchaînement des opérations et le maintien de la chaîne du froid ;

- **La gestion de la sécurité environnementale et de la qualité sanitaire et phytosanitaire des produits agricoles.** Elle concerne :

- ✓ le contrôle de la qualité et de la conformité des formulations de pesticides ;
- ✓ l'établissement de l'état des lieux de la pollution de l'environnement et des récoltes et l'amélioration des systèmes d'utilisation et de gestion des pesticides pour protéger l'environnement et la santé des manipulateurs et des populations ;
- ✓ le contrôle de la qualité sanitaire des produits de la récolte destinés au marché local et à l'exportation, pour vérifier leur conformité aux normes sur les Limites Maximales de Résidus (LMRs) de pesticides du Codex Alimentarius ou de celles fixées dans le cadre de la réglementation des marchés de destination des exportations agricoles ;
- ✓ le renforcement des capacités des acteurs et des communautés dans la gestion des pestes et des pesticides

- **La capitalisation des entreprises** : Pour la majorité des opérateurs, la sous-capitalisation est un obstacle au développement de leurs activités et au passage vers une agriculture d'exportation moderne et compétitive. Il s'agit donc :

- ✓ d'augmenter la capacité des opérateurs à mobiliser des crédits d'investissements et à développer des partenariats tant au niveau local qu'international.
- ✓ d'appuyer le développement de l'investissement et des initiatives privés en amont et en aval de la production agricole ;
- ✓ de mettre en place des infrastructures en milieu rural y compris les infrastructures de base pour assurer la maîtrise de l'eau, l'évacuation des productions vers les villes, la transformation et la conservation des produits ;
- ✓ de définir une législation et une politique foncière nouvelle privilégiant l'équité, la sécurisation des investissements consentis et la valorisation des terres.

3.1.2 Stratégies spécifiques

3.1.2.1 Autosuffisance en Riz

L'atteinte d'une production de 1 600 000 tonnes de riz paddy, synonyme d'autosuffisance, représente un accroissement de la production annuelle de 1 000 000 tonnes dont 40% en pluvial. Pour combler le déficit actuel de production, quatre grands axes stratégiques (cf tableau 27, annexe 1 et encadré 4) guideront les actions :

La mise en œuvre de ces axes stratégiques interviendra dans un environnement financier largement assaini par la récente mesure prise par l'Etat de contribuer pour un montant de 11,5 milliards de FCFA à l'épouement des dettes des riziculteurs de la VF5.

Tableau 27 **GAIN DE PRODUCTION PAR AXE STRATEGIQUE - FILIERE RIZ**

Axes stratégiques	Gain de production estimé (T)
Faire passer le coefficient d'intensification de 1 à 1,8 dans le Delta et augmenter les rendements d'hivernage au-delà de 6 T/ha	+ 350 000
Adopter des variétés NERICA dans la zone pluviale pour faire passer les rendements moyens de 1 à 2,5 T/ha	+ 150 000
Adopter des variétés NERICA de plateau (40 000 ha) et étendre des zones de bas-fonds (20 000 ha)	+ 150 000
Etendre et réhabiliter des périmètres irrigués (Vallée du Fleuve Sénégal et Anambé, + 35 000 ha)	+ 350 000
Total Horizon 2017	+ 1 000 000

Source : SAED

L'objectif visé ne pourra être réalisé que si la production, la transformation et la mise en marché vont ensemble. Il est indispensable que les différents ministères appuient les acteurs pour qu'ils travaillent ensemble, avec un plan unique porté par l'interprofession pour renforcer le mode contractuel et s'accorder sur les prix, les mesures d'accompagnement et les investissements en commun.

Ces investissements publics et privés pour soutenir une offre suffisante et durable de riz paddy devront impérativement être complétés par des investissements privés par la mise en route d'unités industrielles de transformation du riz paddy en riz blanc de diverses qualités répondant à la demande des consommateurs sénégalais.

L'implication des opérateurs privés pourrait également se traduire par le développement du « *contract farming* » où le producteur local commercialise le paddy avant production. Cette contractualisation qui couvrirait au moins la quantité de paddy correspondant au remboursement du crédit accordé par la CNCAS ou d'autres institutions financières serait une assurance d'un remboursement à 100%, augmenterait le flux de paddy sur le marché et inciterait le secteur privé à participer au financement de l'agriculture.

Programmes de mise en œuvre de la stratégie

Programme de production semencière

L'intensification et l'augmentation des rendements d'hivernage nécessiteront une reconstitution du capital semencier. Trois pistes pourront être explorées et exploitées pour cette reconstitution :

- les importations de variétés homologuées au Sénégal ;
- la contractualisation avec les organismes internationaux de production et de recherche ;
- la production endogène (Recherche - multiplicateur).

Cette production endogène devra être privilégiée. En effet, au niveau de la région de St-Louis, les OP ont une totale maîtrise de la production de semences pour les périmètres irri-

gués. Ces OP ont produit des semences certifiées à un coût de cession compétitif durant la campagne hivernale.

Un dispositif de contrôle semencier et des infrastructures de traitement/stockage devront accompagner la croissance et l'intensification de la production rizicole. Des investissements sont prévus dans les domaines suivants :

- Réalisation de centres semenciers pour la riziculture avec construction et équipement de 6 centres de conditionnement / laboratoires / stockage à Ross Béthio, Richard Toll, Podor, Matam, Tambacounda et Kolda ;
- Formation de 50 contrôleurs agréés, de 15 laborantins et 20 contremaîtres ;
- Identification et homologation de variétés adaptées à l'hivernage pour la VFS ;
- Elargissement de la gamme NERICA pour couvrir la topographie et les variations climatiques de la zone Sud ;
- Développement de cadres de Partenariat Public - Privé (PPP) pour le transfert des centres en gestion privée.

Programme de promotion de la riziculture pluviale de Plateau et de Bas-Fonds dans le Sud

Les nouvelles variétés NERICA introduites en 2010 confirment des rendements moyens de 2,5 tonnes à l'hectare et la possibilité d'atteindre plus de 3,5 tonnes à l'hectare avec une fertilisation et une gestion de l'eau adéquate. Le portefeuille de variétés permettra d'étendre la culture au-delà des bas-fonds et de cultiver les zones de plateau (800 mm), notamment dans les zones de Tambacounda, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Fatick et Kaolack avec les NERICA 1, 5 et 6 et des paquets technologiques adéquats (cf tableau 28). La quantité de semences disponibles, prévue pour 2014 est de 800 tonnes.

Les investissements stratégiques prévus pour la promotion de la riziculture commerciale dans le Sud se feront dans les domaines suivants :

- Accélération de la multiplication de la gamme NERICA

- avec : (i) l'acquisition de 50 tonnes de NERICA de niveau base ; (ii) la contractualisation de la multiplication en irrigué (VFS) de 2 000 tonnes (500 ha) de semences certifiées (R1) NERICA, puis (iii) la contractualisation avec les multiplicateurs agréés de la zone Sud pour 5 000 tonnes de NERICA (R2) en hivernage 2014 ;
- Vulgarisation étendue des variétés NERICA de plateau et de bas-fonds en zone Sud avec la formation de 500 agents de suivi issus des projets de développement rural actifs dans la zone Sud (incluant zone SODEFITEX) pour un programme de vulgarisation du NERICA ;
- Déploiement de mini-rizeries en zone Sud avec la mise en place de 50 mini-rizeries dans le Sud du Sénégal au niveau des pôles de vulgarisation des projets de développement actifs dans la zone ;
- Aménagement de bas-fonds en zone Sud avec l'aménagement de 20 000 ha de bas-fonds d'ici 2017.

Programme d'intensification de la riziculture irriguée dans la Vallée du Fleuve Sénégal (VFS)

Force est de constater que, depuis des années, les périmètres rizicoles de la VFS sont sous-utilisés car malgré un marché rémunérateur, la double culture n'y est pas généralisée.

Dans ce sillage, d'importants investissements visant à faire face au sous-équipement seront réalisés dans les 3 prochaines années :

- Construction de hangars dans la continuité de l'initiative espagnole avec 40 unités de 1 000 tonnes réalisées en 2014 sur fonds de l'Etat puis sur cofinancements publics/privés pour un objectif de 300 000 tonnes de capacité de stockage installée dans la VFS d'ici 2017 ;
- Acquisitions de tracteurs et moissonneuses avec le financement à coûts partagés ;
- Construction de rizeries industrielles à travers la promotion de l'investissement par au moins 2 entreprises industrielles dans des usines de 50 000 tonnes et plus en 2014 et la poursuite de la promotion de l'investissement privé dans le secteur rizicole ;
- Expansion des rizeries artisanales avec la promotion de l'expansion de 5 rizeries artisanales à hauteur de 7 000 tonnes chacune (usines de 30 tonnes/jour).

D'autres investissements seront néanmoins nécessaires. En effet, l'autosuffisance en riz attendue à l'horizon 2017 nécessitera une production additionnelle de 350 000 tonnes provenant d'une augmentation du rythme de réalisation des aménage-

Tableau 28 VARIETES DE RIZ CULTIVEES AU SENEGAL	
Variétés	Type
NERICA (14, 15), Sahel 108, Sahel 134, Sahel 159, Sahel 177, Sahel 201, Sahel 202, Sahel 328, Sahel 329	Riz Irrigué
NERICA (1, 5, 6), ITA150, DJ11-509, DJ8143,WAB5650 IRAT10, DJ12-519, DJ684D, TOX728-1, ITA123, IR1529, BG90-2, BW248-1, ROK5, WAR77-3-2-2, WAR1	Riz Pluvial

Source : DA

Cette situation s'explique pour trois raisons principales :

- l'insuffisance de la mécanisation ralentit la cadence des opérations ;
- le manque de magasins crée un risque de pertes en hivernage ;
- la faible capacitation des opérateurs du secteur privé (un seul industriel est aujourd'hui en mesure de contractualiser 50 000 tonnes voire plus).

Pour accélérer la cadence, d'importants investissements dans les installations de stockage et d'usinage et la mécanisation sont nécessaires.

Dans la perspective de création d'emplois, il est toutefois essentiel que la mécanisation soit repensée en combinant le savoir-faire des artisans sénégalais et l'importation d'équipements (fabrication de batteuses ASI et ISA par des artisans locaux) et en stimulant l'investissement dans l'équipement agricole et le développement de prestations de services de mécanisation.

ments hydro-agricoles et d'une expansion des surfaces rizicoles irriguées de 35 000 ha en double culture intensive. Il faut souligner qu'il est critique que cette expansion soit cadrée par des réseaux primaires et secondaires et un drainage de qualité. Les investissements qui seront réalisés pour étendre les différents domaines rizicoles irrigués sont les suivants :

- Périmètres irrigués de la Moyenne Vallée** : réhabilitation et expansion des périmètres rizicoles collectifs irrigués de la Moyenne Vallée en complément des réalisations du Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR) et du PASAEL ;
- Infrastructures pour des réseaux primaires, secondaires et collecteurs** capables d'accueillir une expansion de 35 000 hectares ;
- Financement de l'investissement en périmètres privés** avec la promotion de la création de périmètres aménagés par les producteurs privés de la Vallée et les usiniers industriels grâce à un cadre foncier et au développement de crédits à long terme adaptés ;

1. Redéfinition de la contribution des zones de production

60% de production en zone irriguée et 40% en pluvial au lieu de 80% en zone irriguée et 20% en pluvial actuellement.

Pour le pluvial, promouvoir la riziculture pluviale de plateau et des bas-fonds (Tambacounda, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Fatick et Kaolack avec les NERICA 1, 5 et 6 et des paquets technologiques adéquats)

2. Redéfinition de la mission des zones de production pour l'approvisionnement du Sénégal en riz

- VFS : Nourrir les centres urbains (Dakar, Thiès, Touba, etc.)
- Autosuffisance des zones au-dessus de 800 mm
Tamba nourrit Tamba
Kolda nourrit Kolda
Sédhiou nourrit Sédhiou
Ziguinchor nourrit Ziguinchor, etc.

3. Reconstitution du capital semencier par trois canaux :

- Importation de variétés homologuées au Sénégal
- Contractualisation avec les organismes internationaux de recherche
- Production endogène (Recherche – multiplicateur)

4. Maîtrise de l'eau : Augmenter le rythme de réalisation des aménagements hydro-agricoles – double culture**5. Intensification de la Double culture****6. Augmentation du coefficient de transformation et amélioration de la qualité****7. Révision de la stratégie en mécanisation :**

- en combinant le savoir de nos artisans et l'importation d'équipements
(ex: fabrication des batteuses ASI et ISA par des artisans locaux)
- en stimulant l'investissement dans l'équipement agricole et le développement de prestations de services de mécanisation

Il s'y ajoute trois options stratégiques importantes : (i) le financement des investissements et de la collecte grâce à la contractualisation, (ii) le pilotage ou le co-pilotage du secteur avec le Comité Interprofessionnel du Riz (CIRIZ), (iii) l'amélioration de la mise en marché du riz local.

Source : MAER

- **Relance de l'Anambé** avec un plan de réhabilitation et d'expansion du réseau de l'Anambé complémentaire à celui initié par le PASAEL.

3.1.2.2 Autosuffisance en oignon

Pour satisfaire le marché, assurer l'autosuffisance en oignon et résorber les importations, le déficit de production doit être comblé. L'accélération de la cadence pour la filière oignon passera par le renouvellement du capital semencier et la création de systèmes de stockage.

Pour combler le déficit de production et assurer l'autosuffisance en oignon à l'horizon 2017, les actions s'articuleront autour de deux programmes à savoir :

Programme de production semencière

Pour disposer d'un stock semencier de qualité et faire face à la dégénérescence des variétés, la création de pôles de multiplication de semences certifiées de Violet de Galmi fera l'objet d'investissements :

- Construction de pôles de multiplication pour la reconstitution du capital semencier en Violet de Galmi ;
- Renforcement du système de contrôle et de certification des semences ;
- Formation des semenciers ;
- Etablissement d'une bonne cartographie de l'offre en vue d'une meilleure régulation du marché.

Etant donné que ces actions s'inscrivent dans le moyen terme, le MAER, en relation avec les acteurs, examinera toutes les possibilités de collaboration et de partenariat entre acteurs et institutions de recherche agricole de la région de l'Afrique de l'Ouest pour garantir, grâce à l'importation, l'approvisionnement en semences certifiées.

Programme de couverture de l'intersaison

L'extension de la période de commercialisation passera notamment par le développement du stockage longue durée avec :

- la construction d'infrastructures de stockage et de pôles

agricoles logistiques de mise en marché aux points de commercialisation ;

- la mise en place de mécanismes de crédit de commercialisation adaptés ;
- la diffusion des standards de qualité pour le stockage et la commercialisation en intersaison.

Ces actions visent à :

- produire des semences certifiées de Violet de Galmi ;
- mettre en place un réseau plus opérationnel de semences certifiées ;
- renforcer les capacités techniques des producteurs ;
- construire des abris séchoirs de conservation ;
- encourager la production d'oignons à partir de bulbilles.

Mesures spécifiques

La réussite du programme requiert la satisfaction des conditions suivantes :

- (i) La mise en place de crédits annuels accessibles aux producteurs dès le mois de septembre. Il faudra réviser les conditions d'accès au crédit, avec notamment la baisse du montant de l'apport personnel. L'élargissement des opérations de crédit à d'autres institutions financières (banques et système de financement décentralisé ou SFD) devrait favoriser une compétition qui contribuera à une meilleure satisfaction de la demande et à relever le taux de recouvrement ;
- (ii) L'organisation des concertations de préparation de la campagne dès le mois de juin; toutes les parties (Etat, industriels, fournisseurs, institutions financières, producteurs) devront pouvoir prendre les décisions relevant de leur responsabilité afin d'assurer un démarrage satisfaisant de la campagne ;
- (iii) La mise en place d'un système de distribution performant des intrants et de l'équipement ;
- (iv) Le suivi et l'évaluation du programme ;
- (v) L'amélioration de la compétitivité de l'oignon local par rapport à l'oignon importé en diversifiant l'offre intra-produit (poudre d'oignon séché ou frit et oignon confit) ;
- (vi) La poursuite des mécanismes de régulation concertée entre les différents acteurs de la filière qui ont démontré leur efficacité au cours des cinq dernières années (cf. statistique horticole).

3.1.2.3 Optimisation des performances de la filière arachide

Pour atteindre l'objectif d'une production nationale de 1 000 000 tonnes à l'horizon 2017, la stratégie reposera sur les programmes suivants :

- Reconstitution du capital semencier ;
- Développement de partenariats et d'actionnariats avec

les acteurs privés de la chaîne de valeur semencière ;

- Intensification de la mécanisation ;
- Réorganisation et redynamisation de l'interprofession ;
- Renforcement et diversification des productions arachidières et des débouchés et responsabilisation accrue des industriels dans le financement de la collecte et dans la sécurisation de leur approvisionnement en matières premières.

Programme de Reconstitution du capital semencier

Pour reconstituer le capital semencier dans un délai plus court (2 ans au lieu de 3), il faudra atteindre une cadence annuelle de production et de distribution de 60 000 tonnes de semences d'arachide certifiées (cf tableaux 29 et 30). Les investissements à réaliser pour atteindre cet objectif sont les suivants :

- Production/certification annuelle de 80 tonnes de pré-bases et 400 tonnes de bases ;
- Production annuelle de 5 000 tonnes de N1 et 45 000 tonnes de N2 sur un minimum de 40 000 ha par des réseaux de petits producteurs encadrés par les opérateurs semenciers agréés ;
- Création d'un réseau national de centres de conditionnement et de laboratoires semenciers associés à des centres régionaux de stockage de semences certifiées d'une capacité de 50 000 tonnes ;
- Constitution au niveau des localités d'un corps de plus de 200 contrôleurs agréés, 40 laborantins et 100 contremaîtres de centres de traitement formés selon les normes CEDEAO et OCDE ;
- Développement avec les banques d'instruments de crédit de campagnes de collecte et de stockage pour accélérer l'achat des semences, centraliser le stockage inter campagne et ordonnancer la distribution.

Tableau 29 VARIETES ARACHIDE HOMOLOGUEES AU SENEGAL		
Variété	Durée du cycle/jour	Zone de diffusion
55437	90	Louga-Thiès-Diourbel-Fatick-Kaolack
7333	105-110	Bassin arachidier, sud Thiès, Fatick, Sénégal Oriental
5533	80	Louga-Thiès-Diourbel-Fatick-Kaolack
GH119/20	110	Casamance, Sénégal Oriental, Sud Bassin arachidier
Fleur 11	90	Louga –Thiès-Diourbel, nord Fatick, Kaolack
28206	120	Sud bassin arachidier, Casamance, Sénégal Oriental
69101	125	Casamance, Sud/Est
GC835	80	Louga-Thiès-Diourbel-Fatick-Kaolack
PC 79-79	120	Sud Tambacounda et Bakel
H 75.0	120	Fleuve, Casamance, Sénégal Oriental
78-936	75	Zone Louga
SRV1-19	90	Louga-Thiès-Diourbel
73-9-11	80	Louga-Thiès-Diourbel
78-937	75	Région Fleuve, Louga, Thiès

Source : DA/MAER

Programme de développement de partenariat et d'actonnariat avec les acteurs privés de la chaîne de valeur semencière

Pour développer une chaîne de valeur semencière décentralisée et inclusive en partenariat avec le privé, des investissements seront consentis. Les opérations de contrôle, d'analyse, de conditionnement et de stockage pourront faire intervenir le secteur privé et les organisations actives au niveau local sous la supervision des services du ministère en charge de l'agriculture. Il s'agit :

- de la gestion du programme de reconstitution des semences d'arachide certifiées par le ministère en charge de l'agriculture en contractualisant la production avec les acteurs des chaînes de valeurs semences;
- du transfert de la gestion des centres de conditionnement par la mise en concession à des sociétés coopératives à travers des accords de PPP du type de celui développé pour le Centre de triage (CTS) de Richard Toll ;
- de la privatisation de l'exploitation des laboratoires semenciers régionaux par le transfert de la gestion à des opérateurs privés agréés sous le contrôle technique du laboratoire central de la DISEM ;
- de la constitution de GIE de contrôleurs agréés parrainés par les organisations paysannes telles que l'ASPRODEB et sous la tutelle technique de la DISEM ;
- de la gestion des hangars régionaux semenciers par des opérateurs spécialisés agréés en matière de tierce détention et d'agrégation qualité. Progressivement, la priorité sera donnée à la mise en place d'infrastructures de stockage de semences au niveau des communes.

Programme d'intensification de la mécanisation

La mécanisation des opérations agricoles pour la culture arachidière sera réalisée dans le cadre d'importants investissements tels que :

- la mise en œuvre du programme complémentaire 2014 pour parachever la couverture des besoins en matériels de culture attelée (charrue, semoir, houe, charrette) ;
- le déploiement ciblé et maîtrisé de tracteurs ;
- l'adaptation du mécanisme de crédit et l'introduction du crédit-bail comme outil de sécurisation du crédit ;
- la formation des propriétaires de tracteurs en gestion d'une entreprise de prestation de services et ;
- la mise en place d'une base de données de suivi du matériel agricole.

Schéma de production à l'horizon 2015

La stratégie de mise en œuvre du programme arachide est articulée autour de l'estimation des besoins initiaux du PRA-CAS en prébase de toutes les variétés. Actuellement évalués à 65,7 tonnes, ils doivent être portés à 80 tonnes. Il faudra prendre des dispositions pour la production des niveaux inférieurs G0, G1 et G2. La démarche du programme est de travailler en synergie avec les opérateurs semenciers et autres acteurs de la filière pour assurer la pérennisation des activités de multiplication des semences.

Modalités de mise en œuvre

Le programme d'urgence de reconstitution du capital semencier devrait permettre d'atteindre une production de près de 35 000 tonnes. Une partie de cette production

sera utilisée pendant la contre-saison. La mise en place des cultures se fera en janvier 2014 avec une récolte en avril-mai, pour une utilisation pendant l'hivernage 2014 (juin).

L'objectif visé est de raccourcir le processus de multiplication, pour permettre de produire à la fin de l'hivernage 2015 la quantité de 60 000 tonnes de semences de niveau 2 nécessaires au renouvellement de moitié du capital semencier. L'objectif est la production d'un million de tonnes d'arachide à partir de 2016.

L'ISRA devra assurer la production de 65 tonnes de prébase pendant la contre-saison 2014 et de 80 tonnes de prébase à partir de l'hivernage 2014.

Les opérateurs semenciers disposant de terres avec une bonne maîtrise d'eau seront mis à contribution pour assurer la multiplication des 65 tonnes de prébase produites en hivernage 2013. Ils seront également mis à contribution pour faire un marquage de pas, comme le prévoit le règlement harmonisé, pour les 50 tonnes de base et une quantité de 300 tonnes de niveau 1 sur les productions de l'hivernage 2013. Au total, les besoins en superficie seront d'environ 3 500 hectares pour la contre-saison.

En termes de résultats, cette campagne de contre-saison permettra d'obtenir pour le prochain hivernage (2014) les quantités de semences mères ci-après :

- ✓ 65 tonnes de prébase ;
- ✓ 1 425 tonnes de base ;
- ✓ 6 500 tonnes de niveau 1.

La production de semences certifiées attendue à la fin de l'hivernage 2014 sera de 52 000 tonnes de niveau 2, soit 43% du capital semencier.

Cette tendance permettra d'atteindre une production de 60 000 tonnes de semences de niveau 2, soit 50 % du capital semencier national, estimé à environ 120 000 T pour 1 000 000 d'hectares emblavés.

Mesures spécifiques

La volonté, exprimée par la plus haute autorité de l'Etat, d'accélérer la cadence de l'agriculture pour atteindre la sécurité alimentaire, nécessite la création de conditions attractives à l'investissement privé pour le secteur semencier et la production d'arachide d'huilerie et de bouche. Ces conditions nécessitent impérativement : (i) *une claire répartition des rôles et des responsabilités entre les acteurs* (le MAER assumera ses fonctions régaliennes de suivi du fonctionnement de la sous-filière semences certifiées) ; (ii) *la sécurisation des semences de prébase* ; (iii) *le renforcement des capacités des services techniques nationaux et régionaux de contrôle et de certification* ; (iv) *l'appui à l'émergence d'entreprises semencières privées* ; et enfin (v) *une réorganisation de l'interprofession de l'arachide* afin qu'elle assume toutes les fonctions d'appui et d'accompagnement des acteurs impliqués dans la production, la transformation, la mise en marché de l'arachide d'huilerie, de l'arachide de bouche et des produits arachidières. Toutes ces conditions devront permettre d'asseoir une filière semencière et une filière d'arachide d'huilerie et de bouche étendues, organisées, fortes, durables et complémentaires.

Des mesures allant dans le sens de la mise en place d'infrastructures de traitement et de conditionnement des semences par l'acquisition de cribles et tarare à moteurs, la mise en place d'unités de conditionnement mobiles et la réhabilitation des stations de conditionnement aideraient à la bonne réalisation des objectifs. La poursuite de la subvention des engrais et la mise en place d'un fonds de garantie qui servirait à appuyer la production et la commercialisation des semences seraient aussi un facteur de succès.

Tableau 30 PLAN DETAILLE DE PRODUCTION DE SEMENCES CERTIFIEES – ARACHIDE (HORIZON 2015)									
Niveau	Hivernage 2013			Contre-saison 2014		Hivernage 2014		Hivernage 2015	
	Prod Escomptée	Prélèvement C.S	Reliquat	Semences mères	Production	Semences mères	Production	Semences mères	Production
G2	7	7	0	7	8	8	8	8	8
PB	65	65	0	65	65	65	80	80	80
B	50	50 ¹	0	50 ¹	1425	1 425	650	650	800
N1	3 800	300 ²	3 500	300 ²	3 000	6 500 ³	11 400	11 400	6 500
N2	3 000	-	3 000	-	-	23 000	52 000	52 000	60 000
N3	28 000	-	28 000	-	-	-	-	-	-

1) Redoublement de niveau Base 2) Redoublement de niveau 1 (R1) 3) Production disponible en début d'hivernage 2014 = Reliquat Production Hivernage 2013 + Prod C.S 2014, N.B : Les G2 et PB sont produites par l'ISRA
Source : DA

Réorganisation et redynamisation de l'interprofession

La réorganisation et la redynamisation de l'interprofession sont des priorités fortes afin que celle-ci puisse assurer :

- une concertation permanente pour fixer des prix rémunérateurs pour tous les maillons de la filière,
- un accompagnement de la contractualisation entre les acteurs en amont et en aval,
- la représentation des acteurs auprès de l'Etat,
- la bonne gestion de la filière, notamment en définissant et en administrant divers mécanismes et outils de régulation et d'amélioration des performances.

A cet effet, l'audit organisationnel et institutionnel de l'interprofession réalisé en 2008 sera réactualisé et ses recommandations mises en œuvre pour permettre de conduire les mesures de redressement et d'amélioration. Cet exercice impliquera, selon une démarche participative et inclusive, l'ensemble des acteurs afin que les résultats et le plan d'actions qui en seront issus soient appropriés et mis en œuvre efficacement.

Renforcement et diversification des productions arachidières et des débouchés et responsabilisation accrue des industriels

Les réformes adoptées suite à la lettre de politique de développement de la filière arachide (LPDFA) adoptées en 2003, visaient : (i) l'amélioration du cadre réglementaire et financier et l'élimination des distorsions commerciales, économiques et financières ; (ii) la privatisation de la Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal (SONACOS) et, enfin (iii) la mise en place de réformes complémentaires relatives à la diversification de la production dans les zones de production de l'arachide et en particulier la promotion de la production d'arachide de bouche qualité export.

En décembre 2004, au terme d'un long processus de réforme de la filière, la SONACOS fut privatisée et fut rebaptisée SU-NEOR en 2007. L'Etat a attribué à un groupe privé 66,7% des actions de la société pour un montant de 8 milliards de FCFA. Le consortium Advens devint l'actionnaire majoritaire.

En 2010, afin de créer de nouveaux débouchés pour la filière arachide, le gouvernement du Sénégal a libéralisé son exportation vers l'international.

Cependant, ces restructurations successives n'ont pas permis un redressement durable de la filière arachide, qui continue de faire face à des difficultés importantes de commercialisation.

Le renforcement et la diversification des productions arachidières et des débouchés passera par :

- la contractualisation des relations marchandes entre les différents acteurs de la chaîne de valeurs ;
- un meilleur encadrement des débouchés artisanaux ;
- la juste rémunération des efforts de qualité consentis par les acteurs ;

- l'amélioration de l'accès et de la mobilisation du financement de la collecte, en incitant les collecteurs et les opérateurs semenciers à s'organiser en PME capables de lever les financements nécessaires à la commercialisation sans l'intervention de l'Etat ;
- l'amélioration voire le renouvellement des installations de l'outil industriel pour renforcer la compétitivité de l'huile d'arachide.

Actuellement, le secteur industriel voit opérer trois acteurs, dont l'un pèse 70% de la filière, ce qui ne favorise ni la concurrence ni la valorisation optimale de la production. La stratégie devrait viser une plus grande ouverture de la filière à des PME et PMI crédibles (cf. expérience de la Compagnie d'Exploitation des Oléagineux/COPEOL et du Complexe Agroindustriel de Touba/CAIT).

3.1.2.4 Développement des filières fruits et légumes de contre-saison

La stratégie de développement des fruits et légumes de contre-saison repose sur les axes stratégiques suivants :

- soutenir le développement durable et inclusif de l'agro-business (partenariat public-privé) dans des zones telles que le Ngalam et le Lac de Guiers ;
- promouvoir la production, la transformation et la commercialisation des fruits et légumes de contre-saison au profit des marchés intérieurs, sous-régionaux et internationaux ;
- concevoir et mettre en œuvre des solutions viables et consensuelles dans le domaine de la gestion foncière afin

ENCADRÉ 5 ANIDA

L'ANIDA s'emploiera à installer des fermes alimentées par des forages sur tout le territoire. Les activités dans les fermes tournent principalement autour de l'agriculture, l'élevage et l'aquaculture. Elles peuvent parfois être intégrées, associant indifféremment ces trois formes d'exploitations. Parmi les fermes, figurent les domaines agricoles communautaires (DAC) qui sont des fermes modernes de vaste étendue où les bénéficiaires sont sélectionnés au sein des populations de la zone du projet, organisés en GIE de producteurs fédérés autour d'une union de GIE et fonctionnant en véritable entreprise agricole. Ceci va entraîner :

- 40 000 emplois créés d'ici 2017 dont 25 000 emplois permanents (le nombre d'emplois n'intègre pas l'appui des privés et les Domaines Agricoles Communautaires).
- 80 000 tonnes de fruits et légumes et de céréales produits annuellement dont 20 000 tonnes d'oignons, 6 000 tonnes de piments, 6 000 tonnes de pommes de terre, 3 000 tonnes de carottes et le reste pour les autres spéculations (gombo, aubergine, diaxatou, melon, haricot vert, maïs) à partir de 2015 pour le marché local et l'exportation. La production exportée concerne essentiellement le haricot vert et le melon.

Source : ANIDA / MAER

de les étendre à d'autres zones du territoire national (schéma foncier déjà élaboré et validé par le Gouvernement) ;

- réduire les pertes causées par la mouche des fruits sur les mangues, assurer la disponibilité de services de conditionnement dans les points d'embarquement (aéroports et port autonome) et promouvoir l'origine Sénégal ;
- renforcer la démarche assurance qualité mise en œuvre dans le cadre d'une approche de partenariat public privé avec la prise d'actes réglementaires comme l'enregistrement obligatoire des opérateurs dans la base de données gérée par la DPV, leur catégorisation et la définition d'un plan de contrôle.

Option prise

Avec un potentiel de croissance important pour les fruits et légumes d'exportation vers l'Europe, la sous-région et d'autres destinations, mais également les potentialités de développement des produits d'import-substitution tels que la banane et l'oignon, sur la base d'une hypothèse de croissance de +/- 10% par an, on estime que les exportations vers l'Europe atteindront 100 000 tonnes à l'horizon 2017 uniquement grâce aux retombées du Programme de Développement des Marchés Agricoles au Sénégal (PDMAS, hors 2 500 ha de la VFS).

Les initiatives entreprises par l'Etat du Sénégal, par la mise en œuvre du PDMAS et du Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal (PDIDAS, financement de 65 millions de dollars US) dont les principales zones d'intervention seront la vallée du Ngalam et le Lac de Guiers sur une superficie de 10 000 hectares, permettront :

- la mise en valeur des 500 ha du PDMAS réservés aux investisseurs privés ;
- la mise en valeur de 3 000 ha pour les investisseurs privés, en se basant sur le document final ayant fait l'objet de la négociation du PDIDAS ;
- la diversification par le choix de quatre spéculations : maïs doux, melon/pastèque et patate douce en plein champs et tomate cerise sous abris.

D'autres programmes importants en cours et à venir (ANIDA cf encadré 5, PRODAM, PAPIL, PADAER, PADEN, PAFA, PASA Lou-Ma-Kaf, PAPSÉN) vont également contribuer de manière importante au développement des exportations des fruits et légumes et à la création d'emplois.

La production totale attendue en 2017 sera de 157 500 tonnes (100 000 + 57 500) pour une valeur de 103,36 milliards de FCFA (67,86 + 35,5, cf tableaux 18, 19, 20 et 21).

3.2 Mesures d'accompagnement

La mise en œuvre de la stratégie devra être renforcée par l'adoption de mesures d'accompagnement ayant trait (cf annexe 19) :

- aux mécanismes de financement ;
- à la gestion durable des terres agricoles, l'adaptation aux changements climatiques et l'amélioration de la résilience des communautés vulnérables ;
- à la réforme sur les subventions ;
- à l'assurance agricole ;
- à l'appui et au renforcement des capacités du capital humain ;
- à l'autonomisation économique des femmes ;
- à la nutrition ;
- à la formulation et à la mise en œuvre d'un plan stratégique pour les statistiques agricoles et rurales.

3.2.1 Mécanismes de financement

Le financement dans le cadre du PRACAS se fera à travers divers mécanismes en fonction de la nature des besoins et sera pris en charge par l'Etat à travers le BCI, les PTF et le secteur privé incluant les institutions et les ménages. La répartition relative par acteur est précisée par filière au chapitre 2.

Avec la mise en œuvre de la LOASP, le secteur du financement s'est considérablement amélioré grâce à la mise en place de différents instruments de financement du secteur rural qui viennent compléter ceux déjà existants, dont la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS). Ces instruments sont divers mais complémentaires. Il s'agit :

- Du Fonds National de Recherche Agricole et Agro-Alimentaire (FNRAA) et du Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP) pour le financement des services agricoles (recherche, formation, conseil agricole et rural et appui institutionnel des organisations de producteurs) ;
- Du Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural (FADSR) pour le financement des équipements et autres investissements des exploitations agricoles ;
- De la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) pour la prise en charge de l'assurance agricole ;
- Du Fonds d'Investissement et de Garantie Prioritaire (FONGIP) pour permettre aux PME et aux groupements de femmes et de jeunes d'accéder au crédit bancaire ;
- Du Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS) dont l'objet est de financer des projets stratégiques structurants, créateurs d'emploi, pour soutenir des PME/PMI sénégalaises, détenir et gérer des participations et autres actifs de l'Etat et investir et préserver les ressources pour les générations présentes et futures ;
- La Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE) pour financer les PME.

En outre, la mise en œuvre de la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN) présente des

opportunités réelles de financement pour le PRACAS. A cet effet, des intentions de financement ont été exprimées par les membres du G8, les partenaires techniques et financiers, les partenaires au développement ainsi que le secteur privé par le biais de sociétés nationales et étrangères. Ils ont exprimé leurs intentions d'appuyer les plans d'investissement du PNIA à travers les engagements de la Nouvelle Alliance. Ainsi, trente-six sociétés dont 32 nationales et 4 étrangères ont émis des lettres d'intention d'investissement.

La mobilisation de ces fonds et la mise en œuvre cohérente d'un système de crédit et de financement efficace et efficient du secteur agricole à travers les instruments précités contribueront à la bonne mise en œuvre du PRACAS.

Les importants transferts de fonds provenant des émigrés en direction du monde rural constituent également une opportunité additionnelle pour le financement du PRACAS. Ainsi, à titre d'exemple, les émigrés résidents en France transfèrent en direction du Fouta (Matam, Dagana, Bakel) environ 127 milliards FCFA par an.

Enfin la mobilisation par les exploitations familiales et les agro-industries des ressources financières pour acquérir des intrants et des équipements représente une source importante de financement du PRACAS.

Dans ce domaine, les mesures d'opérationnalisation viseront entre autres à :

- Rendre le secteur rural attractif par une plus grande transparence dans la gestion des contrats et des marchés ;
- Développer un partenariat public privé gagnant gagnant pour les investissements à long terme ;
- Eriger la concertation entre acteurs comme mode de gestion ;
- Consolider et harmoniser le dispositif de sécurisation du crédit agricole ;
- Augmenter la part des concours bancaires consacrés à l'agriculture à 8% en 2015 ;
- Augmenter le niveau de bancarisation des populations rurales ;
- Vulgariser les produits d'assurance agricole ;
- Promouvoir les structures, outils et instruments innovants de financement du secteur rural (warrantage, factoring, crédit-bail).

3.2.2 Gestion durable des terres agricoles, adaptation aux changements climatiques et amélioration de la résilience des communautés vulnérables

Il s'agit de mettre en place un environnement favorable à la synergie des actions de la Gestion Durable des Terres (GDT). Il s'agit également de promouvoir la réduction durable du processus de dégradation de la terre, l'amélioration des fonctions productives des différentes zones agro-écologiques du pays et de mettre en œuvre des actions de récupération des terres salées et d'adaptation aux changements climatiques.

Une des mesures d'accompagnement du PRACAS va être la mise en place d'un vaste programme de fertilisation des

terres, de protection et de mise en valeur de terres salées et de restauration de la base productive agricole des terres surtout du bassin arachidier.

Les axes stratégiques prioritaires pour une gestion durable des terres et la lutte contre les changements climatiques sont :

- l'amélioration du cadre institutionnel et juridique pour créer un environnement favorable à la synergie des actions de la GDT ;
- la mise à l'échelle des activités de GDT pour réduire durablement le processus de dégradation de la terre et améliorer les fonctions productives des différentes zones agro-écologiques du pays par le biais de : (i) la régénération naturelle assistée (RNA), (ii) la lutte anti-érosive, (iii) les techniques agro-forestières de restauration des terres dégradées, (iv) les amendements organiques et minéraux et (v) les mises en défens ;
- l'adoption de techniques culturales qui économisent l'eau ;

Par ailleurs, le nouveau partenariat établi autour de l'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience (AGIR), qui vise à assurer que les populations du Sahel soient en mesure de faire face aux futures sécheresses, axe son action sur quatre piliers stratégiques :

- ✓ pilier 1 : rétablir, renforcer et assurer les moyens de subsistance ; améliorer la protection sociale des communautés et des ménages les plus vulnérables ;
- ✓ pilier 2 : renforcer la nutrition des ménages vulnérables ;
- ✓ pilier 3 : augmenter durablement la productivité agricole et alimentaire et les revenus des ménages vulnérables, et améliorer leur accès aux denrées alimentaires ;
- ✓ pilier 4 : renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La valorisation des filières agricoles sera basée sur une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, afin de renforcer la résilience des communautés vulnérables par la mise en place de mesures de réduction de la précarité des activités agricoles. Il s'agit de la mise en place d'investissements structurants qui réduisent la dépendance de l'agriculture aux aléas climatiques en conformité avec la stratégie nationale de résilience en préparation. Dans ce contexte, un conseil interministériel est prévu pour la validation du Cadre National d'Investissements Stratégiques pour la Gestion Durable des Terres (CNIS/GDT).

3.2.3 Réformes sur les subventions

A bien des égards, le système de subventions agricoles mis en œuvre depuis plusieurs décennies, est un champ intéressant pour analyser les questions d'inefficacités, de gaspillages et de fuites pouvant entraver les performances du secteur agricole. Si ces politiques ont contribué à une relance relative de la production agricole au cours des dernières décennies, leur soutenabilité s'avère de plus en plus problématique. Les résultats mitigés obtenus dans ce domaine amènent à repenser la politique de subventions dans le cadre de mesures d'accompagnement du PRACAS.

Il s'agira de réduire le poids budgétaire des subventions aux intrants de 0,5% à 0,3% du PIB sur 3 ans principalement :

- (i) en réduisant graduellement les crédits budgétaires alloués aux subventions ;
- (ii) en renforçant et en mettant à l'échelle le programme mis en œuvre par la plateforme pour le ciblage des bénéficiaires de subventions ;
- (iii) en rendant effective l'incitation fiscale à l'investissement et en vulgarisant la mesure d'exonération de la TVA sur les équipements agricoles et les intrants pour la fortification alimentaire ;
- (iv) en désengageant progressivement l'Etat du système de mise en place de distribution et de vente des intrants agricoles.

3.2.4 Assurance agricole

Une mutuelle d'assurance contre la sécheresse est mise en place dans le cadre de l'Union Africaine. Elle vise à améliorer les mécanismes de réponse actuels et à renforcer les capacités de gestion des risques. Elle est basée sur un indice de sécheresse et un principe de réponse précoce.

Au niveau national, l'impact de l'assurance agricole se situera à trois niveaux déterminants du PRACAS :

- Le financement de la production (l'assurance agricole sécurise le crédit agricole et permet en conséquence son développement) ;
- La gestion des calamités (l'assurance agricole renforce la résilience des producteurs en rétablissant leur capacité de production après sinistre) ;
- La gestion des équipements et du matériel agricoles.

La Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) dispose d'une capacité de couverture des risques agricoles à hauteur de 6,5 milliards de FCFA pour chaque département du Sénégal et de 15 milliards de FCFA pour chaque région.

A titre illustratif, pour la couverture de la production rizicole de la VFS, la CNAAS commercialise une police avec une cotisation de 20 000 FCFA (dont la moitié représente la contribution de l'Etat) pour une garantie de 300 000 FCFA à l'hectare. En d'autres termes, avec une contribution de l'Etat du Sénégal de 1 milliard de FCFA, la CNAAS procure une garantie 30 milliards de FCFA contre les calamités et les risques du crédit agricole.

3.2.5 Appui conseil et renforcement du capital humain

Le capital humain, pilier de l'exploitation agricole, est considéré comme un levier primordial pour le développement du secteur agricole et rural. Malgré les initiatives publiques, le monde rural souffre d'illettrisme, d'un déficit de capacité financière, de morbidité élevée parmi la main d'œuvre et d'une infrastructure de production inadéquate.

La LOASP consacre plusieurs articles à la formation de l'ensemble des acteurs ruraux relatifs à : (i) l'installation des jeunes agriculteurs ayant reçu une formation professionnelle ; (ii) la dispense d'une formation générale, technique et professionnelle de tous les ruraux aux métiers de l'agriculture avec le soutien de l'Etat ; (iii) la définition et la mise en œuvre d'une Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) ; (iv) la création de structures de formation aux métiers de l'agriculture dans chaque département (elle évoque également l'alphabétisation de tous les ruraux) ; (v) la création d'établissements de formation supérieure des sciences et techniques agro sylvo pastorales et ; (vi) la définition et la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités des agents de l'Etat et des représentants des Collectivités Locales, et des représentants des ruraux.

Cette mesure d'accompagnement s'articule autour :

- (i) *du renforcement des capacités des organisations paysannes et des capacités professionnelles et managériales des producteurs*

Les organisations de producteurs (cf encadré 6), sur la base de plans stratégiques pertinents, pourront recevoir des appuis du FNDASP afin d'améliorer l'efficacité des services qu'ils proposent à leurs membres. Conformément aux dispositions pertinentes de la LOASP, le MAER pourra s'atteler au recensement et à l'immatriculation des producteurs et de leurs organisations. Cela pourra ensuite servir de base pour organiser des élections fiables et transparentes permettant de déterminer la représentativité de chaque OP.

- (ii) *du renforcement des cadres de concertation et de partenariat au niveau des filières*

La gestion stratégique du secteur devra s'effectuer à travers le développement des cadres de concertation avec tous les acteurs intervenant dans la chaîne de valeurs. Il s'agira de faciliter la mise en place d'interprofessions fortes, représentatives et crédibles pour chacune des filières. Ces interprofessions, ou tables filières, devront prendre en charge le renforcement des capacités pour lever les contraintes et promouvoir la participation, l'internalisation et le partage des politiques et des stratégies sur des ressources qui leur sont propres (prélèvements et cotisations).

- (iii) *de la réponse à la demande de formation initiale et continue des producteurs à la base*

Dans ce cadre, l'approche GIPD pourra trouver un domaine pertinent d'application. Il s'agira de favoriser la diffusion et l'adoption à grande échelle et dans les chaînes de valeurs des innovations technologiques à partir des acquis de la recherche.

Dans la dynamique de l'accélération de la cadence, il a été créé auprès du Ministère de l'Agriculture le Secrétariat d'Etat à l'Accompagnement et à la Mutualisation des Organisations Paysannes.

Ce Secrétariat d'Etat aura pour missions entre autres de :

- servir d'interface dynamique et de porteur entre l'Etat et les organisations ;
- accompagner les organisations dans leur volonté d'autonomie et partant de professionnalisation ;
- faciliter le dialogue entre l'Etat et les organisations dans les divers secteurs d'activités ;
- créer un environnement favorable au développement des organisations et à leur implication dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques ;
- mettre en place un observatoire des organisations professionnelles au niveau des divers secteurs d'activités ;
- veiller au respect des dispositions régissant la création et le fonctionnement des organisations.

ENCADRÉ 6 **EXEMPLE D'UNE PLATEFORME DE REPRESENTATION D'OP, CAS DU MOUVEMENT SENEGALAIS POUR LE DEVELOPPEMENT (MSD)**

Le MSD est une organisation composée de producteurs autonomes et de personnes ressources contribuant à la modernisation de l'agriculture, à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles, en accord avec les politiques et programmes nationaux (DSRP, ANIDA, GOANA, PNIA et PSE).

Le MSD regroupe 18 coopératives agricoles, plus de 100 groupements féminins opérant dans le domaine agro-sylvo-pastoral, plus de 75 G.I.E et plus de 100 associations de jeunes en connexion avec des réseaux nationaux et internationaux.

Grâce à son implantation sur tout le territoire national et ses membres engagés pour le développement socioéconomique du Sénégal, le MSD joue un rôle important pour le pays.

Ses membres ont, depuis sa création, emblavé plus de 3175 ha (riz, tomate et patate douce) par an pour l'agriculture irriguée et plus de 5730 ha (oignon, choux, carotte, navet, gombo, aubergine) pour la production horticole. Le MSD accompagne aussi ses GIE affiliés pour l'accès au crédit et à la commercialisation de la production maraîchère. Pour l'agriculture pluviale, ses membres ont emblavé plus de 6020 ha (mil, sorgho, maïs, bissap et arachide) alors que pour les semences certifiées N1 et N2, 1 150 ha ont été emblavés pour augmenter le capital semencier.

Source : MSD

3.2.6 Autonomisation économique des femmes

Le PRACAS mettra en œuvre des mesures susceptibles de favoriser le développement des activités et des revenus agricoles des femmes intervenant dans la chaîne de valeurs par :

- l'augmentation et la création d'opportunités pour l'accès des femmes en milieu rural aux ressources productives que sont, en particulier, la terre, les intrants, les financements, les crédits, les équipements et infrastructures agricoles ;

- le renforcement des capacités techniques, organisationnelles, managériales des femmes rurales et l'amélioration de leur accès aux services à l'encadrement et aux formations des structures publiques et privées ;
- l'amélioration de l'accès des femmes aux marchés, le coaching pour développer des entreprises agricoles (plans d'affaires, stratégies de vente et de marketing, partenariats stratégiques avec le secteur public/privé pour des formations en entrepreneuriat, en gestion) ;
- le soutien à la participation et à l'accès des femmes à l'emploi rural décent et rémunéré et aux agro entreprises (les femmes occupent généralement des emplois précaires, sous-payés, quand elles ne travaillent pas dans les champs des hommes sans rémunération) ;
- le renforcement du leadership des femmes et de leur accès aux instances de décision des organisations pour veiller à ce que leurs avis, leurs besoins et leurs intérêts soient considérés dans les projets, initiatives et partenariats qui sont noués ;
- une opérationnalisation des aspects nutritionnels avec les organisations de femmes à la base à l'instar des initiatives mises en œuvre par l'Association des Femmes en Afrique de l'Ouest (AFAO) dans la sous-région ;
- la promotion de l'entrepreneuriat féminin à travers la formation professionnelle des jeunes filles rurales en rupture de scolarisation.

Enfin, des analyses comparatives entre les sexes dans les filières et chaînes de valeurs retenues seront faites de manière systématique.

3.2.7 Nutrition

Le Sénégal, à l'instar d'autres pays en voie de développement, fait face au « *double fardeau* » de problèmes nutritionnels de carence (malnutrition infantile, anémie, avitaminose) et de surcharge (surpoids, obésité).

Le Sénégal entend réaliser la sécurité alimentaire en poursuivant trois objectifs de base :

- Garantir des approvisionnements sûrs et nutritionnellement adéquats ;
- Optimiser la stabilité du flux des approvisionnements ;
- Assurer à chaque ménage les moyens matériels, sociaux et économiques de se nourrir correctement.

La sécurité alimentaire d'un ménage se traduit par un bon état de nutrition qui implique :

- L'accès à une nourriture nutritionnellement adéquate, saine et en quantité suffisante ;
- Le savoir et les aptitudes nécessaires à l'acquisition, à la préparation et à la consommation d'une alimentation correcte sur le plan nutritionnel, notamment en ce qui concerne les besoins spéciaux des jeunes enfants ;
- L'accès aux services de santé et un environnement salubre qui garantiront l'utilisation biologique effective des aliments consommés.

Selon les données de la dernière enquête nutritionnelle nationale, le Sénégal est dans une situation précaire sur le plan nutritionnel. Les données indiquent une prévalence de la malnutrition aiguë de 8,8% avec une prévalence dépassant 10% dans 16 départements. Les résultats pour le retard de croissance indiquent une prévalence globalement satisfaisante de 15,5 % mais des prévalences de plus de 20% sont enregistrées dans les régions du sud et de l'est. Les cartes en annexes 12 et 13 présentent la situation en 2012 dans les 45 départements du Sénégal.

Le déterminant majeur de la malnutrition est la maîtrise de la sécurité alimentaire au niveau des ménages. Les effets des crises qui se sont succédé entre 2008 et 2012 ont été durement ressentis par les ménages, surtout chez les enfants de moins de cinq ans, et mettent en cause les capacités du système à faire face aux chocs.

La disponibilité et l'accessibilité alimentaire, ainsi que l'utilisation des aliments conditionnent les pratiques alimentaires et par la même occasion les apports alimentaires dont dépend essentiellement la situation nutritionnelle des populations.

Pour avoir un impact sur la situation nutritionnelle des communautés, le PRACAS va baser ses interventions sur trois approches :

Les interventions pour garantir la disponibilité alimentaire

Parmi ces interventions se retrouvent les programmes d'amélioration de la production agricole, les programmes de diversification culturale pour renforcer la résilience des populations vulnérables pour faire face aux aléas climatiques. Il s'agit de :

- Promouvoir l'agriculture familiale durable ;
- Promouvoir l'horticulture pour la consommation des ménages ruraux : maraîchage, arboriculture, culture hydroponique (micro-jardinage) ;
- Améliorer les conditions de transformation (bio fortification) et de stockage des produits.

Les interventions pour garantir l'accès à une alimentation saine et nutritive

Ces interventions ont pour objectif de garantir :

- l'accessibilité géographique des aliments tels que les programmes de mise en place de circuit de distribution et les interventions qui ont pour objectif de désenclaver certaines localités ;
- l'accessibilité financière des aliments par des programmes de subvention des aliments de base.

Les interventions visant à assurer une bonne utilisation des aliments disponibles

Ces interventions se déclinent le plus souvent avec des activités d'éducation nutritionnelle dont l'objectif est d'apprendre aux communautés à combiner les aliments disponibles au niveau de leur localité pour la couverture de leurs besoins

nutritionnels, en mettant l'accent sur le principe du mélange multiple et sur l'hygiène.

De manière spécifique, il existe pour chaque type de carences en micronutriments des approches pouvant être développées par le secteur agricole pour contribuer à leur éradication.

La mise en œuvre du PRACAS permettra d'accroître considérablement les disponibilités alimentaires, ce qui contribuera à la réduction de la malnutrition.

3.2.8 Formulation et mise en œuvre d'un plan stratégique pour les statistiques agricoles et rurales (PSSAR_SEN)

Ce plan sectoriel, aligné à la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique, bénéficie déjà du soutien pour sa formulation à l'horizon mars 2015. Il devra permettre de répondre aux déficits en couverture et qualité des statistiques agricoles et rurales.

Les activités prévues sont :

- définir la méthodologie d'élaboration du PSSAR_SEN ;
- définir les modalités de coordination de ses activités ;
- proposer un calendrier réaliste pour l'élaboration du plan et sa validation ;
- estimer un budget et identifier les sources susceptibles de contribuer au financement de l'élaboration du PSSAR_SEN.

Enfin, la mise en œuvre des stratégies et des mesures d'accompagnement proposées sera renforcée par d'autres initiatives qui s'inscrivent dans le cadre des réformes décidées par le Gouvernement et qui concernent entre autres : (i) le programme prioritaire d'amélioration de l'environnement des affaires avec son plan d'actions 2013/2015 portant notamment sur les questions foncières, l'eau et la facilitation pour l'installation d'entreprises pour un coût de 1,95 milliards de FCFA, (ii) la réduction du poids budgétaire des subventions, engagement pris dans le cadre de la NASAN, confirmé dans le PRACAS, (iii) la réforme du foncier selon le schéma développé dans le chapitre 6.3 du PRACAS.

Chapitre 04



PILOTAGE, COORDINATION ET SUIVI-EVALUATION DU PRACAS

La problématique de la coordination et du pilotage se pose dans un contexte général marqué par des préoccupations majeures liées à la participation de tous les acteurs, à la mobilisation et à l'absorption des ressources et au système de suivi-évaluation.

La participation doit permettre l'implication des acteurs (Gouvernement, collectivités locales, secteur privé, organisations paysannes, partenaires au développement) à toutes les étapes du processus.

4.1 Principes de base de la coordination et du pilotage

La mise en œuvre du PRACAS devra être régie par les principes de base que sont la transparence, l'équité, la célérité, la proximité, la synergie, la complémentarité, la redevabilité, l'obligation de résultats et la réactivité stratégique.

Le respect de ces principes permettra, par le partenariat et la négociation entre le secteur privé (opérateurs économiques, industriels, exportateurs), les organisations de producteurs, les collectivités locales, les ONG et l'Etat, de s'entendre, au niveau des différentes filières identifiées, sur les orientations définies pour le développement agricole.

Le partenariat : Il s'agit d'établir un système de partenariat permanent entre acteurs impliqués dans la planification et la réalisation des actions du PRACAS afin d'instaurer une concertation entre eux et de se coaliser pour promouvoir les filières à travers les plans mutuels.

La négociation permanente au travers d'un dialogue social entre partenaires permettra de jeter les bases d'une cogestion de ces filières.

A cet effet, l'Etat, le secteur privé et les organisations paysannes devraient veiller à rendre opérationnels les différents cadres de concertation existants ou à en créer, afin de respecter les principes de base du programme.

Il est attendu que la mise en œuvre du PRACAS soit également l'occasion de bâtir et d'entretenir un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux afin qu'ils puissent coordonner leurs concours en termes de volumes mobilisés, de procédures et de suivi/évaluation.

4.2 Cadre institutionnel de pilotage et de coordination

En s'appuyant sur les principes de base de la coordination et du pilotage du PRACAS et en l'inscrivant dans une dynamique de cohérence avec les options de l'acte 3 de la décentralisation, le cadre institutionnel peut être articulé autour de deux niveaux : stratégique et opérationnel.

Le niveau stratégique est celui de la définition des orientations et actions majeures et du suivi de la mise en œuvre du PRACAS : mobilisation et affectation des ressources, planification et programmation budgétaire, suivi-évaluation du PRACAS.

A ce niveau, une centralisation est nécessaire pour assurer la cohérence d'ensemble des actions avec les objectifs globaux du PRACAS et pour faciliter le dialogue avec les partenaires au développement sur la programmation des activités et l'allocation des ressources. C'est à ce niveau, que les synergies avec le Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (BOS), les ministères en charge de l'économie et des finances, de l'élevage, de l'environnement, du commerce, du plan, de la micro-finance et de l'entrepreneuriat féminin et des infrastructures, devront s'établir pour assurer plus de cohérence et d'efficacité dans la mise en œuvre du PRACAS.

Ce sera également le lieu d'une forte implication des Organisations de Producteurs (OP), de la société civile agricole, des PTF et du secteur privé.

Le niveau opérationnel est celui de l'exécution du PRACAS, pour l'atteinte des résultats escomptés, pour la préparation et la mise en œuvre des actions du PRACAS et pour le suivi de l'exécution.

A ce niveau, un secrétariat permanent chargé de la planification et de la gestion des ressources, assurant le fonctionnement des organes du PRACAS, sera mis en place.

Il sera placé sous l'autorité directe du Ministre de l'Agriculture et assurera le monitoring pour le BOS.

Il sera chargé de :

- l'appréciation de l'alignement aux orientations et de la périodicité de formulation et d'ajustement de programmes d'actions ;
- l'examen et la validation des bilans périodiques de mise en œuvre du PRACAS à travers les indicateurs pertinents ;
- la recherche et la mobilisation de fonds pour le PRACAS.

A cet effet, une pleine responsabilisation des acteurs à la base commande une décentralisation de l'exécution du PRACAS, articulée à une coordination des interventions au niveau de chaque filière assurée par les interprofessions ou table filière, mais aussi au niveau sectoriel assurée par le département ministériel.

Une claire distinction et une coordination appropriée de ces deux niveaux contribueront à la mise en place de conditions assurant la bonne exécution des actions du PRACAS permettant d'atteindre les résultats escomptés dans les meilleurs délais.

Dès lors, le Gouvernement s'assurera que les actions des partenaires sont en cohérence les unes par rapport aux autres et que les interventions sur le terrain s'inscrivent dans les priorités définies dans le PRACAS et sont contrôlées par les organes suivants :

- un Comité de pilotage et de mobilisation des fonds destinés à la mise en œuvre du PRACAS présidé par le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural ;
- un comité de suivi de l'exécution des activités du PRACAS présidé par le Secrétaire Général du MAER au niveau national, et au niveau décentralisé (régional, départemental et local) par les services déconcentrés de l'Etat;
- des commissions techniques de suivi de l'exécution des activités pour chaque filière retenue présidées par l'interprofession, le secrétariat étant assuré par les services ou sociétés du MAER concernés :

Riz

Président : Interprofession Riz

Secrétariat : Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du Fleuve Sénégal (SAED), Société de Développement Agricole et Agroindustriel de l'Anambé (SODAGRI)

Oignon

Président : Interprofession Oignon

Secrétariat : Direction de l'Horticulture

Arachide

Président : Interprofession Arachide

Secrétariat : Direction de l'Agriculture

Fruits et légumes de contre-saison

Président : Interprofession

Secrétariat : Direction de la Protection des Végétaux

Ces comités appelés aussi comités d'accélération de la cadence sont aussi bien présents au niveau central qu'au niveau des filières. Ils mobilisent l'ensemble des acteurs que sont l'administration, les collectivités locales, les organisations paysannes, le secteur privé et les bailleurs de fonds. Ces comités forment le dispositif de suivi évaluation du PRACAS. Un cadre logique du PRACAS (pages 64 à 69) illustre de manière précise les objectifs, les indicateurs objectivement

vérifiables (IOV), la méthode de collecte, les sources de données ainsi que les hypothèses. Il est complété par un cadre de mesure de rendement (cf annexe 20).

4.3 Suivi-évaluation du PRACAS

Ces comités d'accélération de la cadence des actions et de levée des contraintes vont permettre d'améliorer l'efficacité et l'impact de l'action de l'État, de ses partenaires ainsi que des acteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les meilleurs délais. Ils visent à rendre la mise en œuvre des actions plus cohérente, intégrée et lisible avec une porte d'entrée unique pour les PTF, les organisations de producteurs et la société civile. La mise en œuvre facilitera la prise rapide de décisions, le développement des synergies, l'efficacité et l'efficience, l'alignement et l'optimisation des interventions dans les cadres appropriés d'orientation, de stratégie et de mise en œuvre.

Ces comités assureront :

- le suivi de l'exécution des activités du PRACAS ;
- le suivi des résultats opérationnels et stratégiques, à travers leurs indicateurs respectifs ;
- le suivi et l'évaluation des résultats intermédiaires, finaux et les niveaux de réalisation de ces résultats par rapport aux objectifs cibles. Les informations sur les pourcentages par catégorie sociale par rapport à l'ensemble de la population ayant accès aux produits et services du PRACAS, doivent aussi être disponibles, notamment pour les femmes.

Pour évaluer au fur et à mesure le niveau de réalisation des objectifs visés et des résultats à atteindre, le système de suivi-évaluation va incorporer à la fois un dispositif de suivi du processus et une évaluation des impacts. Ce système sera décentralisé et bâti sur la gestion axée sur les résultats (GAR) et permettra à tout moment de lier le budget alloué aux résultats attendus.

Le dispositif de suivi-évaluation du PRACAS couvrira les tâches suivantes :

- le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre ;
- l'établissement des rapports périodiques ;
- l'alimentation du système d'information global du MAER.

Les indicateurs suivis durant la période d'exécution du PRACAS (cf annexe 14) sont :

- le taux de pauvreté national, rural et urbain ;
- le taux de croissance annuel du PIB agricole ;
- le solde de la balance commerciale agricole ;
- la contribution du PRACAS au solde de la balance commerciale ;
- le taux de couverture des besoins céréaliers ;
- le taux de couverture des besoins en riz et oignon ;
- le volume d'exportation des fruits et légumes de contre-saison ;

- le nombre d'hectares irrigués ;
- le nombre d'hectares protégés ;
- la quantité de semences certifiées, produites et utilisées ;
- le taux de croissance des rendements des différentes filières retenues ;
- la part des productions agricoles transformées par les industries locales ;
- le nombre d'associations de producteurs et de vulgarisateurs formés ;
- le nombre d'emplois créés par filière désagrégé selon le genre ;
- le taux de couverture des besoins alimentaires (nutrition) ;
- l'incidence sur l'insécurité alimentaire (nutrition) ;
- la contribution du secteur agricole au PIB ;
- le nombre de km de pistes de production construites ainsi que le nombre des autres infrastructures réhabilitées ou nouvellement réalisées ;
- le nombre de communes ayant mis en œuvre le Schéma d'intermédiation foncier adopté dans le cadre du PDIDAS et des directives volontaires ;
- l'observatoire sur le foncier impliquant tous les acteurs mis en place ;
- le nombre de projets d'agrégation ciblés sur les filières à haute valeur ajoutée mis en place ;
- le nombre de projets de soutien à l'agriculture familiale mis en place ;
- le nombre de filières réorganisées et/ou restructurées ;
- le taux de croissance du revenu moyen des producteurs ;
- le taux de croissance des importations des produits alimentaires.

Une désagrégation suivant le genre sera adoptée lors du suivi de ces indicateurs.

Le système de suivi/évaluation décrit ci-dessus repose sur les trois étapes suivantes :

- la planification ;
- le suivi des résultats proprement dit ;
- l'alignement sur les objectifs nationaux de développement (PSE).

CADRE LOGIQUE PRACAS

Enoncé d'objectif	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)
But : La sécurité alimentaire et nutritionnelle est atteinte par cercles concentriques glissants à partir des produits prioritaires à haut potentiel de développement et à hautes valeurs ajoutées d'ici fin 2017	• Incidence de la pauvreté réduite de 50 % (OMD1) • PIB du secteur primaire passe à 15% pour permettre un retour à une croissance moyenne de 7% par an (PDAA) d'ici 2017 • Couverture besoins alimentaires des ménages passe à 100% d'ici 2017 • Solde de la balance commerciale positif d'ici 2017 (réduction des pertes de devise d'ici 2017) • 342 210 emplois directs et indirects créés d'ici 2017 • Taux de croissance des importations des produits alimentaires • Taux de croissance du revenu moyen des producteurs
OS1 : Autosuffisance en riz en 2017 avec une production de 1 600 000 t de paddy	• Une production de 1 600 000 t de paddy à l'horizon 2017
Résultat 1.1 : Les rendements en riz pluvial et irrigué ont augmenté	• Le coefficient d'intensification passe à 1,8 dans le Delta • Un rendement d'au moins 6 T/ha en irrigué • Un rendement moyen en zones pluviales de 2,5 T/ha
Activité 1.1.1 : Aménager les zones de plateau et bas fond en pluvial	• 40 000 ha aménagés dans les zones de plateau et 20 000 ha dans les zones de bas-fonds
Activité 1.1.2 : Etendre et réhabiliter les périmètres irrigués	• 35 000 ha réhabilités dans la Vallée du Fleuve Sénégal et Anambé
Activité 2.2.3 : Sensibiliser les producteurs sur les avantages du NERICA	• Nombre de producteurs qui ont semé le NERICA
Activité 2.2.4 : Faciliter l'accès des producteurs aux intrants (semences, engrais, etc.) et au matériel	• Quantité d'intrants distribuée aux producteurs, désagrégée par type
Résultat 1.2 : Le capital semencier en riz est reconstitué	• Quantité de semence certifiée de riz produite
Activité 1.2.1 : Former les semenciers sur les techniques de production de semences de riz	• Nombre de semenciers formés sur les techniques de production de semences de riz

Méthode de collecte / Sources de données	Hypothèses
- Enquêtes nationales (ANDS, DAPSA) - Rapport ANDS - Rapport DAPSA	1. Le comportement ou le jeu des acteurs est favorable. 2. Les ressources publiques sont mobilisées 3. Les conditions de décaissement sont satisfaites 5. Bonnes capacités en ressources humaines 6. Les effets des changements climatiques sont atténués 7. Pas de conflit foncier
- Enquêtes nationales (DAPSA) - Rapport annuel DAPSA	1. Année normale de pluviométrie 2. Les intrants arrivent aux producteurs 3. Les producteurs utilisent des intrants de qualité 4. Les capacités humaines sont renforcées 5. Il y a une gestion foncière sur la base des plans d'occupation des sols de la localité 6. Bonne organisation des acteurs
	1. Année normale de pluviométrie 2. Les intrants arrivent aux producteurs 3. Les producteurs utilisent des intrants de qualité
- PV de réception - Rapport de performance	
- PV de réception - Rapport de performance	
- Fiche de suivi - Rapport de campagne	
- Fiche de distribution - Rapport de campagne	
Rapport programme semence	
- Liste de participants - Rapport de formation	Les producteurs participent aux sessions de formation

Enoncé d'objectif	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)
OS2 : Autosuffisance en oignon en 2016 avec une production de 350 000 tonnes	• 350 000 tonnes d'oignon produits • 100% d'autosuffisance en oignon
Résultat 2.1 : Le capital semencier en Violet de Galmi est reconstitué	• Quantité de semence certifiée de violet de Galmi produite
Activité 2.1.1 : Former les semenciers sur les techniques de production de semences de l'oignon	• Nombre de semenciers formés sur les techniques de production de semences de l'oignon
Résultat 2.2 : Les producteurs ont accès à un marché de commercialisation	• Quantité de semences d'oignon vendues • Quantité d'oignons commercialisés
Activité 2.2.1 : Faciliter l'accès du crédit aux producteurs	• Montant du crédit donné aux producteurs désagrégué par type (production et commercialisation) et nombre de bénéficiaires
Activité 2.2.2 : Sensibiliser les producteurs sur les standards de qualité	• Nombre de producteurs sensibilisés sur les standards de qualité
Activité 2.2.3 : Faciliter l'accès des producteurs aux intrants et au matériel	• Quantité d'intrants distribuée aux producteurs, désagréguée par type
Activité 2.2.4 : Construire des infrastructures de stockage	• Nombre d'infrastructure de stockage construites et réhabilitées, désagrégué par type
OS3 : L'optimisation des performances de la filière arachidière avec une augmentation de la production et des volumes des exportations	
Résultat 3.1 : Le capital semencier en arachide est reconstitué	• 50 000 T de semence certifiée d'arachide produites par an
Activité 3.1.1 : Former les semenciers sur les techniques de production de semences d'arachide	• Nombre de semenciers formés sur les techniques de production de semences d'arachide
Activité 3.1.2 : Développer des partenariats et des actionnariats avec les acteurs privés de la chaîne de valeur semencière	• Nombre de contrats de production des bases avec les acteurs privés tels que des opérateurs semenciers agréés • Quantité de semences contractée
Résultat 3.2 : Les partenariats publics et privés sont développés	• Nombre de partenariats publics et privés développés
Activité 3.1.1 : Les centres de conditionnement sont mis en concession à des sociétés coopératives à travers des accords de PPP	• Nombre de centres de conditionnement mis en concession à des sociétés coopératives à travers des accords de PPP
Résultat 3.3 : Faciliter l'accès à la mécanisation de la culture arachidière	• % de producteurs ayant accès aux services d'un tracteur
Activité 3.3.1 : Déployer des tracteurs et les mettre à la disposition des producteurs	• Nombre de tracteurs déployés

Méthode de collecte / Sources de données	Hypothèses
- Enquêtes nationales (DAPSA) - Rapport annuel DAPSA	
Rapport programme semence	
- Liste de participants - Rapport de formation	Les producteurs participent aux sessions de formation
- Facture - Rapport de campagne	
Rapport de campagne	
- Liste de présence - Rapport de formation	Les producteurs participent aux sessions de sensibilisation
- Fiche de distribution - Rapport de campagne	
- PV de réception - Rapport de campagne	
Rapport programme semence	
- Liste de participants - Rapport de formation	Les producteurs participent aux sessions de formation
- Copie des contrats - Rapport de campagne	
- Accord PPP - Rapport de campagne	
- Accord PPP - Rapport de campagne	Les producteurs participent aux sessions de formation
- Echantillonnage - Enquête des producteurs - Rapport enquête satisfaction	
- PV de réception - Rapport campagne	

Enoncé d'objectif	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)
OS4 : Le développement des filières fruits et légumes de contre-saison avec un volume d'exportation de 157 500 tonnes	- Niveau de compétitivité amélioré ou part de marché augmentée (niveau des exportations passe de 57 000 T à 157 500 T en fruits et légumes) - Origine Sénégal labélisée et produits d'exportation certifiés
Résultat 4.1 : Les productions horticoles sont développées	- Quantités de fruits et légumes produites - Taux de croissance des exportations des produits agricoles
Activité 4.1.1 : Former les producteurs sur les techniques de production des fruits et légumes	Nombre de producteurs formés sur les techniques de production des fruits et légumes
Résultat 4.2 : Les fruits et légumes sont transformés et mieux vendus dans les marchés domestiques et internationaux	Quantité des fruits et légumes transformés et vendus dans les marchés domestiques et internationaux
Activité 4.2.1 : Promouvoir la production, la transformation et la commercialisation des fruits et légumes de contre saison	- Nombre de transformateurs formés sur la transformation des fruits et légumes - Nombre de producteurs formés sur la qualité et la commercialisation des fruits et légumes
Résultat 4.3 : La gestion foncière est améliorée	500 ha du PDMA réservés aux investisseurs privés sont mis en valeur avant 2017 3 000 ha réservés pour les investisseurs privés (PDIDAS) sont mis en valeur avant 2017 3500 ha mises en valeur dans le cadre de la diversification
Activité 4.3.1 : Concevoir et mettre en œuvre des solutions viables et consensuelles dans le domaine de la gestion foncière.	- Nombre de communes ayant mis en œuvre le Schéma d'intermédiation foncier adopté dans le cadre du PDIDAS et des directives volontaires - Mise en place de l'observatoire sur le foncier impliquant tous les acteurs
Résultat 4.4 : Les partenariats public-privé (notamment avec l'agro-business) sont renforcés	Nombre de contrats de commercialisation signés
Activité 3.1.1 : Soutenir le développement durable et inclusif de l'agrobusiness	Nombre de producteurs appuyés qui développent l'agrobusiness

Source : FNDASP/MAER

Méthode de collecte / Sources de données	Hypothèses
• Statistiques nationales • Rapport de campagne	
• Statistiques nationales • Rapport de campagne	
• Liste de présence • Rapport de formation	
• Statistiques nationales • Rapport de campagne	
• Liste de présence • Rapport de formation	
• Document • Rapport de campagne	
• Contrat • Rapport de campagne	
• Accord PPP • Rapport de campagne	

Chapitre 05



IMPACTS DU PRACAS

Le diagramme loop causal (DLC, figure 9) retrace les impacts éventuels que la mise en œuvre du PRACAS va engendrer. Une augmentation de la productivité des filières ciblées va entraîner une hausse de la production agricole (sous l'hypothèse d'une constance ou d'une augmentation des superficies cultivées). Cette dernière va entraîner une augmentation des revenus (absence de déflation) et une diminution de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Une augmentation et une meilleure distribution des revenus, due à une augmentation de l'emploi total, peut aboutir à une baisse de la pauvreté. Notons aussi qu'une hausse des rendements peut passer par le facteur travail (emploi agricole) qui est positivement corrélé à l'emploi total.

- Une substitution des importations de riz entraînera un gain de 2% de croissance du PIB ;
- Meilleure maîtrise des prix des denrées de première nécessité.

Oignon :

- Economie de devises de 9,25 milliards de FCFA par an ;
- Meilleure maîtrise des prix ;
- Stabilisation et augmentation des revenus des ruraux.

Arachide :

- Entrée de devises de 28,5 milliards de FCFA par an ;
- Diminution des importations d'huiles.

Fruits et légumes de contre-saison :

- Entrée de devises de 103,36 milliards de FCFA contre 35 milliards actuellement

5.1 Impacts sur le secteur agricole

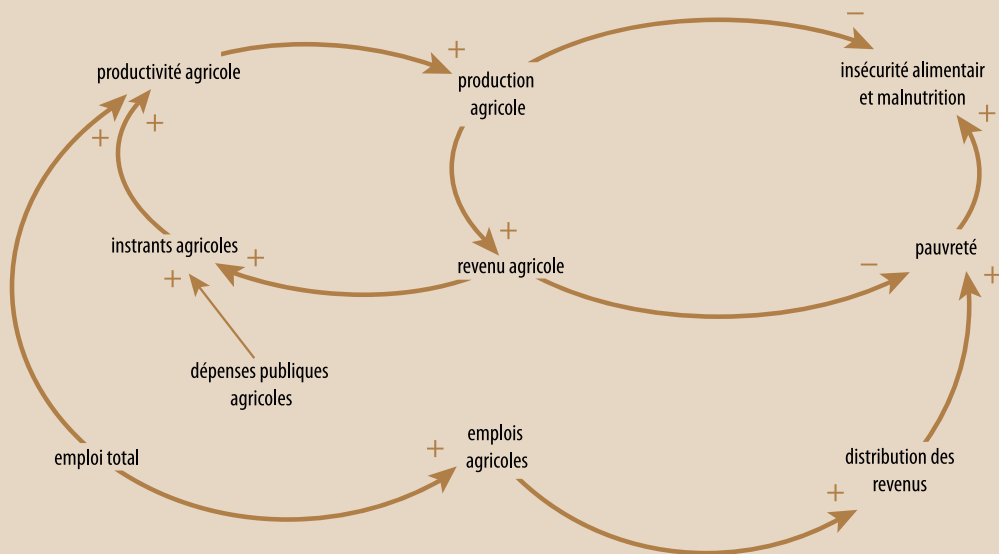
L'impact potentiel du programme d'accélération de la cadence pour les filières riz, oignon, arachide et fruits et légumes de contre-saison à l'horizon 2017 est important. Les résultats attendus sont :

Riz :

- Economie de devises de 313,3 milliards de FCFA par an ;

5.2 Impacts sur l'économie

L'importance stratégique des quatre filières ciblées par le Programme dans le schéma de production nationale suggère que les chocs positifs affecteront les autres filières agri-

FIGURE 9 **DIAGRAMME LOOP CAUSAL DES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PRACAS**

Source : MAER

coles et branches d'activité économique du pays. Le modèle Leontief (modèle de simulation à court et moyen terme) a permis d'évaluer les effets d'entraînement du PRACAS sur l'économie nationale.

5.2.1 Effets d'entraînement sur les secteurs et branches d'activités de l'économie nationale

5.2.1.1 Répartition de la variation de la production induite par secteur La mise en œuvre effective du PRACAS conduira à une augmentation de la production totale de l'économie nationale d'environ 1 162 milliards de FCFA, soit 290,5 milliards FCFA de gain annuel sur les quatre prochaines années (2014-2017).

5.2.1.2 Répartition de la variation de la production induite par branche d'activités Le tableau 31 et la figure 10 illustrent les plus-values générées par le PRACAS au niveau des branches d'activités de l'économie nationale pour les quatre prochaines années et indiquent leur répartition :

Secteur primaire : L'étude a révélé que pour le secteur primaire, les deux branches d'activités de l'agriculture devraient

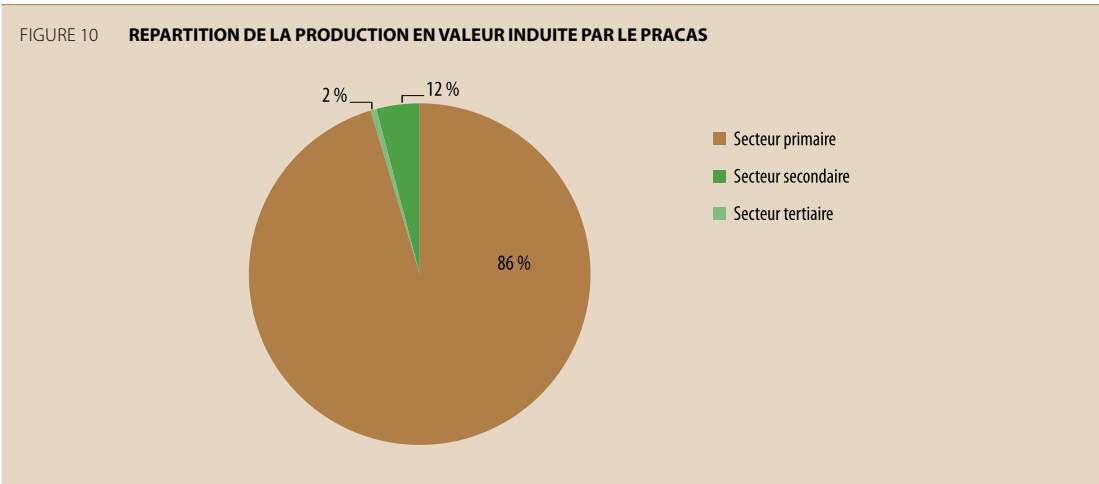
bénéficier de 98,44% de la production induite de ce secteur, soit 983 milliards de FCFA (634 milliards de FCFA pour « l'agriculture industrielle et d'exportation » et 349 milliards de FCFA pour « l'agriculture vivrière »). La branche d'activité « élevage et chasse » devrait quant à elle bénéficier de retombées à hauteur de 15 milliards de FCFA. Les deux autres branches d'activité du secteur primaire « sylviculture, exploitation forestière » et « pêche » devraient obtenir des retombées à hauteur de 275 millions de FCFA et 102 millions de FCFA.

Secteur secondaire : La branche d'activité « fabrication de produits chimiques » devrait voir sa production augmenter de 48 milliards de FCFA.

Le secteur tertiaire : Deux branches d'activités du secteur tertiaire devraient principalement tirer profit de l'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise. Il s'agit des branches d'activités « activités des services aux entreprises » avec une production supplémentaire projetée de 7 milliards de FCFA et « transport » avec 6,6 milliards de FCFA. Concernant les autres branches d'activités du secteur tertiaire, se référer à l'annexe 18.

REPARTITION SECTORIELLE DES VA QUI SERONT INDUITES PAR LE PRACAS 2014-2017 (EN MILLIARDS DE FCFA)						
Secteur	2014	2015	2016	2017	Total	Moy. 2014-2017
Secteur primaire	143	214	285	357	999	249,75
Secteur secondaire	20	30	39	49	138	34,5
Secteur tertiaire	4	5	7	9	25	6,25
Total	167	249	331	415	1162	290,5

Source : MAER



Source : MAER

5.2.2 Impacts sur l'emploi

La hausse de la production nécessitera une hausse des facteurs qui contribuent à sa réalisation, en particulier la main-d'œuvre. Deux mécanismes peuvent rationaliser ces résultats :

- (i) Le premier est d'ordre technique : étant donné que l'importante hausse attendue de production ne saurait découler d'une amélioration substantielle de la technologie dans des délais relativement courts, une hausse importante des facteurs de production sera nécessaire, en particulier le volume de main-d'œuvre agricole. Par ce même mécanisme, il est attendu une hausse de l'emploi dans les autres secteurs liés à la branche d'activité agricole dans le contexte de chaîne de valeur.
- (ii) Le deuxième mécanisme est lié au facteur incitatif associé aux perspectives de rentabilité accrue dans les filières. En effet, une amélioration du profil économique des filières sera synonyme d'opportunités d'investissement non seulement dans les filières agricoles, mais également dans les branches d'activités qui leur sont liées, comme la transformation, la distribution et autres services. Ce regain d'activités est synonyme de création d'emplois dans les exploitations existantes et à créer.

Dans ce contexte, il est attendu une hausse de l'emploi direct (dans les quatre filières visées explicitement par le programme) et de l'emploi indirect ou induit (dans les autres branches d'activité impliquées dans les différentes chaînes de valeurs). Plus spécifiquement, l'échelonnement des plans d'actions durant la période 2014-2017 devrait générer en moyenne 83 075 emplois directs et 2 477 emplois indirects par an, soit un cumul de 342 210 nouveaux emplois sur la période 2014-2017 (cf annexe 17).

Chapitre 06



RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION

La mise en œuvre du PRACAS comporte un certain nombre de risques (cf annexe 25) liés notamment :

- aux ressources humaines du MAER ;
- aux aléas et aux changements climatiques ;
- au foncier ;
- au comportement des consommateurs pour toutes les filières visant le marché domestique, telles que le riz local et l'oignon.

6.1. Risques liés aux ressources humaines du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER)

Le MAER compte actuellement 63 structures, dont 40 structures administratives classiques, 9 structures sous tutelle et 14 projets et programmes.

Il s'appuie sur un effectif global de 489 agents répartis dans 66 unités, soit une moyenne de 8 agents par service (seulement 6 agents par service pour les services déconcentrés). Sur cet effectif global, 37%, dont 40% d'ingénieurs agronomes, sont en service hors du MAER dans des structures qui les rémunèrent mieux. 41% de cet effectif, selon une pyramide des âges inversée, a entre 56 et 60 ans et fera valoir d'ici 2 ans ses droits à la retraite.

A la lumière des missions qui lui sont imparties, l'analyse des structures et des ressources humaines du MAER fait apparaître :

- des structures pléthoriques et dispersées ;
- des effectifs largement insuffisants quantitativement et qualitativement, vieillissants et démotivés ;
- des moyens matériels et techniques dérisoires pour les structures administratives ;
- des locaux vétustes et souvent délabrés abritant les structures administratives classiques ;
- une déconnexion relative des projets et programmes par rapport aux administrations de tutelle ;
- une baisse d'efficacité et d'efficience dans les interventions.

Pour atténuer les importants risques que la situation décrite ci-dessus fera peser sur la mise en œuvre du PRACAS, les mesures suivantes sont à la fois incontournables et urgentes :

- le renforcement du personnel technique compte-tenu des nombreux départs à la retraite, à partir de critères professionnels et selon un processus ouvert à la compétition pour s'assurer du choix des plus qualifiés ;

- l'amélioration du système d'évaluation, de rémunération et de fidélisation du personnel en privilégiant le professionnalisme, le mérite, et la culture du résultat et en aménageant par corps des plans de carrière transparents et motivants ;
- l'amélioration des conditions de travail et du cadre de vie (infrastructures et équipements) ;
- la relance de la commission technique présidée par le Ministère de la Fonction publique, avec les Ministères (MEF, MB, MAER, MUH) sur la situation du personnel du MAER ;
- la mise en œuvre d'une politique de formation et de recyclage du personnel ;
- l'intégration progressive du personnel contractuel dans la Fonction Publique dans les limites de la réglementation en vigueur.

L'opérationnalisation des conclusions des études sur la réorganisation et la restructuration du MAER en cours permettra d'aboutir à un plan d'action détaillé.

6.2. Risques liés aux aléas et aux changements climatiques

Les changements climatiques induisent des risques notamment liés à la disponibilité en eau dans le temps et dans l'espace. On note déjà les problématiques suivantes : un approvisionnement en eau des exploitations agricoles erratique, l'intrusion du biseau salé au niveau des aquifères, la remontée de la langue salée le long des fleuves et des vallées, et la détérioration de la qualité physico-chimique des eaux. On note également des difficultés à assurer un bon système de planification des ressources en eau et un accès inégal à la ressource eau, que ce soit entre les zones, entre les groupes sociaux ou entre les différentes activités socioéconomiques. En année sèche, les apports d'eau peuvent être inférieurs de 30 % à la moyenne. La dégradation des conditions climatiques et les épisodes répétés de sécheresse ont souvent des conséquences néfastes, en dépit d'une volonté politique traduite par la réalisation de plusieurs infrastructures hydrauliques (forages, puits, barrages et retenues).

Malgré la pertinence du dispositif d'incitations et d'intensification défini par le PRACAS pour la filière arachidière et pour la filière riz pluvial, les niveaux de rendement escomptés sur ces filières seront toujours largement influencés par la quantité et surtout la qualité de la distribution des pluies dans le temps et dans l'espace, dans un environnement sahélien où l'occurrence de la sécheresse et/ou des inondations est estimée à une année sur trois.

Le PRACAS a intégré des mesures de mitigation de ce risque :

- en optant, en ce qui concerne les cultures sous-pluies, pour l'adoption de variétés adaptées à la variabilité du climat et de techniques culturales économisant l'eau ;
- en mettant à profit les services de météorologie pour anticiper l'évolution de la pluviométrie en fonction des zones agro-écologiques et en prenant les dispositions nécessaires sur les périodes de semis et sur les variétés de semences et plants ;
- en opérationnalisant les systèmes d'alerte précoce aux sécheresses et aux inondations basés sur les prévisions de pluie et en mettant en œuvre les mesures d'urgence permettant la protection des superficies cultivées ;
- en assurant un suivi rapproché des techniques culturales, des techniques de fertilisation et d'utilisation des pesticides pour une meilleure adaptation aux changements climatiques et une durabilité des activités agricoles ;
- en promouvant le développement de l'assurance agricole indexée aux risques climatiques ;
- et enfin en réalisant une évaluation environnementale stratégique du programme.

6.3. Risques liés au foncier

Les rigidités et les insuffisances du cadre normatif sur le foncier, en particulier de la Loi sur le Domaine National, pourraient constituer une entrave pour la sécurisation des investissements et la gestion durable des exploitations.

Les risques sont réels en matière de spéculation foncière ; les appétits fonciers favorisent la tendance à contourner la loi à défaut de pouvoir l'appliquer. En effet, malgré la loi sur le domaine national, il existe une importante spéculation foncière qui touche principalement les zones urbaines, mais également certaines zones agricoles à haut potentiel agricole. Cette situation est l'une des conséquences de la non-maîtrise du cadre réglementaire par la plupart des acteurs.

Pour une mise en œuvre réussie du PRACAS, les mesures d'atténuation suivantes doivent être prises :

- Mettre à profit l'Acte 3 de la Décentralisation pour délimiter avec précision les espaces entre les communes ;
- Saisir l'opportunité avec l'adoption récente du Schéma d'intermédiation foncier dans le cadre du PDIDAS et des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers qui ouvrent des perspectives prometteuses sur le mode de faire valoir des terres.

La sécurisation de l'investissement privé passe par des relations contractuelles entre agrobusiness et collectivités locales à travers trois principes forts :

- ✓ La terre reste la propriété de la collectivité ;
- ✓ L'investisseur s'engage à participer à l'amélioration de la vie rurale (exemple : pistes de production, canaux d'irri-

gation utilisables par les exploitations familiales, transfert de technologie, débouchés pour les exploitations familiales) ;

- ✓ L'investisseur dispose d'un bail dont la durée est corrélée à l'importance de l'investissement consenti et à sa contribution à une vie rurale meilleure dans la zone d'intervention.
- Mettre en place un cadre réglementaire bien maîtrisé par tous les acteurs, qui comprendrait :
 - ✓ La tenue transparente des registres fonciers ;
 - ✓ Une réforme concertée, inclusive et transparente de la loi sur le domaine national (OP, État, collectivités locales, secteur privé) visant à construire un compromis social sur le foncier et bâtir un nouveau cadre normatif (cf encadré 7) ;
 - ✓ Le respect de la charte de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) ;
 - ✓ Une régulation du marché foncier rendue nécessaire car les disponibilités monétaires étant très différentes entre acteurs, une libéralisation du marché foncier risquerait de provoquer une exclusion importante des ruraux, sans pour autant garantir des investissements efficaces.

Enfin, la commission pour la réforme foncière mise en place par le Gouvernement tiendra compte de l'ensemble des préoccupations précitées dans ses propositions.

ENCADRÉ 7 POINT DE VUE – IONCIER

« La terre ne saurait être exclusivement réduite à un bien marchand. Elle doit être appréhendée sous un angle multidimensionnel (économique, social et culturel...) »

Mariama SOW, Coordinatrice de Enda Pronat

Source : CONGAD

6.4. Risques liés au comportement des consommateurs pour toutes les filières visant le marché domestique, telles que le riz local et l'oignon

Les marchés nationaux présentent une série d'opportunités pour une gamme diversifiée de produits frais. L'écoulement des produits est réalisé à partir des zones de production, des marchés de gros et demi-gros et chez les détaillants. Les réseaux de distribution organisés et modernes sont peu développés et il existe une forte présence de produits importés en concurrence directe ou en substitution aux productions locales.

La concurrence entre l'agriculture sénégalaise et celle des pays au niveau de développement plus élevé est très déséquilibrée en défaveur du Sénégal. Les subventions agricoles de ces derniers minent les efforts d'investissements de nos pays et empêchent les acteurs du secteur de tirer le meilleur profit de leurs activités.

La distribution des produits de grande consommation passe par un long circuit composé de bana-bana, courtiers, demi-grossistes et détaillants ; ce qui entraîne des risques commerciaux pris en charge par les producteurs qui vendent bord champs à crédit ou en dépôt-vente dans les marchés de débarquement.

Par ailleurs, la flambée des prix sur les marchés agricoles internationaux et leurs répercussions sur les prix intérieurs au Sénégal ont rappelé, assez brutalement, la forte dépendance aux prix internationaux, notamment en ce qui concerne les produits alimentaires.

On constate depuis plusieurs années le développement d'une conscience citoyenne du consommateur sénégalais, devenu de plus en plus exigeant vis-à-vis de la qualité et du prix, et de plus en plus soucieux de défendre son pouvoir d'achat.

Dans ce contexte, la gamme de produits locaux de substitution aux produits importés devra avoir des caractéristiques organoleptiques proches de ces derniers, pour lesquels le consommateur sénégalais continue de marquer en général sa préférence, compte tenu du goût et de la facilité de cuisson.

Le PRACAS va promouvoir les mesures d'atténuation suivantes :

- Appuyer davantage la transformation et la valorisation des produits locaux par :
 - ✓ La mise en place d'un fonds d'investissements pour les initiatives privées ;
 - ✓ La mise en place d'un fonds de garantie et de bonification pour le crédit à la commercialisation (actuellement à 12%) ;
 - ✓ La mise en place d'incitations pour la création d'un tissu de PME/PMI en milieu rural (mesures fiscales et réglementaires) ;
 - ✓ Le développement de partenariats public/privé forts.

- Améliorer les conditions de commercialisation des produits locaux par :
 - ✓ La mise en œuvre d'infrastructures commerciales et le suivi des prix et des stocks sur les marchés ;
 - ✓ La création d'un Marché d'intérêt national ;
 - ✓ L'amélioration de la qualité des emballages ;
 - ✓ La réduction de la concurrence des produits importés.

- Promouvoir le consommateur local :
 - ✓ Mise en œuvre de campagnes de sensibilisation sur la valeur nutritionnelle et les bénéfices pour la santé des produits locaux (ex: effets du riz importé sur le diabète) ;
 - ✓ Mesures incitatives pour les consommateurs ;
 - ✓ Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication d'envergure durant toutes les séquences de réalisation du PRACAS en prenant appui sur les appels pressants des autorités religieuses et politiques pour le retour des jeunes à la terre, en y associant la promotion du consommateur sénégalais.

Enfin, le lancement récent de la mise en place d'un Haut Conseil de la Consommation (HCC) regroupant tous les acteurs comme organe d'aide à la décision et comme organe de protection, de sécurité, de veille et d'alerte sur les prix proposés aux consommateurs constitue un levier supplémentaire de promotion du consommateur local.

CONCLUSION

Aujourd'hui, la situation du secteur agricole interpelle tous les acteurs avec une contribution du secteur primaire au PIB de seulement 7,2% en 2012, alors qu'elle devrait s'élever à près de 15% pour permettre un retour à une croissance moyenne minimale de 6% par an, comme précisé dans le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA).

C'est dans le cadre de l'opérationnalisation de la vision agricole de S.E Monsieur le Président de la République à l'horizon 2017, portée par l'axe 1 du PSE, qu'un éclairage a été apporté sur les atouts et potentialités du secteur, sur les causes des contreperformances de l'agriculture en passant en revue les facteurs limitants des politiques agricoles mises en œuvre au Sénégal et leurs impacts sur les conditions de vie des populations rurales.

Les objectifs, les coûts et les contraintes du PRACAS ont été définis, les stratégies de mise en œuvre précisées, un mécanisme de pilotage, de coordination et de suivi/évaluation proposé et l'impact macroéconomique du PRACAS évalué. La démarche adoptée a privilégié la réponse à trois questions : Dans quelles directions accélérer la cadence ? Comment l'accélérer ? Et pour quel impact ?

Réaliser le PRACAS, c'est mettre en œuvre un programme prioritaire à l'horizon 2017 axé sur l'autosuffisance en riz avec une production de 1 600 000 tonnes de paddy, l'autosuffisance en oignon avec une production de 350 000 tonnes, l'optimisation des performances de la filière arachidière avec une production de 1 000 000 tonnes et un objectif d'exportation de 100-150 000 tonnes et le développement des filières de fruits et légumes de contre-saison avec un objectif d'exportation de 157 500 tonnes.

Pour atteindre ces objectifs, les axes stratégiques à mettre en œuvre reposeront sur l'intensification des productions agricoles, la maîtrise de l'eau, la recherche agricole - formation - conseil agricole et rural, la valorisation, la mise en marché et la gestion de la qualité des produits agricoles.

Ces axes stratégiques sont renforcés par des mesures d'accompagnement axées sur le financement, la gestion durable des terres agricoles, l'adaptation aux changements climatiques et l'amélioration de la résilience des communautés villageoises et sur la formulation et la mise en œuvre d'un plan stratégique pour les statistiques agricoles. Les mesures comprendront également la réforme des subventions, la réforme foncière, l'appui conseil et le renforcement du capital humain, l'autonomisation économique des femmes et enfin la nutrition.

Des mécanismes de pilotage de coordination et de suivi-évaluation du PRACAS assortis d'un cadre logique et d'un cadre de mesure de rendement assurent une mise en œuvre inclusive basée sur le partenariat et la négociation et respectant les principes de transparence, d'équité, de redevabilité, d'obligation de résultats et de réactivité stratégique.

A terme, sur un coût total estimé à 581 milliards de FCFA, la réalisation du PRACAS devrait entraîner un gain annuel de 290 milliards de FCFA pour l'économie sénégalaise répartie entre les secteurs primaire, secondaire et tertiaire et devrait générer en moyenne 83 075 emplois directs et 2 477 emplois indirects par an, soit un cumul d'environ 342 210 nouveaux emplois à l'horizon 2017.

Afin d'assurer une mise en œuvre réussie du PRACAS, des mesures d'atténuation sont proposées pour prévenir les risques importants auxquels ce programme sera confronté. Ces risques concernent la situation des ressources humaines du MAER, les aléas et changement climatiques, le foncier et le comportement des consommateurs par rapport aux produits locaux.

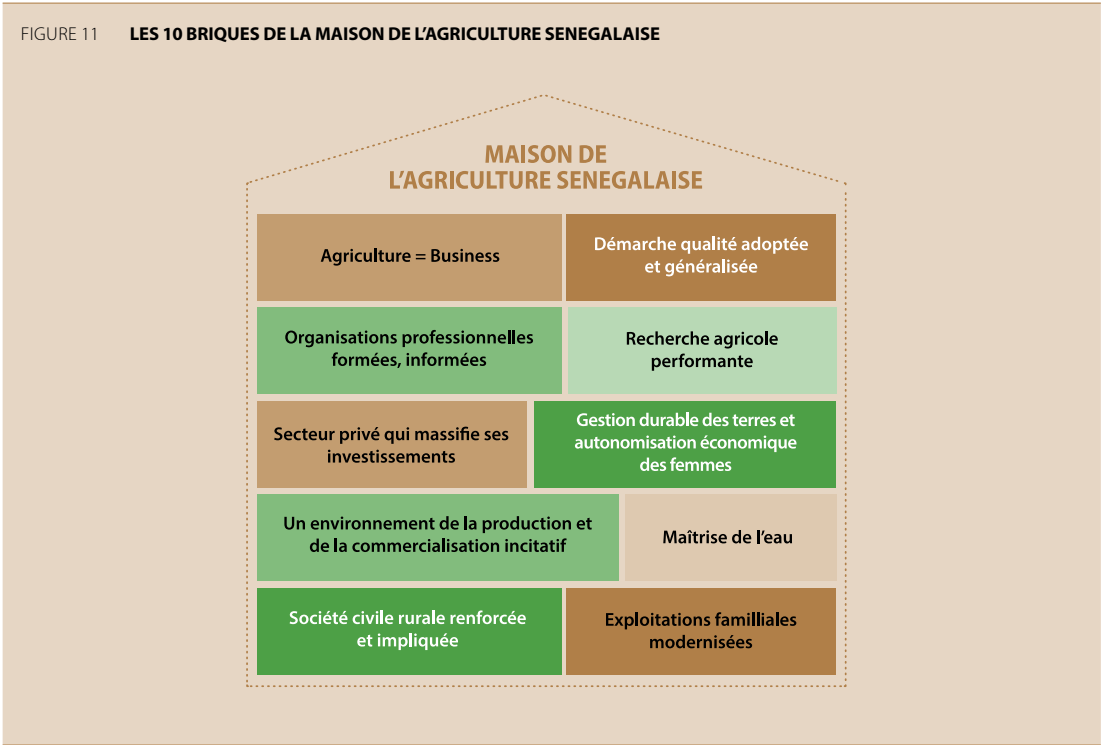
Les textes de cadrage et d'orientation du MAER sont la lettre de politique de développement institutionnel (LPDI) adoptée en 1999 et la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) adoptée en 2004. L'organisation actuelle du MAER est régie par des décrets et arrêtés, à savoir le décret 99-909 du 14 septembre 1999 portant organisation du Ministère de l'Agriculture, l'arrêté 003307 du 15 mars 2000 portant organisation des Directions Régionales du Développement Rural (DRDR) et le décret 2014 - 843 du 9 juillet 2014 portant répartition des services de l'Etat et du Contrôle des Etablissements Publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence, la Primature et les Ministères.

Pour assurer la réussite du PRACAS, il est impératif d'entreprendre une restructuration et une réorganisation profonde du MAER et une mise à jour des textes législatifs et réglementaires régissant son organisation.

Enfin la bonne exécution du PRACAS appelle l'établissement durable de synergies et de relations fonctionnelles fortes entre l'agriculture, l'élevage, l'hydraulique rurale, la foresterie, l'environnement, l'électrification rurale et le commerce, l'idéal étant de revenir à un cadre institutionnel permettant au Ministère chargé de l'Agriculture d'avoir la maîtrise des leviers essentiels de promotion du développement rural et de disposer d'un cadre cohérent de planification.

En définitive le PRACAS doit être perçu comme un document vivant appelé à évoluer dans le temps et constitue une boussole pour tous les partenaires pour mieux focaliser l'aide publique au développement et l'investissement du secteur privé.

C'est en relevant tous les défis précités que l'émergence pourra s'installer dans nos campagnes.



Source : MAER

ANNEXES

Annexe 1 **ARTICULATION DES AXES STRATÉGIQUES DES FILIÈRES PRIORITAIRES DU PRACAS**

	RIZ	OIGNON	ARACHIDE	FRUITS ET LÉGUMES DE CS
AS 1	Production semencière et croissance des rendements	Production semencière semencière	Reconstitution du capital semencier	Soutenir le développement durable et inclusif de l'agro-business (partenariat public-privé) dans les zones telles le Ngalam et le Lac de Guiers par exemple
AS 2	Promotion de la riziculture pluviale de Plateau et de Bas-Fonds dans le Sud	Couverture de l'intersaison	Développement de partenariat et d'actionnariat avec les acteurs privés de la chaîne de valeur semencière	Promouvoir la production, la transformation et la commercialisation des fruits et légumes de contre-saison au profit des marchés intérieurs, sous-régionaux et internationaux
AS 3	Intensification de la riziculture irriguée dans la Vallée du Fleuve Sénégal		Intensification de la mécanisation	Concevoir et mettre en œuvre des solutions viables et consentuelles dans le domaine de la gestion foncière afin de les étendre à d'autres zones du territoire national

Source : MAER

Annexe 2 **BESOIN PAR COMPOSANTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE RIZ**

Années	Pluvial (T)	Irrigué (T)	Total (T)	Coût (million F CFA)
SEMENCES PRE-BASE				
2014	10	10	20	20
2015	11	10	22	22
2016	13	12	25	25
2017	0	0	0	0
Total	34	32	67	67
SEMENCES DE BASE				
2014	359	372	731	365
2015	390	397	787	394
2016	456	418	874	437
2017	512	475	987	493
Total	1717	1662	3379	1689
SEMENCES CERTIFIEES R1				
2014	9920	14159	24079	8428
2015	14350	14875	29225	10229
2016	15600	15882	31482	11019
2017	18240	16731	34971	12240
Total	58110	61647	119757	41916

Source : SAED

Annexe 3 **BESOIN EN ENGRAIS - FILIERE RIZ**

PLUVIAL				
Années	Urée (T)	15-15-15 (T)		Coût (millions F CFA)
2014	18600	18600		14880
2015	23100	23100		18480
2016	29250	29250		23400
2017	34200	34200		27360
Total	105150	105150		84120
IRRIGUÉ				
Années	Urée (T)	DAP(T)	KCI (T)	Coût (millions F CFA)
2014	36562	13600	10600	24304
2015	38275	14533	10971	25512
2016	40718	15823	11510	27220
2017	42907	16643	12143	28677
Total	158462	60599	45224	105713

Source : SAED

Annexe 4 **BESOIN EN AMENAGEMENTS - FILIERE RIZ**

Années	Surface à aménager (ha)	Coût (millions F CFA)
IRRIGUÉS, VFS, ANAMBÉ		
2014	6003	24012
2015	3976	15904
2016	5594	22376
2017	4719	18876
Total	32817	131268
BAS - FONDS - AMÉNAGEMENT SOMMAIRE (RÉGION DU SUD)		
2014	10000	15000
2015	10000	15000
2016	10000	15000
2017	10000	15000
Total	40000	60000

Source : SAED

Annexe 5 **BESOIN EN ÉQUIPEMENTS AGRICOLES - FILIERE RIZ**

Années	Tracteurs	Motocul- teurs	Bat- teuses	Moissonneuse Batteuse	Décorti- queuses	Minizerie	Coûts (millions F CFA)
IRRIGUÉ							
2014	79	20	219	106	418	59	12553
2015	4	1	28	4	10	15	916

> Suite du tableau à la page suivante

Années	Tracteurs	Motocul- teurs	Bat- teuses	Moissonneuse Batteuse	Décorti- queuses	Minizerie	Coûts (millions F CFA)
IRRIGUÉ							
2016	5	1	16	7	23	6	849
2017	5	1	15	6	0	12	854
Total	93	23	278	123	451	92	15 172
PLUVIAL							
2014	99	496	524	0	786	52	10 319
2015	24	121	245	0	368	25	3 743
2016	33	162	230	0	345	23	3 992
2017	26	129	349	0	524	35	4 913
Total	182	908	1 348	0	2 023	135	22 967

Source : SAED

Annexe 6 **BESOIN EN APPUI TECHNIQUE - FILIERE RIZ**

Années	Superficie (ha)	Nbre de Conseillers agricoles	Coût (millions F CFA)
IRRIGUÉ			
2014	117 995	147	708
2015	123 959	155	744
2016	132 350	165	794
2017	139 429	174	837
Total			3083
PLUVIAL			
2014	124 000	248	1171
2015	154 000	308	1478
2016	200 000	400	1920
2017	228 000	456	2189
Total			6758

Source : SAED

Annexe 7 **BESOIN EN FORMATION - FILIERE RIZ**

Le montant s'élève à 2 milliards FCFA à raison de 500 millions FCFA par an. Les activités connexes concernent le recyclage du personnel appui-conseil, la formation des nouveaux agents appui-conseil, la formation des acteurs de la chaîne de valeur et la formation des jeunes aux métiers de la riziculture.

Source : SAED

Annexe 8 **BESOIN EN RECHERCHE - FILIERE RIZ**

Les besoins en recherche sont relatifs au renforcement des capacités humaines des centres régionaux du fleuve, de Kolda et de Djibelor, à la mise en place d'un système de financement durable de la recherche et au renforcement des infrastructures de recherche.

Source : SAED

Annexe 9 **AMORTISSEMENTS SUR INVESTISSEMENTS – DEVELOPPEMENT FRUITS ET LEGUMES**

	Durée (an)	2013	2014	2015	2016	2017
Constructions et aménagement	20	50 000 000	100 000 000	150 000 000	250 000 000	350 000 000
Irrigation	10	125 000 000	250 000 000	375 000 000	625 000 000	875 000 000
Equipement agricole et matériel	10	50 000 000	100 000 000	150 000 000	250 000 000	350 000 000
Sous-abris équipés	10	0	175 000 000	525 000 000	1 050 000 000	1 750 000 000
Total (FCFA)		225 002 013	625 002 014	1 200 002 015	2 175 002 016	3 325 002 017
Par hectare cultures plein champs (FCFA/ha)		450 004				
Par hectare cultures sous abris (FCFA/ha)		7 450 004				

NOTE : Investissements imputés sur une seule année de mise en exploitation,
Les coûts sont basés sur des moyennes réelles pour des investissements dans des fermes types de superficies cultivées de 100 - 300 ha.
Source : PDMA5

Annexe 10 **COUT DE FONCTIONNEMENT, PRODUCTION ET EXPORTATION - FRUITS ET LEGUMES**

Frais généraux et personnel						
	C.U (FCFA/ha)	2013	2014	2015	2016	2017
Frais généraux	150 000	75 000 000	150 000 000	225 000 000	375 000 000	525 000 000
Personnel gestion / technique	200 000	100 000 000	200 000 000	300 000 000	500 000 000	700 000 000
Personnel production	150 000	75 000 000	150 000 000	225 000 000	375 000 000	525 000 000
Total (FCFA)	500 000	250 000 000	500 000 000	750 000 000	1 250 000 000	1 750 000 000
Intrants / coût de production						
	C.U (FCFA/ha)	2013	2014	2015	2016	2017
Haricot vert	1 300 000	130 000 000	195 000 000	390 000 000	520 000 000	650 000 000
Maïs doux	2 000 000	400 000 000	750 000 000	1 100 000 000	1 700 000 000	2 000 000 000
Melon / pastèque	3 000 000	450 000 000	900 000 000	1 200 000 000	2 400 000 000	3 000 000 000
Patate douce	1 500 000	75 000 000	225 000 000	300 000 000	562 500 000	1 350 000 000
Tomate cerise	35 000 000	0	875 000 000	1 750 000 000	2 625 000 000	3 500 000 000
Total (FCFA)		1 055 000 000	2 945 000 000	4 740 000 000	7 807 500 000	10 500 000 000
Post-récolte et transport (bateau conteneur frigo EU)*						
	C.U (F CFA/T)	2013	2014	2015	2016	2017
Haricot vert	340 000	204 000 000	306 000 000	612 000 000	816 000 000	1 020 000 000
Maïs doux	140 000	224 000 000	420 000 000	616 000 000	952 000 000	1 120 000 000
Melon / pastèque	250 000	937 500 000	1 875 000 000	2 500 000 000	5 000 000 000	6 250 000 000
Patate douce	220 000	165 000 000	495 000 000	660 000 000	1 237 500 000	2 970 000 000
Tomate cerise	534 286	0	1 068 571 429	2 137 142 857	3 205 714 286	4 274 285 714
Total (FCFA)		1 530 500 000	4 164 571 429	6 525 142 857	11 211 214 286	15 634 285 714
TOTAL général fonctionnement F/P/E		2 835 500 000	7 609 571 429	12 015 142 857	20 268 714 286	27 884 285 714

Source : PDMA5

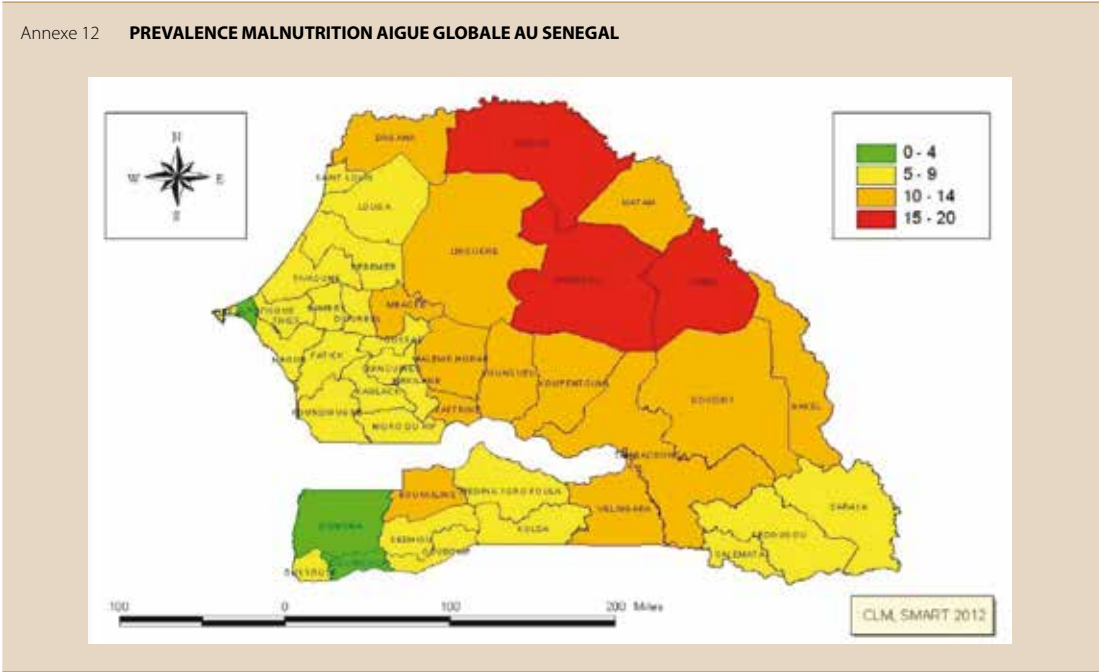
> Suite du tableau à la page suivante

(*) Post récolte et export par hectare et par produit (F CFA/T)		Rdt exp T	Coût / ha (F CFA/ha)
Haricot vert	340 000	6	2 040 000
Maïs doux	140 000	7	980 000
Melon / pastèque	250 000	25	6 250 000
Patate douce	220 000	15	3 300 000
Tomate cerise	534 286	50	26 714 286

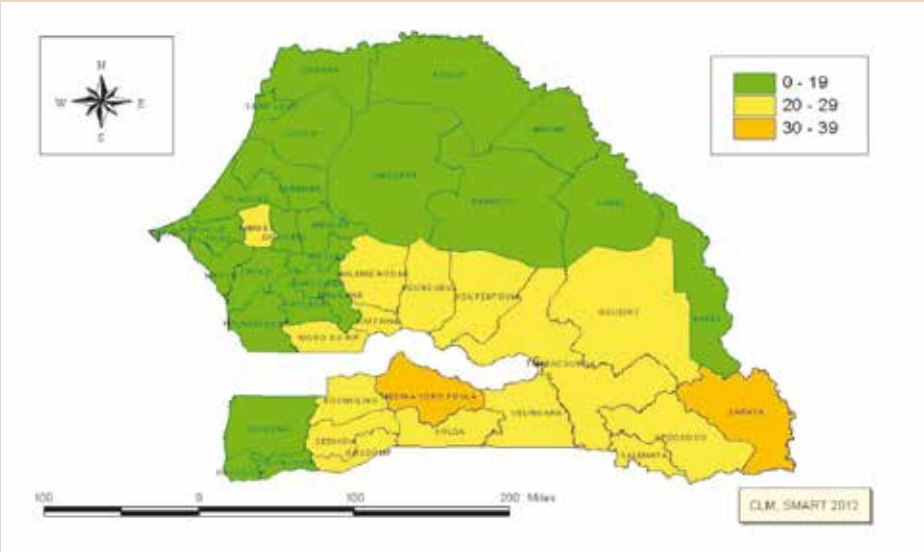
NB : Les coûts de production (incluant la main d'œuvre) et du fonctionnement pour les cultures sous abris sont de loin supérieurs aux cultures plein champs.
 Les coûts post-récolte et transport incluent les frais de station, le coût de conditionnement, les emballages et le coût de transport en conteneur de 40 pieds pour Saint Louis - Anvers (coût de 3 million de FCFA / conteneur de 15 - 20 T de produit net).

Annexe 11 RESULTATS PREVISIONNELS POUR 3 500 HA DES CULTURES D'EXPORTATION - FRUITS ET LEGUMES						
	2013	2014	2015	2016	2017	Moy / ha
Frais généraux et personnel	250 000 000	500 000 000	750 000 000	1 250 000 000	1 750 000 000	500 000
Intrants / coût de production	1 055 000 000	2 945 000 000	4 740 000 000	7 807 500 000	10 500 000 000	3 000 000
Post récolte et transport (conteneur frigo EU)	1 530 500 000	4 164 571 429	6 525 142 857	11 211 214 286	15 634 285 714	4 466 939
Amortissement Investissements privés	225 002 013	625 002 014	1 200 002 015	2 175 002 016	3 325 002 017	950 001
TOTAL Charges (FCFA)	3 060 502 013	8 234 573 443	13 215 144 872	22 443 716 302	31 209 287 731	8 916 939
TOTAL Recettes (FCFA)	4 006 250 000	9 840 000 000	15 340 000 000	25 941 250 000	35 500 000 000	10 142 857
Amortissement Investissements Publics (pour mémoire)	60 000 000	112 500 000	196 500 000	238 500 000	259 500 000	

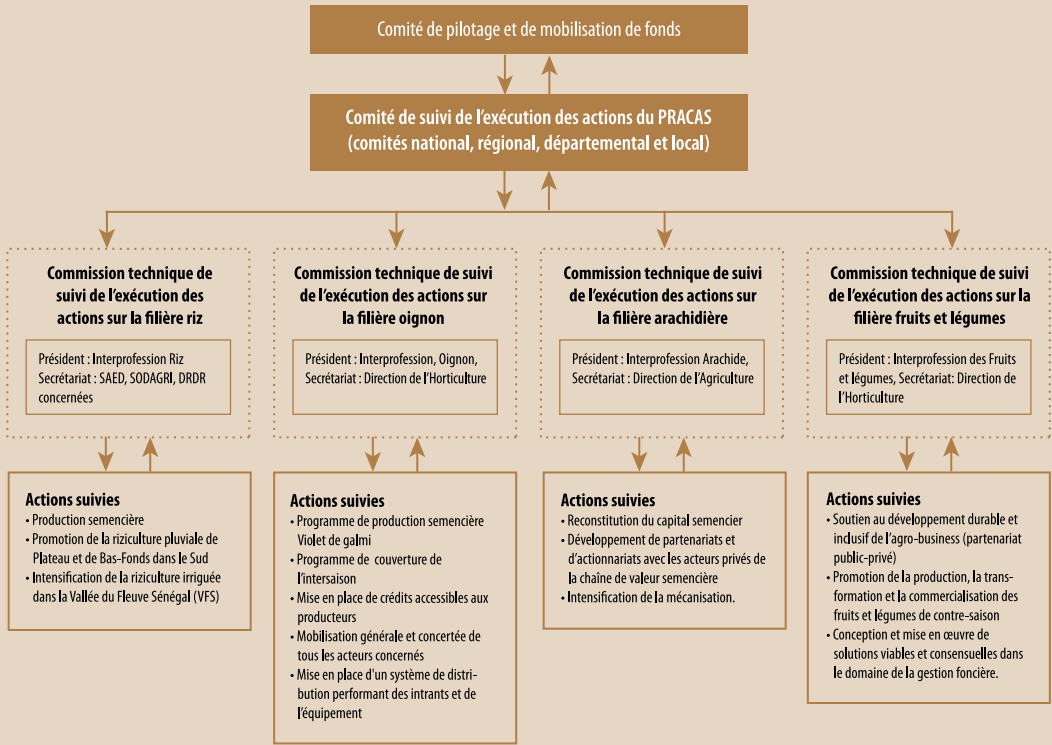
Source : PDMAS



Source : PAM



Source : PAM



Source : MAER

Produits	Marchés cibles	Conditions d'accès
Haricots verts	Union Européenne	• Amélioration de la qualité • Régularité quantitative et qualitative • Compétitivité
Tomate Cerise	Union Européenne	• Amélioration de la qualité • Régularité quantitative et qualitative • Compétitivité • Diversification variétale
Tomate séchée	Union Européenne	• Respect des normes de production et cahier de charge
Maïs doux	Union Européenne	• Respect des normes de production et cahier de charge
Melon	Union Européenne	• Respect des normes de production et cahier de charge • Garantie qualité (taux de sucre)
Mangue	Union Européenne	• Bon positionnement du créneau export • Garantie par rapport mouches de fruits • Régularité dans l'approvisionnement
Banane	Import substitution	• Marché local demandeur • Offre d'un standard de normes • Intégration du circuit de distribution
Oignons	Import substitution	• Respect des variétés prisées par la clientèle • Calibrage et conditionnement demandés par le marché • Ressuyage des bulbes
Patate douce	Import substitution et marché sous- régional	• Respect des cahiers de charges des importateurs (variétés)
Pastèque	Union Européenne	• Respect cahier de charges de production et du créneau de commercialisation
Limes	Union Européenne	• Respect des spécifications cahier de charge
Asperges	Union Européenne	• Exigences qualitatives • Bon créneau de positionnement

Source : ASEPEX/DPV

Avantages	Contraintes
• Conditions climatiques favorables de production • Proximité des marchés • Demande solvable • Organisation des acteurs	• Faiblesse des infrastructures de traitement • Coût du fret aérien élevé • Tassement des prix surtout pour les produits maritimes
• Conditions agro pédo climatiques favorables • Proximité des marchés • Demande solvable • Période production assez longue	• Protection efficace contre les parasites (mouches blanches) • Capacités de fret maritime limitées
• Longue période de production • Environnement et capacité de production favorables • Bonne valorisation de la tomate produite	• Clientèle restreinte même si capacité absorption importante
• Conditions agro pédo climatiques favorables • Marché en plein développement • Transit time maritime très intéressant • Proximité des marchés de destination	• Parasitisme (chenilles) • Coût des Infrastructures de traitement important (proximité et chaîne de froid)
• Conditions agro pédo climatiques favorables • Créneaux de commercialisation très intéressants • Offre diversifiée de variétés • Variétés moins exigeantes en termes de gestion froid	• Maîtrise insuffisante de techniques de production • Maladies (mildiou et oidium – viroses) • Cout de production élevé
• Belle production en termes variétés et coloration • Offre disponible pour le fret maritime et aérien • Créneau d'exportation sans concurrents majeurs • Bonne réputation de l'origine	• Risques élevés des maladies (mouches et anthracnose)
• Conditions agro pédo climatiques favorables • Produit très demandé durant toute l'année • Normes abordables	• Choix et disponibilité limités des rejets de qualité • Investissements assez lourds • Enclavements des zones de production • Accès limité aux intrants et emballages • Absence d'infrastructure de murisserie
• Conditions agro pédo climatiques favorables • Produit très demandé toute l'année • Disponibilité de plusieurs variétés • Bon étalement de la production	• Absence de planification étalée de la production • Insuffisance des infrastructures de stockage et conservation
• Conditions agro pédo climatiques favorables • Savoir-faire de production • Exigences post-récolte plus abordables	• Non-disponibilité de rejets des variétés demandées • Longueur du cycle de production pour petits producteurs • Enclavement des zones de production • Encadrement et organisation des producteurs insuffisants • Non maîtrise de la gestion de la fertilité des sols
• Conditions agro pédo climatiques favorables • Techniques de production abordables • Exigences post-récolte plus abordables	• Non disponibilité des cultivars spécifiques • Clientèle et destination non diversifiées
• Conditions agro pédo climatiques favorables • Techniques de production abordables • Etalement de la production facile à planifier	• Non maîtrise dans le choix de porte-greffe • Présence de la mouche des fruits • Non maîtrise de la gestion post-récolte
• Conditions agro pédo climatiques favorables	• Non maîtrise des techniques de récolte • Investissement lourd au niveau production et infrastructures post-récolte

Pays/Entités	Activités prévues
USA	appui au développement des chaînes de valeur du riz, mil, maïs et des produits de la pêche, aux reformes de politiques, à l'investissement du secteur privé, à la formation et la recherche, et à la nutrition.
Canada	- appui au développement économique rural, - amélioration de l'accès au crédit, - augmentation de la production, - appui la valorisation et la commercialisation des produits agricoles, - appui à la nutrition.
UE	appui à la lutte contre la malnutrition, l'amélioration du système de gestion des crises alimentaires, la préservation/restauration des facteurs de production, la réalisation d'infrastructures agricoles et de désenclavement, l'électrification rurale, au développement de filières porteuses, ainsi qu'au renforcement de la gouvernance du secteur agricole et de la commercialisation des produits agricoles.
France	- développement des infrastructures structurantes pour améliorer les conditions de culture et de mise en marché des produits agricoles ; - promotion d'une agriculture irriguée diversifiée, compétitive et durable (restauration des sols, insertion des femmes et des jeunes, commercialisation et transformation) ; - renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des communautés rurales (gestion des ressources naturelles et foncières) ; - promotion du développement économique local ; - amélioration de manière durable de la productivité de l'agriculture pluviale (résilience des systèmes de production).
Japon	appui à la promotion du secteur privé (artisanat), à l'amélioration de l'économie rurale (riziculture, dégradation des sols, agro-écologie), à la promotion de la pêche durable et à la nutrition dans le cadre de la santé maternelle et infantile.
Espagne	appui à la production et amélioration de la productivité agricole (mise en marché, recherche, infrastructure de production et de stockage, santé animale, semences) et valorisation des eaux de surface et souterraines pour les activités du secteur primaire.
Italie	soutien au PNIA en contribuant à l'augmentation durable des productions céréalières et maraîchères, à travers une utilisation efficace des ressources naturelles au Centre et en Moyenne Casamance.
Israël	appui au renforcement de capacité technique en agriculture ainsi que la mise en place de systèmes d'irrigation goutte à goutte
Corée du sud	appui à l'horticulture, la riziculture et le maraîchage
Chine	soutien à la formation technique en agriculture et la valorisation de semences adaptées (riz et légumes).
BAD	augmenter durablement la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques par la promotion de l'hydraulique agricole et pastorale (petite irrigation, valorisation des eaux de surface), la préservation et la valorisation du capital productif « eaux, sols et forêts » et la gestion intégrée des ressources naturelles, et le renforcement des capacités des producteurs et institutions publiques, privées et communautaires du développement rural.
BM	- augmenter la production et à améliorer la productivité des cultures à hautes valeurs ajoutées ; - soutenir la reconstitution du capital semencier et à appuyer la riziculture et l'élevage dans la vallée du fleuve Sénégal et de l'Anambé.

Source : Cadre de Coopération NASAN

Annexe 17 **EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS INDUITS PAR LE PRACAS (EN PERSONNES)**

	2014	2015	2016	2017	Cumul 2014-2017	Cumul 2014-2017
010 Agriculture viviere	35 154	31 591	31 591	28 238	126 573	31 643
020 Agriculture industrielle ou d'exportation	57 137	51 346	51 346	45 897	205 727	51 432
Emplois directs	92 291	82 937	82 937	74 135	332 301	83 075
030 Elevage et chasse	1 710	1 537	1 537	1 374	6 158	1 539
040 Sylviculture, exploitation forestiere	19	17	17	15	70	17
050 Peche	2	2	2	2	8	2
060 Activites extractives	208	187	187	167	748	187
070 Transformation et conservation de viande, poisson	1	1	1	1	5	1
080 Fabrication de corps gras alimentaires	4	3	3	3	14	4
090 Travail de grains, fabrication de produits	14	13	13	11	50	13
100 Fabrication de produits alimentaires céréaliers	2	2	2	2	8	2
110 Fabrication de sucre, transformation	1	1	1	1	3	1
120 Fabrication de produits alimentaires n.c.a	58	52	52	46	207	52
130 Fabrication de boissons	0	0	0	0	0	0
140 Fabrication de produits a base de tabac	0	0	0	0	0	0
150 Egrenage de coton et fabrication d'articles	142	127	127	114	511	128
160 Fabrication de cuir	4	3	3	3	14	3
170 Travail du bois et fabrication d'articles	16	15	15	13	58	15
180 Fabrication de papier, carton	5	4	4	4	17	4
190 Raffinage petrole, cokefaction	1	1	1	1	4	1
200 Fabrication de produits chimiques	58	52	52	47	209	52
210 Fabrication de produits en caoutchouc	46	42	42	37	167	42
220 Fabrication de verre, poterie	0	0	0	0	2	0
230 Metallurgie, fonderie, fabrication	150	135	135	121	541	135
240 Fabrication de machines	19	17	17	15	69	17
260 Construction de materiels de transports	23	21	21	18	82	21
270 Fabrication de produits divers	26	24	24	21	95	24
280 Electricité, gaz et eau	30	27	27	24	109	27
290 Construction	0	0	0	0	1	0
300 Commerce	0	0	0	0	0	0
310 Service de la reparation	56	50	50	45	200	50
320 Services d'hebergement et restauration	4	4	4	3	14	4
330 Transports	31	27	27	25	110	28
340 Postes et telecommunications	4	3	3	3	14	3
350 Services financiers	2	2	2	1	6	2
360 Activites immobiliers	0	0	0	0	1	0
370 Activites des services au entreprises	115	103	103	92	414	104
380 Activites d'administration publique	0	0	0	0	0	0
390 Education et formation	0	0	0	0	0	0
400 Activites de sante et action sociale	0	0	0	0	0	0
410 Activites a caractere collectif ou personnel	0	0	0	0	0	0
Emplois indirects	2 753	2 473	2 473	2 210	9 909	2 477
Total	95 044	85 410	85 410	76 346	342 210	85 552

Source : MAER

Annexe 18 **VA INDUITES PAR LE PRACAS (EN FCFA)**

	2014	2015
010 Agriculture viviere	49 796 099 827	74 694 149 741
020 Agriculture industrielle ou d'exportation	90 607 431 536	135 911 147 304
030 Elevage et chasse	2 170 213 179	3 255 319 769
040 Sylviculture, exploitation forestiere	39 276 859	58 915 289
050 Peche	14 640 129	21 960 194
Secteur primaire	142 627 661 530	213 911 492 297
060 Activites extractives	1 562 899 391	2 344 349 087
070 Transformation et conservation de viande, poisson	74 631 898	111 947 848
080 Fabrication de corps gras alimentaires	33 281 278	49 921 918
090 Travail de grains, fabrication de produits	392 744 210	589 116 315
100 Fabrication de produits alimentaires céréaliers	19 596 930	29 395 395
110 Fabrication de sucre, transformation	30 575 023	45 862 535
120 Fabrication de produits alimentaires n.c.a	852 226 007	1 278 339 010
130 Fabrication de boissons	3 038 499	4 557 745
140 Fabrication de produits a base de tabac	0	0
150 Egrenage de coton et fabrication d'articles	797 459 292	1 196 188 938
160 Fabrication de cuir	23 120 657	34 680 986
170 Travail du bois et fabrication d'articles	65 608 903	98 413 355
180 Fabrication de papier, carton	640 301 518	960 452 278
190 Raffinage petrole, cokefaction	900 144 426	1 350 216 639
200 Fabrication de produits chimiques	6 854 348 583	10 281 522 874
210 Fabrication de produits en caoutchouc	2 322 367 018	3 483 550 527
220 Fabrication de verre, poterie	60 055 867	90 083 801
230 Metallurgie, fonderie, fabrication	1 343 988 556	2 015 982 834
240 Fabrication de machines	2 120 826 107	3 181 239 160
260 Construction de materiels de transports	213 144 714	319 717 071
270 Fabrication de produits divers	612 369 323	918 553 984
280 Electricité, gaz et eau	773 660 720	1 160 491 081
290 Construction	5 726 076	8 589 115
Secteur secondaire	19 702 114 996	29 553 192 500
300 Commerce	0	0
310 Service de la reparation	582 668 196	874 002 294
320 Services d'hébergement et restauration	97 022 301	145 533 451
330 Transports	941 460 216	1 412 190 324
340 Postes et telecommunications	474 995 695	712 493 543
350 Services financiers	212 635 301	318 952 952
360 Activites immobiliers	295 295 698	442 943 547
370 Activites des services au entreprises	989 931 100	1 484 896 650
380 Activites d'administration publique	0	0
390 Education et formation	0	0
400 Activites de sante et action sociale	0	0
410 Activites a caractere collectif ou personnel	0	0
Secteur secondaire	3 594 008 507	5 391 012 761
Total	165 923 785 033	248 885 677 558

Source : MAER

2016	2017	Cumul 2014-2017	Cumul 2014-2017
99 592 199 655	124 490 249 569	348 572 698 792	87 143 174 698
181 214 863 073	226 518 578 841	634 252 020 754	158 563 005 189
4 340 426 358	5 425 532 948	15 191 492 254	3 797 873 064
78 553 719	98 192 149	274 938 016	68 734 504
29 280 259	36 600 324	102 480 906	25 620 227
285 255 323 064	356 569 153 831	998 393 630 722	249 598 407 681
3 125 798 783	3 907 248 479	10 940 295 740	2 735 073 935
149 263 797	186 579 747	522 423 290	130 605 823
66 562 557	83 203 196	232 968 949	58 242 237
785 488 420	981 860 525	2 749 209 470	687 302 368
39 193 860	48 992 325	137 178 510	34 294 628
61 150 047	76 437 559	214 025 164	53 506 291
1 704 452 014	2 130 565 017	5 965 582 048	1 491 395 512
6 076 999	75 96 249	21 269 496	5 317 374
0	0	-	-
1 594 918 584	1 993 648 231	5 582 215 045	1 395 553 761
46 241 315	57 801 643	161 844 601	40 461 150
131 217 807	164 022 258	459 262 323	114 815 581
1 280 603 037	1 600 753 796	4 482 110 629	1 120 527 657
1 800 288 853	2 250 361 066	6 301 010 984	1 575 252 746
13 708 697 166	17 135 871 457	47 980 440 080	11 995 110 020
4 644 734 036	5 805 917 545	16 256 569 126	4 064 142 282
120 111 734	150 139 668	420 391 070	105 097 768
2 687 977 113	3 359 971 391	9 407 919 894	2 351 979 974
4 241 652 214	5 302 065 268	14 845 782 749	3 711 445 687
426 289 428	532 861 785	1 492 012 998	373 003 250
1 224 738 646	1 530 923 308	4 286 585 261	1 071 646 315
154 732 144	1 934 151 801	5 415 625 043	1 353 906 261
11 452 153	14 315 192	40 082 536	10 020 634
39 404 230 004	49 255 287 506	137 914 805 006	34 478 701 252
0	0	-	-
1 165 336 392	1 456 670 490	4 078 677 372	1 019 669 343
194 044 602	242 555 752	679 156 106	169 789 027
1 882 920 432	2 353 650 540	6 590 221 512	1 647 555 378
949 991 391	1 187 489 239	3 324 969 868	831 242 467
425 270 603	531 588 253	1 488 447 109	372 111 777
590 591 397	738 239 246	2 067 069 888	516 767 472
1 979 862 200	2 474 827 750	6 929 517 700	1 732 379 425
0	0	-	-
0	0	-	-
0	0	-	-
0	0	-	-
7 188 017 017	8 985 021 270	25 158 059 555	6 289 514 889
331 847 570 085	414 809 462 607	1 161 466 495 283	290 366 623 821

Activités/Actions	Responsable	Echéance
Opportunités de financement		
Mobilisation des fonds à partir de : • FNDASP et FNRAA • FADSR • FONSIS • BNDE	Comités d'accélération de la cadence	déc-14
Gestion durable des terres agricoles, adaptation aux changements climatiques et amélioration de la Résilience des communautés vulnérables		
Habilitation du cadre national d'investissement stratégique (CNIS) en conseil interministériel	MAER	Avant Déc 2014
Mise à l'échelle des activités de GDT	INP, OP	2016
Adoption de techniques culturales	ANCAR ISRA	janv-15
Nouveau partenariat, visant à assurer que les populations du Sahel soient en mesure de faire face aux futures sécheresses, établi autour de l'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience (AGIR)	MAER, projets AGIR	2014
Réformes sur les subventions : diminution du poids budgétaire des subventions aux intrants de 0,5% à 0,3% du PIB sur 3 ans		
En renforçant et en mettant à l'échelle le programme mis en œuvre par la plateforme pour le ciblage des bénéficiaires de subventions	DAPSA/MAER	2015
En rendant effective l'incitation fiscale à l'investissement et en vulgarisant la mesure d'exonération de la TVA sur les équipements agricoles et les intrants pour la fortification alimentaire	MAER	2014
En désengageant progressivement l'Etat du système de mise en place de distribution et de vente des intrants agricoles	MAER	2015
Assurance agricole		
En promouvant le développement de l'assurance agricole indexée aux risques climatiques		
Encadrement et renforcement du capital humain		
Renforcement des capacités des organisations paysannes et des capacités professionnelles et managériales des producteurs	BFPA, ANCAR, SAED, SODAGRI, DRDR	2014
Renforcement des cadres de concertation et de partenariat au niveau des filières	ANCAR, PAFA, PADAER, DHORT	2014
Réponse à la demande de formation initiale et continue des producteurs à la base	BFPA, ANCAR, PAFA, PADAER, SAED, SODAGRI, DRDR	janv-15
Autonomisation économique des femmes		
L'augmentation et la création d'opportunités pour l'accès des femmes rurales aux ressources productives	MAER, Collectivités locales, Banques et SFD, MAER DMER	2014
Le renforcement des capacités techniques, organisationnelles, managériales des femmes rurales	ANCAR, BFPA, Projets, SAED, SODAGRI, DRDR	2014
Développer des entreprises agricoles	projets	2014
Le soutien à la participation et à l'accès des femmes à l'emploi rural décent et rémunéré et aux agro entreprises	ANIDA, PADEN, DHORT, ITA	2014

> Suite du tableau à la page suivante

Autonomisation économique des femmes		
Le renforcement du leadership des femmes et de leur accès aux instances de décision des organisations	MAER, Ministère de la Femme, AFAO	2014
Une opérationnalisation des aspects nutritionnels avec les organisations de femmes à la base à l'instar des initiatives mises en œuvre par l'AFAO dans la sous-région ;	MAER, Ministère de la Femme, AFAO, CLM	2014
La promotion de l'entrepreneuriat féminin à travers la formation professionnelle des jeunes filles rurales en rupture de scolarisation.	MAER, Ministère de la Femme	2014
Nutrition		
Interventions pour garantir la disponibilité alimentaire	SAED, SODAGRI, DA, YAJENDE, SE/CNSA	2014
Interventions pour garantir l'accès à une alimentation saine et nutritive	Locustox, DA, CLM, AGIR, SE/CNSA	2014
Interventions visant à assurer une bonne utilisation des aliments disponibles	YAJENDE, SE/CNSA, CSA, DA	2014
Formulation et la mise en œuvre d'un plan stratégique pour les statistiques agricoles et rurales		
Définir la manière dont les acteurs élaboreront le PSSAR_SEN	DAPSA, ANSD, DHORT, FAO	2014
Définir la manière dont les activités seront coordonnées	DAPSA	2014
Proposer un calendrier réaliste pour l'élaboration du plan et de sa validation	DAPSA	2014
Estimer un budget et identifier les sources susceptibles de contribuer au financement de l'élaboration du PSSAR_SEN	MAER/DAPSA	2014

Source : MAER

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible	
But : La sécurité alimentaire et nutritionnelle est atteinte par cercles concentriques glissants à partir des produits prioritaires à haut potentiel de développement et à hautes valeurs ajoutées d'ici fin 2017	• Incidence de la pauvreté réduite de 50 % (OMD1) • PIB du secteur primaire passe à 15% pour permettre un retour à une croissance moyenne de 7% par an (PDDAA) d'ici 2017 • Couverture besoins alimentaires des ménages passe de XX% à 100% d'ici 2017 • Le solde de la balance commerciale est positif d'ici 2017 (réduction des pertes de devise de XX FCFA à YY FCFA d'ici 2017) • Niveau de compétitivité amélioré ou part de marché augmenté (niveau des exportations passe de XX T à YY T) • Origine Sénégal labélisée et produits d'exportation certifiés • 342 210 emplois créés d'ici 2017		
OS1 : Autosuffisance en riz en 2017 avec une production de 1 600 000 t de paddy	• Une production de 1 600 000 t de paddy à l'horizon 2017		
Résultat 1.1 : Les rendements en riz pluvial et irrigué sont améliorés	• Le coefficient d'intensification passe 1,8 dans le Delta et • Rendement d'au moins 6 T/ha en irrigué • Rendement moyen en zones pluviales de 2,5 T/ha		
Activité 1.1.1 : Aménager les zones de plateau et bas-fond en pluvial	• 40 000 ha aménagés dans les zones de plateau et 20 000 ha dans les zones de bas-fonds		
Activité 1.1.2 : Etendre et réhabiliter les périmètres irrigués	• 35 000 ha réhabilités dans la Vallée du Fleuve Sénégal et Anambé		
Activité 2.2.3 : Sensibiliser les producteurs sur les avantages du NERICA	• Nombre de producteurs qui ont semé le NERICA		
Activité 2.2.4 : Faciliter l'accès des producteurs aux intrants (semences, engrais, etc.) et au matériel	• Quantité d'intrants distribuée aux producteurs, désagrégée par type		
Résultat 1.2 : Le capital semencier en riz est reconstitué	• Quantité de semence certifiée de riz produite		
Activité 1.2.1 : Former les semenciers sur les techniques de production de semences de riz	• Nombre de semenciers formés sur les techniques de production de semences de riz		

Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
- Enquêtes nationales (ANDS, DAPSA) - Rapport ANDS - Rapport DAPSA			1. Le comportement ou le jeu des acteurs est favorable. 2. Les ressources publiques sont mobilisées 3. Les conditions de décaissement sont satisfaites 5. Bonnes capacités en ressources humaines 6. Les effets des changements climatiques sont atténués 7. Pas de conflit foncier
- Enquêtes nationales (DAPSA) - Rapport annuel DAPSA			1. Année normale de pluviométrie 2. Les intrants arrivent aux producteurs 3. Les producteurs utilisent des intrants de qualité 4. Les capacités humaines sont renforcées 5. Il y a une gestion foncière sur la base des plans d'occupation des sols de la localité 6. Bonne organisation des acteurs
			1. Année normale de pluviométrie 2. Les intrants arrivent aux producteurs 3. Les producteurs utilisent des intrants de qualité
- PV de réception - Rapport de performance			
- PV de réception - Rapport de performance			
- Fiche de suivi - Rapport de campagne			
- Fiche de distribution - Rapport de campagne			
Rapport programme semence			
- Liste de participants - Rapport de formation			Les producteurs participent aux sessions de formation

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible				
OS2 : Autosuffisance en oignon en 2016 avec une production de 350 000 tonnes	• 350 000 tonnes d'oignons produits ; • 100% d'autosuffisance en oignon					
Résultat 2.1 : Le capital semencier en Violet de Galmi est reconstitué	• Quantité de semence certifiée de violet de Galmi produite					
Activité 2.1.1 : Former les semenciers sur les techniques de production de semences de l'oignon	• Nombre de semenciers formés sur les techniques de production de semences de l'oignon					
Résultat 2.2 : Les producteurs ont accès à un marché de commercialisation	• Quantité de semences d'oignon vendues • Quantité d'oignons commercialisée					
Activité 2.2.1 : Faciliter l'accès des producteurs au crédit	• Montant du crédit donné aux producteurs désagrégué par type (production et commercialisation)					
Activité 2.2.2 : Sensibiliser les producteurs sur les standards de qualité	• Nombre de producteurs sensibilisés aux standards de qualité					
Activité 2.2.3 : Faciliter l'accès des producteurs aux intrants et au matériel	• Quantité d'intrants distribuée aux producteurs, désagréguée par type					
Activité 2.2.4 : Construire des infrastructures de stockage	• Nombre d'infrastructure de stockage construites et réhabilitées, désagrégué par type					
OS3 : L'optimisation des performances de la filière arachidière avec une augmentation de la production et des volumes des exportations	• Une production de 1 000 000 tonne • 100 000 - 150 000 tonnes d'arachide exportées par an					
Résultat 3.1 : Le capital semencier en arachide est reconstitué	• 50 000T de semence certifiée d'arachide produite par an					
Activité 3.1.1 : Former les semenciers sur les techniques de production de semences d'arachide	• Nombre de partenariats publics et privés développés					
Activité 3.1.2 : Développer des partenariats et des actionnariats avec les acteurs privés de la chaîne de valeur semencière	• Nombre de contrats de production des bases avec les acteurs privés tels que des opérateurs semenciers agréés • Quantité de semences contractées					
Résultat 3.2 : Les partenariats publics et privés sont développés	• Nombre de partenariats publics et privés développés					
Activité 3.1.1 : Les centres de conditionnement sont mis en concession à des sociétés coopératives à travers des accords de PPP	• Nombre de centres de conditionnement mis en concession à des sociétés coopératives à travers des accords de PPP					

Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
• Enquêtes nationales (DAPSA)			
• Rapport programme semence			
• Liste de participants • Rapport de formation			• Les producteurs participent aux sessions de formation
• Facture • Rapport de campagne			
• Rapport de campagne			
• Liste de présence • Rapport de formation			Les producteurs participent aux sessions de sensibilisation
• Fiche de distribution • Rapport de campagne			
• PV de réception • Rapport de campagne			
• Statistiques nationales • Rapport de campagne			
• Rapport programme semence			
• Liste de participants • Rapport de formation			
• Copie des contrats • Rapport de campagne			
• Accord PPP • Rapport de campagne			
• Accord PPP • Rapport de campagne			• Les producteurs participent aux sessions de formation

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible			
Résultat 3.3 : Faciliter l'accès à la mécanisation de la culture arachidière	% de producteurs satisfaits du niveau de déploiement des tracteurs				
Activité 3.3.1 : Déployer des tracteurs et les mettre à la disposition des producteurs	Nombre de tracteurs déployés				
OS4 : Le développement des filières fruits et légumes de contre-saison avec un volume d'exportation de 157 500 tonnes	157 500 tonnes de fruits et légumes exportés				
Résultat 4.1 : Les productions horticoles se sont développées					
Activité 4.1.1 : Former les producteurs sur les techniques de production des fruits et légumes	Nombre de producteurs formés aux techniques de production des fruits et légumes				
Résultat 4.2 : Les fruits et légumes sont transformés et mieux vendus sur les marchés domestiques et internationaux	Volume des fruits et légumes transformés et vendus sur les marchés domestiques et internationaux				
Activité 4.2.1 : Promouvoir la production, la transformation et la commercialisation des fruits et légumes de contre-saison	- Nombre de transformateurs formés à la transformation des fruits et légumes - Nombre de producteurs formés à la qualité et la commercialisation des fruits et légumes				
Résultat 4.3 : La gestion foncière est Améliorée	500 ha du PDMAS réservés aux investisseurs privés sont mis en valeur avant 2017 ; 3 000 ha réservés pour les investisseurs privés (PDIDAS) sont mis en valeur avant 2017 ; 3500 ha mises en valeur dans le cadre de la diversification par le choix des quatre spéculations : maïs doux, melon/pastèque et patate douce en plein champs et tomate cerise sous abris.				
Activité 4.3.1 : Concevoir et mettre en œuvre des solutions viables et consensuelles dans le domaine de la gestion foncière.	Un référentiel de gestion foncière est mis en place de façon consensuelle				
Résultat 4.4 : Les partenariats public-privé sont renforcés et l'agrobusiness s'est développé	Nombre de contrats de commercialisation signés				
Activité 4.4.1 : Soutenir le développement durable et inclusif de l'agrobusiness	Nombre de producteurs appuyés qui développent l'agrobusiness				

Source : FNDASP

Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
- Echantillonnage - Enquête des producteurs - Rapport enquête satisfaction			
- PV de réception - Rapport campagne			
- Statistiques nationales - Rapport de campagne			
- Statistiques nationales - Rapport de campagne			
- Liste de présence - Rapport de formation			
- Statistiques nationales - Rapport de campagne			
- Liste de présence - Rapport de formation			
- Document - Rapport de campagne			
- Contrats - Rapport de campagne			
- Accord PPP - Rapport de campagne			

Activités	Résultats attendus	Échéance	Responsable
1. Travaux de consolidation, réfection et réhabilitation/extension des périmètres irrigués			
Réhabilitation de la station d'exhaur VFS	Station d'exhaure réhabilitée et drainage 1300 ha de périmètres du bas Lampsar amélioré	du 01/06/2014 au 01/12/2014	SAED
Nettoyage des axes VFS	X km nettoyés	du 15/01/2014 au 28/02/2014	SAED
Travaux de curage, de faucardage et de renforcement VFS	X km réhabilités 11000 ha irrigables	du 01/01/2014 au 15/03/2014	SAED
Travaux de réhabilitation du casier VFS	3 000 ha exploitables	du 01/10/2014 au 01/06/2016	SAED
Travaux de curage, de renforcement et de sécurisation VFS	17 746 ha exploitables	du 15/01/2014 au 28/02/2014	SAED
Travaux de réfection (reprofilage des canaux et surfacage des parcelles) VFS	10 066 ha exploitables	du 01/01/2014 au 30/06/2014	SAED
Reprofilage et rehaussement de canaux ; Curage de drains ; Création de diguette ; etc. VFS	380 ha exploitables	du 01/01/2014 au 15/02/2014	SAED
Travaux de réfection (reprofilage des canaux et surfacage des parcelles) VFS	2120 ha exploitables	du 01/01/2014 au 15/02/2014	SAED
Reprofilage et rehaussement canaux ; Curage ; Création de Diguette ; etc. VFS	1444 ha exploitables	du 01/01/2014 au 15/02/2014	SAED
Travaux de réfection (reprofilage des canaux et surfacage des parcelles) VFS	5986 ha exploitables	du 01/01/2014 au 15/02/2014	SAED
Travaux de réhabilitation et d'extension: remblais compacté de canaux – Planage des parcelles – Equipements de pompage VFS	1.000 ha de PIV exploitables	du 01/10/2014 au 01/06/2016	SAED
Travaux de réhabilitation et d'extension : remblais compacté de canaux – Planage des parcelles – Equipements de pompage VFS	520 ha de PIV exploitables	du 01/06/2014 au 30/12/2016	SAED
Tavaux de réhabilitation du périmètre Anambé	5000 ha exploitables (3180 ha en 2014 et 1820 ha en 2015); 22 km de pistes ; Barrages fonctionnels	SSC	SODAGRI
Remise en état des barrages du confluent et Niandouba Anambé		HIV	SODAGRI
2. Fourniture et installation d'équipements d'irrigation			
Fourniture et installation de nouvelles pompes VFS	Hausse des emblavures et relèvement de l'IC	à partir de 01/02/2014	SAED
3. Renforcement du matériel et des équipements agricoles			
Acquisition de matériel de travail du sol VFS	100 tracteurs dans la VFS (Dagana, Podor, Matam et Bakel)	Février-Mars	SAED
Acquisition de matériel de récolte VFS	15 moissonneuses batteuses (9 Dagana, 3 Podor, 2 Matam et 1 Bakel)	Avril	SAED
Acquisition de matériel de récolte / post-récolte VFS	200 batteuses ASI (90 à Dagana, 60 à Podor, 50 à Matam et 10 à Bakel)	Avril	SAED
Acquisition de matériel de travail du sol, de récolte/ post-récolte et de transformation Anambé	Nombre tracteurs, nbre MB, nbre décortiqueuses, nbre de batteuses, nombre de faucheuses	SSC	SODAGRI

> Suite du tableau à la page suivante

Activités	Résultats attendus	Échéance	Responsable
4. Financement de la production (Crédit de campagne et programme de subvention)			
Elargissement de l'assiette de la CNCAS Mise en relation des producteurs avec la Banque VFS	60% des superficies financées par la CNCAS	Février	SAED
	Augmentation de la mise en valeur de 50%		
	60% des superficies financées par la CNCAS	Juin	
	Augmentation de la mise en valeur de 90%		
Recensement des GIE endettés VFS	Moratoires appliqués pour l'ensemble des GIE endettés	févr-14	SAED
Rencontre avec la CNCAS et recherche de consensus sur un moratoire VFS			
Mise en place d'un dispositif pérenne de suivi du crédit de campagne VFS			
Renforcement Subvention des intrants VFS	11 400T urée et 3800 T DAP en SSC	SSC 2014	SAED
	15825T urée et 5275 T DAP en hivernage	HIV 2014/2015	
Augmentation financement CNCAS destiné à la production de semences VFS	4560 T de semences certifiées sur 760 ha en SSC	SSC 2014	SAED
	6330 T de semences certifiées sur 1055 ha en HIV	HIV 2014/15	
- Recensement des OP et producteurs endettés - Rencontre avec la CNCAS et recherche de consensus sur un moratoire - Mise en place d'un dispositif pérenne de suivi du crédit de campagne Anambé	Moratoires appliquées pour l'ensemble des OP et producteurs endettés	SSC 2014	SODAGRI
Renforcement subvention des intrants et mise en place à temps Anambé	100 T urée; 80 T NPK ; 32 T semences	SSC 2014	SODAGRI
	875 T urée; 700 T NPK ; 280 T semences	HIV 2014/2015	
5. Appui à la commercialisation			
Mise en place d'un fonds de commercialisation VFS	Au moins 70% de la production est écoulée	mai-14	SAED
Construction de magasins de stockage du paddy et du riz blanc VFS	50 magasins construits	SSC 2014	SAED
	50 magasins construits	HIV 2014/2015	
Installation de nouvelles unités de transformation équipées VFS	Nombre rizeries et décortiqueuses (secteur privé)	HIV 2014/2015	SAED
Rencontre avec la SENELEC et recherche de consensus sur la réduction du coût et moratoires VFS	Prime fixe supprimée, exonération de taxes	janv-14	SAED
	Moratoires appliqués pour l'ensemble des GIE endettés		

Source : MAER

Annexe 22 PLAN D'ACTIONS – OIGNON		
Activités	Responsable	Échéance
1. mise en place de la chaîne de valeur oignon		
Réunion de concertation entre acteurs de la chaîne de valeur pour la mise en place effective de l'interprofession	MAER/ARM/DHORT	Juin 2015
Bilan et plan de campagne L'organisation des concertations de préparation de la campagne dès le mois de juin afin d'assurer un démarrage satisfaisant pour la campagne ;	MAER/ARM/ DHORT	En cours
Formation sur le fonctionnement des tables filièreset l'organisation des services aux membres	MAER/Secteur privé	Juin 2015
2. Programme de production de semences		
Construction de pôles de multiplication pour la reconstitution du capital semencier en Violet de Galmi ;	OPS/ISRA/ DISEM	Décembre 2015
Renforcement du système de contrôle et de certification des semences ;	MAER	En cours
Formation des semenciers ;	DISEM	Juin 2015
Etablissement d'une bonne cartographie de l'offre en vue d'une meilleure régulation du marché.	ARM/ DPV	Juin 2015
3. Programme de couverture de l'intersaison		
la construction d'infrastructures de stockage et de pôles agricoles logistiques de mise en marché aux points de commercialisation ;	DMER	Juin 2016
la mise en place de mécanismes de crédit de commercialisation adaptés ;	FADSR/CNCAS	Mars 2015
L'amélioration de la compétitivité de l'oignon local par rapport à l'oignon importé en diversifiant l'offre intra produit (poudre d'oignon séché ou frit et oignon confit) ;	FOS/DPV/ASEPEX	Juin 2015
4. Mesures d'accompagnement		
La mise en place de crédits annuels accessibles aux producteurs dès le mois de septembre / la baisse du montant de l'apport personnel. L'élargissement des opérations de crédit à d'autres institutions financières (banques et SFD) ;	MAER/MEF/CNCAS	Septembre 2015
La mise en place d'un système de distribution performant des intrants et de l'équipement ;	MAER/PRIVE	Novembre 2014
L'amélioration de la compétitivité de l'oignon local par rapport à l'oignon importé en diversifiant l'offre intra produit (poudre d'oignon séché ou frit et oignon confit) ;	MAER/ ITA/PRIVE	Juin 2015
La poursuite des mécanismes de régulation concertée entre les différents acteurs de la filière qui au cours des cinq dernières années ont démontré leur efficacité	ARM	2014

Source : DA/MAER

Annexe 23 PLAN D'ACTIONS – ARACHIDE		
Activités	Responsable	Échéance
1. Reconstruction du capital semencier		
Production/certification annuelle de 80 tonnes de pré-bases et 400 tonnes de bases	OPS/ISRA/ DISEM	
Production annuelle de 5 000 tonnes de N1 et 45 000 tonnes de N2 sur un minimum de 40 000 ha par des réseaux de petits producteurs encadrés par les opérateurs semenciers agréés	OPS	
Création d'un réseau national de centres de conditionnement et de laboratoires semenciers associés à des centres régionaux de stockage de semences certifiées d'une capacité de 50 000 tonnes	MAER/Secteur privé	
Constitution au niveau des localités d'un corps de plus de 200 contrôleurs agréés, 40 laborantins et 100 contremaîtres de centres de traitement formés selon les normes CEDEAO et OCDE	DISEM	
Développement avec les banques d'instruments de crédit de collecte et de stockage pour accélérer l'achat des semences, centraliser le stockage inter-campagne et ordonnancer la distribution		
2. Développement de partenariat et d'actionnariat avec les acteurs privés de la chaîne de valeur semencière		
Gestion du programme de reconstitution des semences d'arachide certifiées par le ministère en charge de l'agriculture en contractuant la production des pré-bases et des bases avec les services de l'ISRA (pré-bases) et avec des acteurs privés tels que des opérateurs semenciers agréés (bases)	OPS/ISRA/ DISEM	
Transfert de la gestion des centres de conditionnement par la mise en concession à des sociétés coopératives à travers des accords de PPP du type de celui développé pour le CTS de Richard Toll	MAER	
Privatisation de l'exploitation des laboratoires semenciers régionaux par le transfert de la gestion à des opérateurs privés agréés sous le contrôle technique du laboratoire central de la DISEM	DISEM	
Constitution de GIE ou de sociétés coopératives de contrôleurs agréés parrainés par les organisations paysannes telles que l'ASPRO-DEB et sous la tutelle technique de la DISEM	DISEM	
Gestion des hangars régionaux semenciers par des opérateurs spécialisés agréés en matière de tierce détention et d'agrèage qualité. Progressivement, la priorité sera donnée à la mise en place d'infrastructures de stockage de semences au niveau des communes.	OPS	
3. Programme d'intensification de la mécanisation		
Mise en œuvre du programme complémentaire 2014 pour parachever la couverture des besoins en matériels de culture attelée (charrue, semoir, houe, charrette)	DMER	
Déploiement ciblé et maîtrisé de tracteurs	DMER	
Adaptation du mécanisme de crédit et l'introduction du crédit-bail comme outil de sécurisation du crédit	APIX, MEF, MAER	
Formation des propriétaires de tracteurs en gestion d'une entreprise de prestation de services	DMER	
Mise en place d'une base de données de suivi du matériel agricole	DMER	

> Suite du tableau à la page suivante

Activités	Responsable	Échéance
4. Réorganisation et redynamisation de l'interprofession		
Concertation permanente pour fixer des prix rémunérateurs pour tous les maillons de la filière	MAER	
Accompagnement de la contractualisation entre les acteurs de l'aval et ceux de l'amont		
Représentation des acteurs auprès de l'Etat		
Bonne gestion de la filière, notamment en définissant et en administrant divers mécanismes et outils de régulation et d'amélioration des performances		
5. Renforcement et diversification des productions arachidières et des débouchés et responsabilisation accrue des industriels		
Contractualisation des relations marchandes entre les différents acteurs de la chaîne de valeurs		
Meilleur encadrement des débouchés artisanaux		
Juste rémunération des efforts de qualité consentis par les acteurs		
Amélioration de l'accès et de la mobilisation du financement de la collecte		
Amélioration voire renouvellement des installations de l'outil industriel pour renforcer la compétitivité de l'huile d'arachide		

Source : MAER

Annexe 24 **PLAN D'ACTIONS – FRUITS ET LEGUMES DE CONTRE-SAISON**

Activités	Responsable	Échéance
1. Appui aux acteurs de la filière		
<i>1.1 Création de blocs irrigués</i>		
Appui aux Communautés Rurales pour la gestion des terres et schémas directeurs d'aménagements des blocs irrigués		
Appui à l'APIX pour la promotion des blocs auprès des investisseurs de référence		
Appui à la SAED pour la réalisation des blocs irrigués		
<i>1.2 Renforcement des capacités du secteur privé</i>		
Renforcement des capacités des petits et moyens producteurs		
Renforcement de la formation professionnelle et de la recherche appliquée		
Renforcement de la grappe et des interprofessions horticoles		
Mise en concession de l'Agropole		
<i>1.3 Accompagnement au processus de réforme foncière</i>		
2. Investissement en gestion des ressources naturelles		
<i>2.1 Amélioration de la gestion des ressources en eau</i>		
Aménagements structurants pour la remise en eau du Ngalam		
Appui à la SAED/OLAG pour l'amélioration de la gestion des ressources en eau (audit environnemental et mesures d'atténuation)		
<i>2.2 Protection des forêts classées et réserves naturelles</i>		

Source : MAER

Activités	Responsable	Échéance
Risques liés aux ressources humaines du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER)		
Opérationnalisation des recommandations de l'étude sur les ressources humaines et restructuration du MAER	MAER	Déc 2014
Amélioration du système d'évaluation, de rémunération et de fidélisation du personnel	MAER	Déc 2014
Amélioration des conditions de travail et du cadre de vie (infrastructures et équipements) ;	MAER	2014
Mise en œuvre d'une politique de formation et de recyclage du personnel ;	MAER	Jan 2015
Intégration progressive du personnel contractuel dans la Fonction Publique dans les limites de la réglementation en vigueur	MAER	Jan 2015
Risques liés aux aléas et aux changements climatiques		
Option des cultures sous-pluies, pour l'adoption de variétés adaptées à la variabilité du climat et de techniques culturales économisant l'eau.	DA, ISRA, ANCAR, DRDR, SAED, SODAGRI	2015
Mettre à profit les services de météorologie pour anticiper l'évolution de la pluviométrie en fonction des zones agro écologiques et prendre les dispositions nécessaires, notamment sur les périodes de semis, la variété des semences et plants.	SAED, SODAGRI, DRDR, DA, ISRA, projets	2014
Opérationnaliser les systèmes d'alerte précoce aux inondations basés sur les prévisions de pluie et mettre en œuvre les mesures d'urgence permettant la protection des superficies cultivées.	DA, ISRA, ANCAR, DRDR, SAED, SODAGRI, projets	2015
Assurer un suivi rapproché des techniques culturales, des techniques de fertilisation et d'utilisation des pesticides	DA, ISRA, ANCAR, DRDR, SAED, SODAGRI, DPV	
Assurance agricole indexée aux risques climatiques	MAER, CNAAS	
Risques liés au foncier : 2.6 milliards de FCFA		
Mettre à profit l'Acte 3 de la Décentralisation	MAER	2015
Saisir l'opportunité avec l'adoption récente du Schéma d'intermédiation foncier dans le cadre du PDIDAS et des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers		
Mettre en place un cadre réglementaire bien maîtrisé par tous les acteurs	MAER	2015
Risques liés au comportement des consommateurs pour toutes les filières visant le marché domestique, telles que le riz local et l'oignon		
Appuyer davantage la transformation et la valorisation des produits locaux	DA, ISRA, ANCAR, DRDR, SAED, SODAGRI	
Améliorer les conditions de commercialisation des produits locaux	DA, ANCAR, DRDR, SAED, SODAGRI	
Promouvoir le consommateur local	MAER	2015
Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie et de programmes de campagnes de communication d'envergure en prenant appui sur les appels pressants des autorités religieuses et politiques pour le retour des jeunes et des femmes à la terre, en y associant la promotion du consommateur sénégalais	MAER, Secteur privé	2014

Source : MAER





Mentions légales

Éditeur :

Ministère de l'Agriculture et
de l'Équipement Rural
Building Administratif 3^e étage
BP 4005, Dakar, Sénégal
Tél : (+221) 33 823 88 63
Fax : (+221) 33 823 32 68
E-mail : minagri1@gmail.com
www.agriculture.gouv.sn

Photos :

Photos de couverture © Mouhamed Fall / FAO SN
© Mouhamed Fall / FAO SN (p. 7, 13, 16, 24)
© FAO SN (3, 23, 42, 60, 70, 72, 74, 106)
© SAED (p. 8)

Conception :

Green Eyez Design S.A.R.L.
www.greeneyzdesign.com

Impression :

La Rochette Dakar

Situation :

Août 2014

**Ministère de l'Agriculture
et de l'Équipement Rural**

Building Administratif 3^e étage
BP 4005 Dakar, Sénégal

Tél : 33 823 88 63

Fax : 33 823 32 68

Email : minagri1@gmail.com

www.agriculture.gouv.sn